



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Banking, Trade and Commerce

Chair:

The Honourable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Wednesday, December 1, 2004
Thursday, December 2, 2004

Issue No. 3

First and second meetings on:

Issues dealing with charitable giving in Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banques et du commerce

Président :

L'honorable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Le mercredi 1^{er} décembre 2004
Le jeudi 2 décembre 2004

Fascicule n° 3

Première et deuxième réunions concernant :

Les questions traitant de dons de charité au Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein, *Chair*
The Honourable W. David Angus, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Biron Fitzpatrick Harb Hervieux-Payette, P.C. Massicotte	* Kinsella (or Stratton) Meighen Moore Oliver Plamondon Tkachuk
--	---

* Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Chaput substituted for that of the Honourable Senator Christensen (*December 1, 2004*).

The name of the Honourable Senator Massicotte substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*December 2, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Jerahmiel S. Grafstein
Vice-président : L'honorable W. David Angus
et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Biron Fitzpatrick Harb Hervieux-Payette, C.P. Massicotte	* Kinsella (ou Stratton) Meighen Moore Oliver Plamondon Tkachuk
--	---

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Chaput substitué à celui de l'honorable sénateur Christensen (*le 1^{er} décembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Massicotte substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*le 2 décembre 2004*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, November 18, 2004:

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Ferretti Barth:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report on issues dealing with charitable giving in Canada. In particular, the Committee shall be authorized to examine:

the needs and opportunities of Canadians in relation to various aspects of Canadian life (such as health care, education, social and cultural programs and institutions, senior care, heritage preservation, scientific research and more) and the ability of Canadians to assist in these areas through charitable giving;

current federal policy measures on charitable giving;

new or enhanced federal policy measures, with an emphasis on tax policy, which may make charitable giving more affordable for Canadians at all income levels;

the impact of current and proposed federal policy measures on charitable giving at the local, regional and national levels and across charities;

the impact of current and proposed federal policy measures on the federal treasuries; and

other related issues; and

That the Committee submit an interim report no later than December 16, 2004 and its final report no later than March 31, 2005, and that the Committee retain until May 31, 2005 all powers necessary to publicize its findings.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 18 novembre 2004 :

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Ferretti Barth,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions traitant de dons de charité au Canada, et en particulier les aspects suivants :

les besoins et les occasions qui se présentent aux Canadiens dans le contexte des divers aspects de la vie au Canada (comme les soins de santé, l'éducation, les institutions et les programmes sociaux et culturels, les soins aux personnes âgées, la préservation du patrimoine et la recherche scientifique), et la capacité des Canadiens à contribuer à ces domaines par l'entremise des dons de charité;

les politiques fédérales en vigueur sur les dons de charité;

l'amélioration ou l'élaboration de nouvelles politiques fédérales, notamment en matière fiscale, susceptibles de rendre le don charitable plus abordable pour les Canadiens, quel que soit leur revenu;

les conséquences des politiques fédérales actuelles et proposées sur les dons de charité à l'échelle locale, régionale et nationale et d'une organisation charitable à l'autre;

les conséquences des politiques fédérales actuelles et proposées sur le trésor public fédéral; et

tout autre aspect connexe; et

Que le Comité soumette un rapport provisoire au plus tard le 16 décembre 2004, et son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2005, et qu'il conserve jusqu'au 31 mai 2005 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 1, 2004
(7)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day, at 4:03 p.m. in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jeremiah S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Chaput, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Moore, Oliver, Plamondon and Tkachuk (9).

Other senators present: The Honourable Senators Gustafson and Mercer (2).

In attendance: Jean Dupuis and June Dewetering, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, November 18, 2004, the committee began its consideration of issues dealing with charitable giving in Canada.

WITNESSES:*Department of Finance:*

Serge Nadeau, Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;
Carl Juneau, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

Canada Revenue Agency:

Elizabeth Tromp, Director General, Charities Directorate, Policy and Planning Branch;
Terry de March, Director, Policy, Planning and Legislation Division, Charities Directorate, Policy and Planning Branch.

As an individual:

Donald K. Johnson, Consultant, BMO Nesbitt Burns.

Association of Fundraising Professionals:

Tad Brown, Chair, Government Relations Committee.

Canadian Centre for Philanthropy:

Georgina Steinsky Schwartz, President and Chief Executive Officer.

Council for Business and the Arts in Canada:

Sarah Iley, President and Chief Executive Officer.

Canadian Association of Gift Planners:

Malcolm Burrows, Chair, Government Relations Committee.

The Chair made an opening statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 1^{er} décembre 2004
(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jeremiah S. Grafstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Chaput, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Moore, Oliver, Plamondon et Tkachuk (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Gustafson et Mercer (2).

Également présents : Jean Dupuis et June Dewetering, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004, le comité entreprend l'examen des questions traitant de dons de charité au Canada.

TÉMOINS :*Ministère des Finances :*

Serge Nadeau, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique et de l'impôt;
Carl Juneau, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Agence du revenu du Canada :

Elizabeth Tromp, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique et de la planification;
Terry de March, directeur, Division de la politique, de la planification et de la législation, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique et de la planification.

À titre personnel :

Donald K. Johnson, conseiller, BMO Nesbitt Burns.

Association des professionnels en philanthropie :

Tad Brown, président, Comité des relations gouvernementales.

Centre canadien de philanthropie :

Georgina Steinsky Schwartz, présidente et chef de la direction.

Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada :

Mme Sarah Iley, présidente et directrice générale.

Association canadienne des professionnels en dons planifiés :

Malcolm Burrows, président, Comité des relations gouvernementales.

Le président fait une déclaration.

Mr. Nadeau and Ms. Trump made statements and with Mr. Juneau and Mr. de March answered questions.

The committee suspended at 5:01 p.m.

The committee resumed at 5:06 p.m.

Ms. Steinsky Schwartz, Mr. Brown, Mr. Johnson, Mr. Burrows and Ms. Iley made statements and answered questions.

The Chair made a closing statement.

At 6:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, December 2, 2004
(8)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day, at 11:05 a.m. in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jerahmiel S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Grafstein, Harb, Massicotte, Moore, Oliver, and Plamondon (7).

Other senator present: The Honourable Senator Gustafson (1).

In attendance: June Dewetering and Jean Dupuis, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, November 18, 2004, the committee continued its consideration of issues dealing with charitable giving in Canada.

WITNESSES:

Philanthropic Foundations Canada:

Hilary Pearson, President.

Health Charities Coalition of Canada:

Sally Brown, Chief Executive Officer, Heart and Stroke Foundation of Canada.

National Arts Centre Foundation:

Darrell Louise Gregersen, Chief Executive Officer.

Change Canada Charitable Foundation:

Darryl R. Peck, Chief Executive Officer.

Canadian Council of Christian Charities:

John Pellowe, Chief Executive Officer.

The Chair made an opening statement.

Ms. Brown, Ms. Pearson and Ms. Gregersen made statements and answered questions.

M. Nadeau et Mme Tromp font une déclaration et, de concert avec MM. Juneau et de March, répondent aux questions.

Le comité suspend la séance à 17 h 1.

Le comité reprend la séance à 17 h 6.

Mme Steinsky Schwartz, MM. Brown, Johnson, Burrows et Mme Iley font une déclaration et répondent aux questions.

Le président fait une dernière déclaration.

À 18 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 2 décembre 2004
(8)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 11 h 5, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jerahmiel S. Grafstein (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Grafstein, Harb, Massicotte, Moore, Oliver et Plamondon (7).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Gustafson (1).

Également présents : June Dewetering et Jean Dupuis, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 novembre 2004, le comité poursuit son examen des questions traitant de dons de charité au Canada.

TÉMOINS :

Fondations philanthropiques Canada :

Hilary Pearson, présidente.

Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé :

Sally Brown, directrice générale, Fondation des maladies du cœur.

Fondation du Centre national des arts :

Darrell Louise Gregersen, directrice générale,

Fondation de charité canadienne pour le changement :

Darryl R. Peck, directeur général.

Conseil canadien des oeuvres de charité chrétiennes :

John Pellowe, directeur général.

Le président fait une déclaration.

Mmes Brown, Pearson et Gregersen font une déclaration et répondent aux questions.

The committee suspended at 12:20 p.m.

The committee resumed at 12:25 p.m.

Mr. Peck and Mr. Pellowe made statements and answered questions.

At 12:55 the committee suspended.

At 12:57 p.m., the committee proceeded in camera, pursuant to rule 92(2)(e) for the purpose of considering its agenda.

The Chair indicated that the Minutes of Proceedings should note that at the meeting of November 18, 2004, the Honourable Senator Massicotte was not present during the committee's discussion and adoption of four budgets for the fiscal year ending March 31, 2005.

At 1 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le comité suspend la séance à 12 h 20.

Le comité reprend la séance à 12 h 25.

MM. Peck et Pellowe font une déclaration et répondent aux questions.

Le comité suspend la séance à 12 h 55.

À 12 h 57, le comité se réunit à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, dans le but d'examiner l'ordre du jour.

Le président signale, pour le compte rendu, que l'honorable Massicotte n'était pas présent à la réunion du 18 novembre 2004, où il a été question des quatre budgets adoptés par le comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

À 13 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Gérald Lafrenière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 1, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:03 p.m. to study on issues dealing with charitable giving in Canada.

Senator Jerahmiel S. Grafstein (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Ladies and gentlemen, we are expecting a number of other senators who are now involved in the house and also in other committees. It is so important that we start the process of getting information to the committee. I have a core, knowledgeable group of senators. Therefore, with your permission, I would like to start.

We have the appropriate numbers here to start the hearings and I would like to begin with a short introductory statement about our purpose here.

I hope that you will have read the Hansard, because when this reference was approved unanimously both in this committee and by the Senate, I tried to sum up as best I could the purposes of this particular hearing.

Ladies and gentlemen, thank you for attending. It is a great pleasure on behalf of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, and our deputy chair, Senator David Angus, to welcome you today and hear your comments on our study on charitable giving.

I would like to thank the witnesses here today. Their ability to prepare for these hearings, on short notice, is deeply appreciated. We know you are under tremendous time pressures; we have been pressed by Parliament under equally difficult time frames. We are trying to accomplish a lot in a short time, but we want to take a careful look at everything you say and everything you send to us in writing. We will read everything and listen carefully to what you have to say.

The objectives of these hearings are simple: to encourage ideas and to propose policies that will unlock, we believe, greater amounts of personal wealth for charitable purposes in a cost-effective way, always cognizant of the restraints on government revenues.

While we wish to unleash and channel large sums of private wealth into generally charitable objectives, we are always conscious and will be conscious of the cost effectiveness in terms of government revenues.

Our principal target is tax policy, to determine what may be done to enhance the opportunities for affordable giving by Canadians at all levels of civic society and all levels of income, while the potential for such giving exists.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 h 3 en vue d'étudier les questions liées aux dons de bienfaisance au Canada.

Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Mesdames et messieurs, nous attendons un certain nombre d'autres sénateurs qui sont actuellement au Sénat ou avec d'autres comités. Il est important que nous amorçons le processus de présentation d'information au comité. Nous sommes déjà un nombre suffisant de sénateurs connaissant bien le dossier. Par conséquent, avec votre permission, j'aimerais commencer.

Nous sommes suffisamment nombreux pour débiter la séance et j'aimerais d'abord faire une brève déclaration pour vous présenter nos objectifs.

J'espère que vous avez bien lu le Hansard, parce que lorsque cet ordre de renvoi a été approuvé unanimement par ce comité ainsi que par le Sénat, j'ai fait de mon mieux pour résumer les objectifs de cette étude.

Mesdames et messieurs, merci pour votre présence. C'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue au nom du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et de notre vice-président, le sénateur David Angus. Nous prêterons une oreille attentive à vos commentaires dans le cadre de notre étude sur les dons de bienfaisance.

Je tiens à remercier les témoins ici présents. Nous leur sommes très reconnaissants d'avoir bien voulu se préparer à participer à ces audiences, malgré un si court préavis. Nous savons que vous avez des échéanciers très serrés; c'est la même chose pour nous avec le Parlement. Nous essayons de faire beaucoup de choses en très peu de temps, mais nous tenons à considérer avec grand soin tout ce que vous allez nous dire et tous les documents que vous nous avez transmis. Nous allons tout lire et écouter très attentivement ce dont vous allez nous faire part.

Les objectifs de ces audiences sont plutôt simples : faire surgir des idées et proposer des politiques pour faire en sorte, nous l'espérons, que les avoirs personnels puissent être davantage disponibles pour les œuvres de bienfaisance d'une manière efficace en termes de coûts, toujours en tenant compte des restrictions quant aux revenus gouvernementaux.

Notre objectif est donc de diriger de plus larges proportions des avoirs personnels des Canadiens vers les œuvres de bienfaisance en général, mais nous sommes bien conscients, et nous le demeurerons, de l'importance de limiter les coûts à engager à l'égard des recettes gouvernementales.

La politique fiscale est notre cible principale; nous allons chercher à déterminer ce qui peut être fait pour rendre le don de bienfaisance plus abordable pour les Canadiens, quels que soient leur classe sociale et leur niveau de revenu.

In doing so, we will be looking at giving at all levels and by all different means. All of us are aware of the encouragement and incentives to give that already exist within our tax structure and our tax system. We are also aware that there are ideas and proposals at various stages of study elsewhere. We are interested in hearing about them. Further, we are hoping that the study we are undertaking will stimulate new thinking and different ideas within and without government.

We will now turn to our first witnesses, from the Department of Finance, and we ask you to introduce yourselves; and again, I hope you will work within the time constraints that we have allotted. I hope our questions will be succinct and answers in response will be the same and pointed.

[*Translation*]

Mr. Serge Nadeau, Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance: My name is Serge Nadeau and I am from the Tax Policy Branch of the Department of Finance. With me today is Carl Juneau.

Thank you for inviting us to come here to discuss charitable giving in Canada. I would like to begin by giving you an overview of registered charities in Canada. I will then share with you some facts about Canadians who donate to charities and some figures on the amount of donations. Finally, I will give you current tax support highlights.

Today they are approximately 80,700 registered charities in Canada. The purpose of nearly 50 per cent of these charities is the advancement of religion. In fact, that is true of 43 per cent of all registered charities. Social services, including the relief of poverty, account for the second largest category of primary purpose.

Another interesting statistic is that more than half, or 54 per cent, of all registered charities have assets of less than \$100,000.

[*English*]

The next slide provides background on the regulation of charities. My colleague will spend time on this slide.

The point I would like to stress relates to some of the obligations that registered charities have under the Income Tax Act. One obligation is that charitable purposes are limited to those recognized under the common law. This means, for example, the charity cannot have a political purpose. I should be clear here. Although they cannot have a political purpose, they can perform political activities as long as they are non-partisan and fall under the 10 per cent limit. They can also engage in

Pour les besoins de cette étude, nous allons examiner les dons faits à tous les niveaux et par tous les moyens possibles. Nous connaissons tous les mesures incitatives qui sont déjà offertes dans le cadre de notre régime fiscal. Nous savons tous également que certaines idées et propositions sont actuellement à l'étude ailleurs. Nous aimerions en connaître plus long à ce sujet. Nous espérons en outre que l'étude que nous entreprenons contribuera à alimenter de nouvelles réflexions et à faire surgir des idées différentes au sein du gouvernement comme à l'extérieur.

Nous laissons maintenant la parole à nos premiers témoins qui sont du ministère des Finances et que nous invitons à se présenter eux-mêmes. Nous vous demandons de vous en tenir au temps alloué. J'espère donc que vos questions seront succinctes et que les réponses seront brèves et directes.

[*Français*]

M. Serge Nadeau, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances : Je m'appelle Serge Nadeau, de la direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances. Monsieur Carl Juneau m'accompagne.

Je vous remercie de votre invitation à comparaître pour discuter des dons à des organismes de bienfaisance au Canada. En premier lieu, je vous donnerai un aperçu des organismes de bienfaisance enregistrés au Canada; ensuite je vous donnerai des statistiques sur les Canadiens qui donnent aux organismes de bienfaisance et des statistiques sur la taille des dons et en dernier lieu, je vous donnerai des points saillants au sujet de l'aide fiscale actuelle.

Actuellement, il y a environ 80 700 organismes de bienfaisance enregistrés au Canada. La presque majorité d'entre eux ont pour objectif la promotion de la religion. En fait, 43 p. 100 des organismes enregistrés ont comme objectif la promotion de la religion. En termes de nombre, la deuxième plus grande catégorie est reliée aux services sociaux qui comprend l'atténuation de la pauvreté.

Une autre statistique intéressante est que plus de la moitié de tous les organismes de bienfaisance enregistrés ont un actif inférieur à 100 000 \$. Cinquante-quatre pour cent de tous les organismes enregistrés ont un actif inférieur à 100 000 \$.

[*Traduction*]

La diapositive suivante présente des renseignements généraux sur la réglementation applicable aux organismes de bienfaisance. Mon collègue reviendra plus en détail sur cette diapositive.

J'aimerais souligner quelques-unes des obligations qui incombent aux organismes de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces organismes doivent notamment se limiter à l'atteinte d'objectifs de bienfaisance selon la common law. Cela signifie, par exemple, qu'un organisme de bienfaisance ne peut pas avoir un objectif politique. Je veux être bien clair à ce sujet. Bien qu'ils ne puissent pas avoir un objectif politique, ces organismes peuvent se livrer à des activités politiques pour autant

public awareness campaigns or communications with elected representatives. There is no limit on such activities.

Another important obligation of registered charities is that they must fulfil minimum annual disbursement requirements for receipted donations. While there are obligations, there are several benefits to being a registered charity. First, registered charities are exempt from income tax. Second, and probably more important, donations to registered charities benefit from what is often touted as the most generous tax incentive in the world. In particular, individuals receive a 16 per cent federal tax credit on the first \$200 donated and 29 per cent on donations thereafter, irrespective of the donor's income. Why is this often touted as one of the most generous tax incentives in the world? It is because most other countries provide a deduction for charitable donations, as opposed to tax credits, at the top tax rate. Also, for public charities, only 25 per cent of capital gains are subject to tax on gifts such as publicly traded securities.

Slide 9 provides interesting facts on donations. In 2003, 5.6 million Canadians made financial or in-kind donations worth approximately \$6.5 billion. While 90 per cent of tax assistance went to individuals, 10 per cent went to business. The average amount of receipted donations is slightly greater than a thousand dollars. Another interesting fact is that donors whose total annual income is less than \$60,000 represent 73 per cent of all donors and their donations amount to 43 per cent of all donations. On the other hand, donors whose total income is greater than \$100,000, while they represent only 8 per cent of all donors, their donations amount to 34 per cent of all donations.

Slides 11 to 14 highlight income tax changes that have been introduced over the last 10 years to provide additional support for charitable giving or to improve the integrity of the support. I will not go through all these changes because of time constraints, but you might find that useful for your deliberations.

Slide 15 quantifies in dollars current tax support. This slide tries to compare how much tax support is provided to three different types of donations. The first type of donation is a cash donation. The second is a donation of a publicly traded security to public charities under the current provisions, where 25 per cent of the inclusion rate on capital gain is in place. The third scenario is a donation of publicly traded securities to public charities, but under what has been proposed as a zero inclusion rate on capital gains. Here, we start with the assumption of a same \$100 of after-tax income. This tells us that for cash donations, for example, \$100 donated out of after-tax income will bring \$29 in federal income tax credit. Here I am making the assumption that the

que celles-ci soient non partisans et respectent la limite des 10 p. 100. Ils peuvent également participer à des campagnes publiques de sensibilisation et de communication avec des représentants élus. Il n'existe aucune limite pour ce genre d'activités.

Autre point important, les organismes de bienfaisance doivent respecter les règles relatives au contingent des versements annuels en ce qui concerne les dons reçus. Si le fait d'être un organisme de bienfaisance enregistré comporte certaines obligations, il présente aussi plusieurs avantages. Premièrement, ces organismes sont exonérés d'impôt. Le deuxième avantage, peut-être plus important encore, c'est que les encouragements fiscaux canadiens au titre des dons de bienfaisance sont considérés parmi les plus généreux au monde. Ainsi, les particuliers bénéficient, peu importe leur revenu, d'un crédit d'impôt fédéral de 16 p. 100 sur la première tranche de 200 \$ de don et de 29 p. 100 sur les dons supérieurs à 200 \$. Pourquoi dit-on souvent que ces encouragements fiscaux sont parmi les plus généreux au monde? Parce que la plupart des pays offrent une déduction pour les dons de bienfaisance, plutôt que de crédits d'impôt, au taux d'imposition supérieur. En outre, pour les organismes de bienfaisance publics, seulement 25 p. 100 des gains en capital sont imposables sur certains dons, comme ceux de titres cotés en bourse.

La diapositive 9 présente certains faits intéressants concernant les dons de bienfaisance. En 2003, 5,6 millions de Canadiens ont effectué des dons en argent ou en nature d'une valeur approximative de 6,5 milliards de dollars. Les particuliers ont profité de 90 p. 100 de l'aide fiscale offerte; les autres 10 p. 100 sont allés aux entreprises. Le don moyen pour lequel un reçu a été émis est légèrement supérieur à 1 000 \$. Autre fait intéressant, les donateurs dont le revenu annuel total ne dépasse pas 60 000 \$ comptent pour 73 p. 100 de tous les donateurs et leurs dons représentent 43 p. 100 de tous les dons. Par contre, les donateurs dont le revenu annuel total est supérieur à 100 000 \$ comptent pour seulement 8 p. 100 de tous les donateurs et leurs dons représentent 34 p. 100 de tous les dons.

Les diapositives 11 à 14 dressent un bref historique des changements apportés au régime fiscal au cours des dix dernières années afin de favoriser davantage les dons de bienfaisance et d'assurer une plus grande intégrité du soutien offert. En raison des contraintes de temps, je ne vais pas vous parler en détail de tous les changements, mais ces renseignements pourraient tout de même contribuer à éclairer vos discussions.

La diapositive 15 présente une quantification monétaire de l'aide fiscale actuelle. On essaie de comparer l'aide fiscale offerte pour trois types différents de dons. Le premier type est le don en espèces. Le deuxième est le don de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance en vertu des dispositions actuelles qui prévoient un taux d'inclusion de 25 p. 100 des gains en capital. Le troisième est le don de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance, mais en vertu de nouvelles dispositions proposées qui prévoiraient l'exclusion totale de tout gain en capital. Dans chaque cas, on utilise l'exemple d'un même don de 100 \$ à même le revenu après impôt. On peut ainsi voir qu'un don de 100 \$ en espèces à même le revenu après impôt donne droit à un crédit

individual has already given \$200. In addition to this \$29, the individual would get approximately \$17 in provincial tax credit for a total tax assistance of \$46. In other words, for a cash donation of \$100, current tax assistance is \$46, or 46 cents on the dollar, which means the donor's share is 54 cents on the dollar.

The second example, the donation of a publicly traded security to public charities, we start with \$100 donated out of after-tax income. This donation will benefit from the federal and provincial tax credits. In addition, this donation would benefit from a reduction in capital gains tax of approximately \$7. The total tax assistance in this case is 53 cents on the dollar, which means that the donor's share is 47 cents on the dollar, or 47 per cent.

The last example is in the case where there is no tax on capital gains on such donations. The difference here is that the rebate on capital gains tax is higher than before. It is \$14 instead of \$7, which means that the total tax assistance is 60 cents on the dollar and the donor's share would be 40 cents on the dollar.

To sum up, we have three scenarios. In one scenario, on the cash donations, the total tax assistance is 46 cents on the dollar. The total tax assistance on the donation of publicly traded securities is typically 53 cents on the dollar. Finally, if there was no capital gains tax, the total tax assistance would be 60 cents on the dollar.

Senator Angus: May I ask a point of clarification, sir? Excuse me for interrupting, and welcome. At slide 15, when you say "proposed" in the third column, that is not the current law.

Mr. Nadeau: No.

Senator Angus: Why are you telling us about it? Who is proposing it? We will, I can assure you.

The Chairman: Let him respond.

Mr. Nadeau: This is "proposed" in the sense it has been proposed to us many times. This is an example of what has been proposed. Perhaps "proposed" might not have been a well-chosen word.

Senator Angus: I wanted to make it clear for all of us. The heading is "current tax support highlights," and that last column is still hypothetical. It is not actually law.

Mr. Nadeau: You are right, senator. I apologize. This was prepared very quickly.

The Chairman: We appreciate that and understand it.

d'impôt fédéral de 29 \$. Je me fonde ici sur l'hypothèse que ce particulier a déjà fait des dons de 200 \$. En plus de ces 29 \$, le donateur obtiendra un crédit d'impôt provincial d'environ 17 \$ pour une aide fiscale totale de 46 \$. Autrement dit, pour un don en espèces de 100 \$, l'aide fiscale actuelle est de 46 \$, soit 46 cents par dollar, ce qui signifie que la part du coût du don pour le donateur est de 54 cents par dollar.

Pour le second type, le don de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance, nous parlons également d'un don de 100 \$ à même le revenu après impôt. Le donateur bénéficiera des mêmes crédits d'impôt fédéral et provincial. En outre, il profitera d'une réduction de l'impôt sur les gains en capital d'environ 7 \$. L'aide fiscale totale dans ce cas-ci est de 53 cents par dollar, ce qui fait que la part du donateur s'élève à 47 cents par dollar, soit 47 p. 100.

Pour le dernier type de don cité en exemple, on part de l'hypothèse qu'il n'y aurait pas d'impôt sur les gains en capital pour de tels dons. Le donateur bénéficierait donc d'une réduction de l'impôt sur les gains en capital plus élevée qu'auparavant. Elle serait de 14 \$ plutôt que de 7 \$, ce qui porterait l'aide fiscale totale à 60 cents par dollar et la part du donateur à 40 cents par dollar.

Pour résumer, il y a trois scénarios possibles. Dans le premier, les dons en espèces, l'aide fiscale totale est de 46 cents par dollar. Pour les dons de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance, l'aide fiscale totale atteint 53 cents par dollar. Enfin, si on éliminait l'impôt sur les gains en capital, l'aide fiscale totale atteindrait 60 cents par dollar.

Le sénateur Angus : Monsieur, puis-je vous demander une précision? Je vous prie de m'excuser de vous interrompre et j'en profite pour vous souhaiter la bienvenue. À la diapositive 15, lorsque vous parlez de « proposition » dans la troisième colonne, c'est que cela n'est pas prévu dans la loi actuelle.

M. Nadeau : Non.

Le sénateur Angus : Pourquoi alors nous parlez-vous d'une telle possibilité? Qui a fait cette proposition? Nous serions prêts à le proposer, soyez-en assuré.

Le président : Laissez-le répondre.

M. Nadeau : Nous parlons de cette « proposition » parce que cela nous a effectivement été proposé à maintes reprises. C'est un exemple des mesures qui nous sont proposées. Peut-être le terme « proposition » n'était-il pas celui qui convenait.

Le sénateur Angus : Je voulais que tout soit bien clair pour nous tous. Le titre de la diapositive est « Points saillants de l'aide fiscale actuelle » et la dernière colonne traite d'une proposition encore hypothétique. Ce n'est pas ce que prévoit la loi en vigueur.

M. Nadeau : Vous avez raison, sénateur. Je vous prie de nous en excuser. Nous avons dû préparer tout cela très rapidement.

Le président : Nous vous en sommes reconnaissants et nous vous comprenons.

Mr. Nadeau: The last slide is about total tax expenditures related to charitable giving. In 2004, it is estimated that the total tax expenditure is \$2.2 billion: \$1.6 billion going to charitable donation tax credit claims by individuals, \$300 million related to the deduction of charitable donations claimed by business, and finally, \$300 million related to the GST rebates.

This concludes my presentation. I will be more than happy to answer any of your questions.

Ms. Elizabeth Tromp, Director General, Charities Directorate, Policy and Planning Branch, Canada Revenue Agency: I am pleased to be here today to provide you with information on the roles and responsibilities of the Canada Revenue Agency with regard to the regulation of Canada's charities under the Income Tax Act.

Mr. Nadeau stated that to be a registered charity means meeting certain criteria for initial registration and fulfilling ongoing commitments for continued registration.

An organization must be established for exclusively charitable purposes and show that it will govern itself in such a way that it devotes all its resources to achieving those purposes.

To continue to be a registered charity, the organization must continue to act in a manner that reflects its stated charitable purposes, manage its financial dealings responsibly and file an annual return.

Each year, over 3,000 organizations apply for registered charity status, with most being approved. Nearly 2,000 charities, however, lose registered charity status for a variety of reasons. Some cease to exist, some merge with other organizations and others fail to live up to their obligations by failing to file an annual return. The net result is that the number of registered charities has been growing by about 1,000 per year.

The regulatory environment within which CRA regulates charities is complex. Under the Constitution, the provinces have sole jurisdiction over the establishment, maintenance and management of charities. The federal role is therefore limited to the rules that are applied to registered charities under the Income Tax Act.

Notwithstanding this limited role, Canadians generally view the CRA as the regulator of the sector as a whole, given the generally limited extent to which the provinces exercise this constitutional authority.

An additional complexity is the meaning of the word "charity" itself. It is neither defined under the Income Tax Act nor under any other statute. Instead, its meaning is left to common law and

M. Nadeau : La dernière diapositive traite des dépenses fiscales engagées au titre des dons de bienfaisance. En 2004, les dépenses totales sont estimées à 2,2 milliards de dollars : 1,6 milliard de dollars pour le crédit d'impôt au titre des dons de bienfaisance réclamés par les particuliers; 300 millions de dollars pour la déduction des dons de bienfaisance par les entreprises; et 300 millions de dollars pour les remises de la TPS.

Voilà qui conclut ma présentation d'aujourd'hui. Je serai très heureux de répondre à toutes vos questions.

Mme Elizabeth Tromp, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique et de la planification, Agence du revenu du Canada : Je suis heureuse de me trouver devant vous aujourd'hui pour vous informer des rôles et des responsabilités de l'Agence du revenu du Canada en matière de réglementation des organismes de bienfaisance du Canada en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Comme nous le disait M. Nadeau, pour qu'un organisme soit considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré, il doit satisfaire à certains critères pour l'enregistrement initial, puis tenir ses engagements permanents qu'il a pris pour demeurer enregistré.

Un tel organisme doit être établi exclusivement à des fins de bienfaisance et montrer qu'il gèrera ses affaires de façon à consacrer toutes ses ressources à la réalisation de ces fins.

Pour ne pas perdre son enregistrement, l'organisme doit continuer d'agir de façon conforme à ses fins de bienfaisance énoncées, gérer ses affaires financières de manière responsable et produire une déclaration annuelle.

Chaque année, plus de 3 000 organismes demandent le statut d'organisme de bienfaisance enregistré, et la plupart des demandes sont approuvées. Cependant, près de 2 000 organismes perdent leur statut d'organisme de bienfaisance enregistré pour diverses raisons. Certains cessent d'exister, d'autres fusionnent avec d'autres organismes et d'autres encore ne respectent pas leur obligation de produire une déclaration annuelle. Au bout du compte, le nombre d'organismes de bienfaisance enregistrés augmente d'environ 1 000 par année.

Le contexte réglementaire dans lequel l'ARC réglemente les organismes de bienfaisance est complexe. En vertu de la Constitution, les provinces ont la compétence exclusive quant à l'établissement, au maintien et à la gestion des organismes de bienfaisance. Le rôle du gouvernement fédéral est donc limité aux règles qui sont appliquées aux organismes de bienfaisance enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Malgré ce rôle restreint, les Canadiens considèrent généralement l'ARC comme l'organe de réglementation du secteur dans son ensemble, compte tenu de la portée généralement limitée de l'exercice du pouvoir constitutionnel des provinces.

Un autre élément de complexité est la signification du terme « organisme de bienfaisance ». Ce terme n'est défini ni dans la Loi de l'impôt sur le revenu ni dans les autres lois. Sa signification est

the interpretation of hundreds of years of decisions by the courts on what is charitable.

As was mentioned briefly, to be registered under common law as a charity, an organization must be established to perform charitable works under what are known as the four categories of charitable purposes: the relief of poverty, the advancement of education, the advancement of religion, and other purposes beneficial to the community in a way the law regards as charitable.

While the first three speak for themselves, the fourth category has evolved over time to reflect changing societal values. Among others, the common law now recognizes as being charitable relief of the aged, relief of the sick and disabled, the prevention of cruelty to animals and the provision of facilities for community recreation.

Determining whether a particular organization meets the common law definition of "charity" is not always easy. As society evolves, so do the issues with which society is faced. As groups form to deal with these issues, their purposes do not always match what the courts have traditionally viewed as being properly within the bounds of charity.

This tests us as regulators, as we use our judgment to draw analogies between new purposes and those that have already been determined by the courts to be charitable to ensure that the law remains up to date and reflective of current societal values.

Charities make a significant contribution to the Canadian way of life. Canadians depend on charities to fulfil roles not played by any other segment of society and support charities directly through donations and, indirectly, through tax assistance. By regulating charities through the administration of the Income Tax Act, the CRA plays a key role in creating an environment where Canadians can donate with confidence, knowing that the money they give will be used only for the purposes for which it is intended.

To achieve this end, the CRA monitors the ongoing activities of registered charities to ensure they stay within the rules. We know the great majority of charities want to comply with the law. Some do so as a matter of course; others need assistance in understanding their obligations and conducting their activities in a satisfactory way.

A small minority of registered charities misuse the system, abusing their charitable privileges for personal gain. These we seek to root out. More extreme still is the misuse of charitable

plutôt laissée à la common law et à l'interprétation de centaines d'années de décisions rendues par les tribunaux sur ce qu'est la bienfaisance.

Comme on y a déjà brièvement fait allusion, selon la common law, pour être un organisme de bienfaisance, un organisme doit être établi pour exercer des activités de bienfaisance qui entrent dans une ou plusieurs des quatre catégories de fins de bienfaisance suivantes : le soulagement de la pauvreté; l'avancement de l'éducation; l'avancement de la religion; et les autres fins profitant à la collectivité que la loi considère comme étant des fins de bienfaisance.

Les trois premières catégories se passent de commentaires, mais la quatrième a évolué au fil du temps en fonction des changements de valeurs sociales. Par exemple, la common law reconnaît maintenant comme étant des fins de bienfaisance l'assistance aux personnes âgées, l'assistance aux personnes malades et aux personnes handicapées, la prévention de la cruauté à l'endroit des animaux et la fourniture d'installations récréatives pour la collectivité.

Il n'est pas toujours facile de déterminer si un organisme satisfait à la définition d'organisme de bienfaisance selon la common law. Les problèmes sociaux évoluent au même rythme que la société. Lorsque des groupes se forment pour s'attaquer à ces problèmes, leurs fins ne correspondent pas toujours à ce que les tribunaux ont traditionnellement considéré comme étant des fins de bienfaisance.

Cela nous met à l'épreuve, comme organe de réglementation, car nous devons faire preuve de jugement pour établir des analogies entre les nouvelles fins et les fins que les tribunaux ont déjà jugé comme étant des fins de bienfaisance, afin de nous assurer que la loi suit bien l'évolution de la société et de ses valeurs.

Les organismes de bienfaisance apportent une contribution majeure au mode de vie des Canadiens. Les Canadiens dépendent des organismes de bienfaisance pour assumer des rôles qu'aucun autre segment de la société n'assume, et ils soutiennent les organismes de bienfaisance directement, par des dons, et indirectement, par une assistance fiscale. En réglementant les organismes de bienfaisance au moyen de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'ARC joue un rôle clé dans la création d'un environnement où les Canadiens peuvent effectuer des dons avec confiance, sachant que l'argent qu'ils donnent sera utilisé uniquement aux fins auxquelles il est destiné.

Pour y arriver, l'ARC surveille étroitement les activités courantes des organismes de bienfaisance enregistrés afin de s'assurer qu'ils observent les règles. Nous savons que la grande majorité des organismes de bienfaisance veulent se conformer à la loi. Certains le font tout naturellement. D'autres ont besoin d'aide pour comprendre leurs obligations et exercer leurs activités de façon satisfaisante.

Une petite minorité d'organismes de bienfaisance enregistrés utilisent à mauvais escient le système en abusant de leurs privilèges d'organismes de bienfaisance pour en retirer des

funds in the support of terrorism. Here we work with colleagues across the government to take appropriate steps to shut this down.

The activities we employ to keep registered charities compliant with the law are many and varied. To determine if individual charities are meeting their obligations, we review annual returns, conduct periodic audits and respond to complaints; and we monitor the media for reports of unacceptable activities.

Our response to non-compliance is centred on an "education first" principle. On a broad level, we conduct information sessions across the country to give key compliance-related information geared to the majority of charities. Over 4,000 charities' representatives attend these sessions annually. We also issue a quarterly newsletter, use a new electronic e-mail list service and maintain an extensive website containing a wealth of policies and practical information for the charitable sector. This site includes a list of all registered charities, as well as direct access to the public portions of their annual returns.

When individual charities are found to be non-compliant but not wilfully so, our first action is to write or talk to them to ensure that they understand the rules and what they must do to comply. This is generally all that is needed. When charities deliberately abuse the system or refuse to take corrective action, stronger measures are required, often resulting in their registered charity status being revoked.

Four years ago, the federal government initiated the voluntary sector initiative. This joint initiative was designed to look at many aspects of the relationship between the government and the sector to see where improvements could be made, both to the relationship itself and the environment within which charities operate in Canada. One component of the initiative was the creation of a joint regulatory table, charged with exploring opportunities for improvements to the way charities are regulated under the Income Tax Act. The result was a report to government containing 75 recommendations, 69 of which were accepted, either in whole or in part. Legislative amendments to support these accepted recommendations, as well as new funding to implement them, were announced in the spring 2004 budget.

bénéfices personnels. Nous leur faisons la chasse. Plus outranciers encore sont les organismes de bienfaisance enregistrés qui utilisent leurs fonds de bienfaisance pour appuyer le terrorisme. En pareil cas, nous collaborons avec nos collègues du gouvernement pour faire cesser cette pratique.

Les activités que nous menons pour nous assurer que les organismes de bienfaisance enregistrés se conforment à la loi sont nombreuses et variées. Pour déterminer si chaque organisme de bienfaisance s'acquitte de ses obligations, nous examinons les déclarations annuelles, nous menons des vérifications périodiques, nous donnons suite aux plaintes et nous surveillons les médias pour trouver des articles sur les activités inacceptables.

Notre riposte à l'inobservation est axée sur le principe de l'« information d'abord ». Au niveau national, nous tenons des séances d'information partout au pays pour fournir les renseignements sur l'observation qui sont essentiels pour la majorité des organismes de bienfaisance. Plus de 4 000 représentants d'organismes de bienfaisance participent à ces séances chaque année. Nous publions aussi un bulletin trimestriel, nous utilisons un nouveau service de liste de courrier électronique et nous tenons à jour un vaste site Web renfermant une quantité de politiques et de renseignements pratiques pour le secteur des organismes de bienfaisance. Le site offre une liste de tous les organismes de bienfaisance enregistrés, de même qu'un accès direct aux parties publiques de leurs déclarations annuelles.

Lorsque nous déterminons qu'un organisme de bienfaisance n'observe pas la loi, mais qu'il ne s'agit pas d'un acte délibéré, nous lui écrivons ou nous parlons à ses responsables pour nous assurer qu'ils comprennent bien les règles et pour leur indiquer ce qu'ils doivent faire pour s'y conformer. C'est généralement tout ce qu'il faut pour régler de tels cas. Lorsqu'un organisme de bienfaisance abuse délibérément du système ou refuse de prendre des mesures correctives, nous devons prendre des mesures plus sévères qui mènent souvent à la révocation de son enregistrement.

Il y a quatre ans, le gouvernement fédéral a lancé l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Cette initiative conjointe du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire vise à examiner les nombreux aspects de la relation entre le gouvernement et le secteur pour déterminer si des améliorations peuvent être apportées à la relation et au cadre dans lequel les organismes de bienfaisance mènent leurs activités au Canada. L'un des éléments de cette initiative était la création d'une Table conjointe sur le cadre réglementaire chargée d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées au processus de réglementation des organismes de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Une fois son examen terminé, la Table a produit, à l'intention du gouvernement, un rapport renfermant 75 recommandations, dont 69 ont été acceptées en tout ou en partie. Le gouvernement a annoncé, dans son budget du printemps 2004, des modifications législatives à l'appui des recommandations acceptées de même que l'octroi de nouveaux fonds pour leur mise en oeuvre.

The implementation of these recommendations is what we now refer to as our regulatory reform initiative. This initiative is in recognition of the fact that, due to changes in public expectations, changes in the way the charitable sector operates and in the way regulatory oversight is conducted in the modern regulatory world, a broad spectrum of activity was required to respond in a meaningful way.

Reform initiative is driven by a five-point action plan, with reform activities grouped under the following headings: accessible and transparent service; public awareness and sector outreach; enhanced monitoring and sanctions; appeals; and collaboration with provincial and territorial governments.

Accessible and transparent service means we will provide the public and the charitable sector with much more information on what we do and how we conduct our business.

Public awareness means that we will be letting the public know that someone is looking out for their interests and making sure charities operate within the law.

Consulting means talking and listening to charities and bringing them into our policy development process.

Enhanced monitoring will be used to ensure that only charities that operate within the law achieve and maintain registered charity status. This effort is accompanied by the implementation of a new sanctions regime to give us new tools to help get charities to comply without having to take the drastic step of revoking their registered charity status.

A new appeals system will be put in place to give charities a quicker, cheaper means of accessing an independent review of decisions when they disagree with us.

Finally, we will be working with the provinces. Canadians do expect different levels of government to work together to meet their needs, and in charity regulation we will be working hard to achieve that.

I realize this is a brief presentation and only scratches the surface of many of our initiatives and activities under way. I hope it serves your purposes. I would be pleased to answer any questions you may have.

The Chairman: If you want to give us a further and more intense look at what you do in writing, feel free to do that — as quickly as possible. As I say, I undertake this committee will not only listen and question but also read material, because we want

La mise en œuvre de ces recommandations est ce que nous appelons maintenant l'Initiative de réforme du cadre réglementaire. Cette initiative a été lancée en reconnaissance du fait qu'en raison des nouvelles attentes du public, les changements dans la façon dont le secteur des organismes de bienfaisance mène ses activités et des changements de mode de surveillance réglementaire dans le monde moderne de la réglementation, une vaste gamme d'activités sont nécessaires pour bien tenir compte de ces changements.

Cette initiative de réforme est guidée par un plan d'action en cinq points, où les activités de réforme sont regroupées sous les catégories suivantes : service accessible et transparent; sensibilisation du public et information du secteur; amélioration de la surveillance et sanctions; appels; collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Offrir un service accessible et transparent, c'est fournir au public et au secteur des organismes de bienfaisance beaucoup plus de renseignements sur ce que nous faisons et sur la façon dont nous faisons les choses.

Sensibiliser le public, c'est faire savoir au public que nous défendons ses intérêts en nous assurant que les organismes de bienfaisance respectent la loi.

Consulter, c'est parler aux organismes de bienfaisance, les écouter et les faire participer à notre processus d'élaboration de politiques.

Nous améliorerons la surveillance pour faire en sorte que seuls les organismes de bienfaisance qui respectent la loi obtiennent et conservent le statut d'organisme de bienfaisance enregistré. Parallèlement, nous mettons en œuvre un nouveau régime de sanctions afin de nous doter de nouveaux outils pour aider les organismes de bienfaisance concernés à observer la loi sans qu'il soit nécessaire de prendre la mesure draconienne qu'est la révocation de leur enregistrement.

Nous établirons un nouveau système d'appel pour donner aux organismes de bienfaisance un moyen plus rapide et moins cher d'obtenir un examen indépendant des décisions lorsqu'ils sont en désaccord avec nos décisions.

Enfin, comme les Canadiens s'attendent à ce que les différents niveaux du gouvernement collaborent pour répondre à leurs besoins, nous serons les chefs de file de la collaboration fédérale-provinciale en matière de réglementation des organismes de bienfaisance.

Je sais que les renseignements ci-dessus sont très brefs et ne font que vous donner un aperçu de nos activités de réglementation des organismes de bienfaisance, mais j'espère qu'ils vous seront utiles. Je serai heureuse de vous fournir d'autres renseignements, si vous en avez besoin. Nous serons aussi heureux de répondre à toutes vos questions.

Le président : Si vous voulez nous fournir par écrit un portrait plus complet de vos activités, n'hésitez pas à le faire — le plus rapidement possible. Comme je l'ai dit, je vous promets que le comité ne fera pas qu'écouter et poser des questions, mais qu'il

to ensure that you have ample opportunity to present everything you wish to present. Feel free to bury us in your paper, but ensure it is cogent, please.

Senator Angus: How do numbers in Canada that you have generated in your research — this is addressed to either or both of you — stack up? Are we good givers in Canada relative to other OECD countries, for example, both as to per capita and absolute numbers?

Mr. Nadeau: That is a good question. Unfortunately, I do not have the figures with me. I have seen figures that I am sure show that in Canada we do not give as much per capita as in the United States. I cannot remember if I have seen figures about other countries, but as for Great Britain and European countries, I think that we would compare more or less with Great Britain. We could endeavour to gather some information on that for you, with more solid figures. The casual evidence I have, from remembering what I have read about these things, is that we do not give as much as they do in the U.S.

The Chairman: The Senate, as you know, represents the five regions of the country. Many of our public do not know that under the Constitution, we are an equal chamber. The five regions are equally represented in the Senate. Could you please break down, if possible, region by region, according to our constitutional framework, the percentage absolute and total amounts of giving? Some of the anecdotal information I have is that the poorest parts of the regions give more, both percentage and per capita wise. I would like to know if that is correct.

Senator Oliver: Such as Newfoundland.

The Chairman: Newfoundland was one example. There are others. Please give us that information. It would be helpful to us as senators who represent all of the regions.

Senator Angus: The government chose in its wisdom to improve the tax incentives in the area of capital gains three or four years ago. Have you measured whether this has led to greater charitable giving?

Mr. Nadeau: A tax evaluation report came out of the Department of Finance in 2002. This is difficult to assess, especially given that there had been a stock market bubble, in which stocks had risen tremendously. At that time, the conclusion of the Department of Finance was that there was no evidence to the contrary, that this had contributed to an increase in donations. To be fair, a couple of articles were published in the *Canadian Tax Journal* that, in a sense, criticized the department. The articles said that the time frame had not been long enough to assess whether the incentives had increased the level of donations. Their conclusions were less positive than ours.

lira aussi les documents, car nous voulons faire en sorte que vous puissiez présenter tous les renseignements que vous souhaitez. N'hésitez pas à nous faire parvenir toute l'information que vous désirez, mais veuillez faire en sorte qu'elle soit pertinente.

Le sénateur Angus : Que révèlent les données canadiennes que vous avez recueillies lors de votre recherche? Ma question s'adresse à l'un ou l'autre de vous deux. Les Canadiens sont-ils aussi généreux que les habitants d'autres pays de l'OCDE, par exemple, à la fois au chapitre des dons par habitant et en chiffres absolus?

M. Nadeau : C'est une bonne question. Malheureusement, je n'ai pas ces données en main. Si je me souviens bien des chiffres que j'ai vus, je peux affirmer que les dons par habitant au Canada ne sont pas aussi élevés qu'aux États-Unis. Je ne me souviens pas si j'ai vu des chiffres à propos d'autres pays, mais en ce qui concerne la Grande-Bretagne et d'autres États européens, je crois que le Canada affiche un profil plus ou moins identique à celui de la Grande-Bretagne. Nous pourrions tenter d'obtenir des renseignements à ce sujet pour vous et des données exactes. Si je me fie à ce que j'ai lu, je peux dire que nous ne sommes pas aussi généreux que les Américains.

Le président : Comme vous le savez, le Sénat représente les cinq régions du pays. Une grande partie du public ne sait pas que, en vertu de la Constitution, nous sommes une chambre à représentation égale, c'est-à-dire que les cinq régions sont représentées de façon égale au Sénat. Pourriez-vous nous donner, si possible, le pourcentage absolu et la somme totale des dons pour chacune des cinq régions? Certains renseignements dont je dispose indiquent que les secteurs les plus pauvres donnent davantage, à la fois en termes de pourcentage et par habitant. J'aimerais savoir si c'est exact.

Le sénateur Oliver : Comme Terre-Neuve.

Le président : Terre-Neuve est un exemple, mais il y en a d'autres. Veuillez nous fournir cette information, car elle serait très utile à nous, les sénateurs, qui représentons toutes les régions.

Le sénateur Angus : Le gouvernement a décidé, dans sa sagesse, d'améliorer les incitatifs fiscaux relativement aux gains en capital il y a trois ou quatre ans. Avez-vous vérifié si cela avait engendré une augmentation des dons de bienfaisance?

M. Nadeau : En 2002, le ministère des Finances a publié un rapport d'évaluation fiscale. Cela est difficile à évaluer, surtout en raison de la bulle boursière qui existait et qui avait provoqué une hausse énorme du cours des titres boursiers. À cette époque, le ministère des Finances avait conclu que rien ne prouvait le contraire, que l'amélioration des incitatifs fiscaux avait contribué à un accroissement des dons. Il convient cependant de mentionner que deux articles publiés dans la *Revue fiscale canadienne* comportaient des critiques à l'égard du ministère. Dans ces articles, on faisait valoir qu'il ne s'était pas écoulé suffisamment de temps pour pouvoir évaluer si les incitatifs avaient engendré une hausse des dons de bienfaisance. Les conclusions énoncées dans ces articles étaient beaucoup moins positives que les nôtres.

Senator Angus: This is important to me and we have to get this straight. Is either of you able to say that shares in publicly traded companies that have an accumulated capital gain have been increasingly used for charitable donation purposes in Canada since 1995?

Mr. Nadeau: There was definitely an increase from 1997 to 2000. However, I believe, and I would have to double check, that since 2000 there has been a big decrease. One reason is the performance of the stock market. Therefore, it is difficult to distinguish the reasons for the decrease. Between 1997 and 2000 there was a big increase, but was it because of the tremendous rise in stocks — the stock market bubble — or was it because of increased tax incentives? It was likely for both of those reasons, but the contribution split between tax incentives versus the boom in the stock market we cannot distinguish.

Senator Angus: Still, I am intrigued by that third column. As well, I am intrigued by Ms. Tromp's remarks about the 2004 budget and the ways and means measures that were in process. Is that third column covered by any of that?

Mr. Nadeau: Not at all. I want to make it absolutely clear. Rather than "proposed" it should have said "often proposed." We have received many representations on it and that is all I should say.

Senator Angus: I realize that you are not the policy makers, but part of our job is to recommend policy. Would proposals such as column 3 find favour, in your view?

Mr. Nadeau: That is —

Senator Angus: I will rephrase my question. What are the reasons against it? Can you give us any practical reason against doing it? Would it be a huge drain on the Consolidated Revenue Fund, for example?

Mr. Nadeau: I can answer part of that. Depending on the amount of the donations, it could be a significant drain. The problem with such measures is that if they truly provide a strong incentive to donate, then of course it is costly. The greater the incentive and the more take-up there is, then the greater the drain on the Consolidated Revenue Fund. In this case, it is not only the removal of the half of the inclusion rate that is costly and, in fact, that is the least costly part. Rather, the other tax credits attached to it are even more costly.

Senator Angus: I understand.

Mr. Nadeau: That is why the size of the drain depends on how the stock market behaves.

Senator Angus: It would also depend on the charity and the amount of the donation. On the one hand, if the private sector gave large donations, it might be a fiscal drain in the first instance. On the other hand, it is substituting that money for money that the government might otherwise be spending. I take that as an assumption going in, and I put it to you that we are in a rapidly

Le sénateur Angus : Cette question est importante pour moi, et nous devons obtenir une réponse claire. Est-ce que l'un de vous deux est en mesure de me dire si les titres des sociétés cotées en bourse qui ont enregistré des gains en capital sont de plus en plus utilisés à titre de dons de bienfaisance au Canada depuis 1995?

M. Nadeau : Il y a eu sans aucun doute une augmentation entre 1997 et 2000. Cependant, je crois que depuis 2000, mais je vais devoir vérifier, il y a eu une diminution marquée. L'une des raisons est le faible rendement des titres boursiers. Il est difficile de cerner les causes de cette baisse. Entre 1997 et 2000, nous avons enregistré une hausse importante, mais nous ne savons pas si elle est attribuable à l'énorme progression du cours des actions — je parle de la bulle boursière — ou à l'amélioration des incitatifs fiscaux. Il y a fort à parier que c'est à cause de ces deux raisons, mais nous ne pouvons déterminer la proportion de chacune.

Le sénateur Angus : Je m'interroge au sujet de la troisième colonne ainsi qu'à propos des commentaires de Mme Tromp concernant le budget de 2004 et les mesures des voies et moyens qui sont en cours. La troisième colonne est-elle liée à ces deux éléments?

M. Nadeau : Pas du tout. Je veux que cela soit tout à fait clair. Au lieu d'inscrire « proposition », nous aurions dû écrire « proposition récurrente ». Nous avons reçu de nombreuses propositions de la sorte; c'est tout ce que je peux dire.

Le sénateur Angus : Je sais qu'il ne vous incombe pas d'élaborer les politiques, mais une de nos tâches est de recommander des politiques. Selon vous, ce qui est proposé à la troisième colonne pourrait-il être accepté?

M. Nadeau : C'est-à-dire...

Le sénateur Angus : Je vais reformuler ma question. Quels sont les motifs de rejet? Pouvez-vous nous donner une raison pratique allant à l'encontre de ces propositions? Auraient-elles pour effet de créer une énorme ponction dans le Trésor public, par exemple?

M. Nadeau : Je peux répondre à une partie de ces questions. Selon le nombre des dons, elles pourraient donner lieu à une ponction considérable. Le problème que posent de telles mesures est le suivant : si elles incitent véritablement et de façon importante à effectuer des dons, alors elles sont coûteuses, bien entendu. Plus l'incitatif est intéressant et plus il y a de gens qui s'en prévalent, alors plus grande sera la ponction dans le Trésor public. Dans ce cas, ce n'est plus seulement le retranchement de la moitié du taux d'inclusion qui est coûteux. En fait, c'est ce qui l'est le moins. Les autres crédits d'impôt qui y sont rattachés sont encore plus coûteux.

Le sénateur Angus : Je comprends.

M. Nadeau : C'est pourquoi l'ampleur de la ponction dépend du rendement des titres boursiers.

Le sénateur Angus : Elle dépend aussi du montant des dons. D'un côté, si le secteur privé effectue des dons importants, cela peut entraîner de prime abord une ponction. D'un autre côté, cette ponction aurait peut-être été faite par le gouvernement pour couvrir certaines dépenses. C'est une supposition que je fais et que je vous présente à la lumière du fait que nous vivons dans un

and dynamically changing environment, where public-private partnerships are being advocated, having the private sector pay for such things as hospitals and other health care institutions. Heretofore, they were always paid for by the government. If there were favourable incentives, from a column 3 kind of viewpoint, do you not think this could save more? What do you think about that?

Mr. Nadeau: I think that such incentives would provide for greater donations. Again, it is difficult to measure how much greater the level of donation would be. There were three articles in the *Canadian Tax Journal* that came to different conclusions on that. One thought it had been a good idea and two others thought it had been not so good.

The Chairman: Could you send us those articles, please?

Mr. Nadeau: We will do that.

Senator Moore: I have a question for each witness. We skipped over slide 14, which addresses current tax support highlights, 2003, and changes to eliminate buy-low, donate-high schemes. Could you tell us about that, including the numbers involved, what was done and whether the abuses have been eliminated? What is the status today?

Mr. Carl Juneau, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance: "Buy-low, donate-high schemes" is a label applied to a number of schemes in order to extract funds from the public treasury. Typically, a promoter will incite a donor to buy artwork, for example, at a bulk price and then donate it to the charity. In collusion with the charity, the donor then —

Senator Moore: Does that purchase have an appraisal?

Mr. Juneau: Yes, in collusion with the charity, the donor obtains an appraisal that values the artwork at supposedly fair market value, but one that is highly inflated from the original price. The donor eventually receives a tax credit that covers his initial outlay and much more. It means that every other taxpayer in Canada is paying for this kind of arrangement.

We have seen that scheme associated with artwork, used cars, comic books and computer programs. I believe CRA may have some figures on these schemes. I have heard figures, although I am not willing to volunteer them unless I verify them first, in the area of several hundred million dollars associated with this kind of abuse.

Senator Moore: How did you stop that?

monde où les choses évoluent rapidement et de façon dynamique et où on préconise les partenariats public-privé dans le cadre desquels les coûts, notamment des hôpitaux et d'autres établissements de santé, sont assumés par le secteur privé, et non par le gouvernement, comme cela a toujours été le cas. S'il s'agissait d'incitatifs intéressants, du point de vue de ce qui est proposé à la troisième colonne, ne pensez-vous pas qu'ils permettraient de réaliser davantage d'économies? Qu'en pensez-vous?

M. Nadeau : Je crois que de tels incitatifs donneraient lieu à une augmentation des dons. Mais je le répète, il est difficile d'évaluer quelle serait l'ampleur de cette hausse. Dans trois articles publiés sur le sujet dans la *Revue fiscale canadienne*, les conclusions étaient différentes. Dans un des articles, on concluait que l'amélioration des incitatifs s'était révélé une bonne idée, et dans les deux autres, on concluait que cela n'avait pas été une très bonne idée.

Le président : Pourriez-vous nous faire parvenir ces articles, s'il vous plaît?

M. Nadeau : Tout à fait.

Le sénateur Moore : J'ai une question à poser à chacun des témoins. Nous avons sauté la diapositive 14, qui porte sur les points saillants de l'aide fiscale actuelle visant l'année 2003 ainsi que sur les changements apportés en vue de mettre un terme aux combines permettant aux donateurs d'acheter à bas prix, mais de donner à prix exagéré. Pouvez-vous nous parler de cela ainsi que des chiffres en question, nous expliquer les mesures qui ont été prises et nous dire si les abus ont cessé? Quelle est la situation actuelle?

M. Carl Juneau, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances : Les combines permettant aux donateurs d'acheter à bas prix mais de donner à prix exagéré englobent un certain nombre de combines visant à extraire des fonds du Trésor public. Habituellement, un promoteur incite un donateur à acheter une oeuvre d'art, par exemple, au prix du gros et à en faire don ensuite à un organisme de bienfaisance. De connivence avec cet organisme, le donateur...

Le sénateur Moore : L'oeuvre achetée est-elle évaluée?

M. Juneau : Oui. De connivence avec l'organisme de bienfaisance, le donateur obtient une évaluation qui fixe la valeur de l'oeuvre d'art prétendument à la juste valeur marchande, mais qui en fait est beaucoup plus élevée que le prix original. Le donateur reçoit par la suite un crédit d'impôt dont le montant couvre la somme initiale qu'il a déboursée et beaucoup plus. Cela signifie que chaque contribuable canadien paye pour ce type d'arrangement.

Nous savons que de telles combines ont été effectuées en ce qui concerne des oeuvres d'art, des voitures d'occasion, des bandes dessinées et des programmes informatiques. Je pense que l'Agence du revenu du Canada détient des données à propos de ces combines. J'ai déjà entendu dire, quoique je devrais le vérifier, que de tels abus représentaient une somme de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars.

Le sénateur Moore : Comment avez-vous mis fin à cela?

Mr. Juneau: We established a tax shelter scheme whereby any promoter who was involved in this kind of scheme would have to register with the department. Obviously, that does not indicate approval by the CRA of the scheme, but it brings the arrangement to the surface, so that the department can act against the promoters if they find that they are abusing the system.

Senator Moore: If a donor gave a piece of art that had an appraisal valuing it at \$10,000, for instance, and the recipient later sold it back to the donor, if they needed cash, for \$5,000, would you know about that or would that concern you?

Mr. Juneau: It certainly would. If this kind of thing did happen, the artwork would be sold back to the promoter and then recirculated in the system.

Senator Moore: How would you know?

Mr. Juneau: We have ways of knowing. We know because we get complaints from other charities, for instance, that know that this scheme involves a compatriot charity. We know because donors are genuinely concerned. They are approached and think this is a little dubious.

Senator Moore: Did you indicate that the level was around several hundred?

Mr. Juneau: Several hundred million dollars.

Senator Moore: Have we eliminated that as a result of your actions?

Mr. Juneau: I am not in a position to know that, but again, the people at CRA could provide that information.

Senator Moore: It would be interesting to know.

Ms. Tromp, on page 4 of your presentation, about halfway down, you talked about “enhanced monitoring that would be used to ensure that” and so on. What is enhanced monitoring?

Ms. Tromp: It is a combination of things. First, it is more resources.

Senator Moore: Were you about to say “red tape?”

Ms. Tromp: No, more resources so that we can conduct more audits and increase our audit coverage. It is also resources so that we can increase our monitoring of annual returns, for example; and perhaps more fundamentally, it is resources so we can enhance the tools we use to manage risk and become smarter and more sophisticated about where we should be looking and to what we should be paying more attention.

Senator Moore: In regard to the monitoring of the filing of returns, you have a list of all these charities. You mentioned there are over 80,000. Do they all file at a different time, or all the end of September?

M. Juneau : Nous avons établi un programme d’abri fiscal selon lequel tout promoteur participant à de telles combines devait s’enregistrer auprès du ministère. De toute évidence, cela n’indique pas que l’Agence du revenu du Canada approuve les combines, mais elle devient ainsi au courant et peut donc prendre des mesures à l’égard des promoteurs si elle estime qu’ils abusent du système.

Le sénateur Moore : Si un donateur fait don d’une oeuvre d’art dont la valeur est évaluée disons à 10 000 \$, et que l’organisme qui l’obtient, parce qu’il a besoin d’argent, la revend ultérieurement au donateur au prix de 5 000 \$, seriez-vous au courant de cela ou cette situation vous préoccuperait-elle?

M. Juneau : Tout à fait. Si une telle chose se produisait, l’oeuvre d’art serait revendue au promoteur et mise à nouveau sur le marché.

Le sénateur Moore : Comment le sauriez-vous?

M. Juneau : Nous avons des moyens de le savoir. Nous le savons, car nous recevons des plaintes de la part d’autres organismes de bienfaisance, par exemple, qui sont au courant de la combine. Nous le savons, car les donateurs sont véritablement préoccupés. On les approche, et ils trouvent l’affaire un peu douteuse.

Le sénateur Moore : Avez-vous bien parlé de plusieurs centaines de millions de dollars?

M. Juneau : Oui, plusieurs centaines de millions de dollars.

Le sénateur Moore : Est-ce que ce sont les mesures que vous avez prises qui ont permis de mettre un terme à tout cela?

M. Juneau : Je ne suis pas en mesure de le savoir, mais je le répète, le personnel de l’Agence pourrait vous fournir ces renseignements.

Le sénateur Moore : J’aimerais bien le savoir.

Madame Tromp, à la dernière page de votre exposé, à peu près au milieu, il est écrit : « Nous améliorerons la surveillance pour faire en sorte que... ». Comment ferez-vous pour améliorer la surveillance?

Mme Tromp : Nous le ferons de diverses façons. Premièrement, nous augmenterons nos ressources.

Le sénateur Moore : Étiez-vous sur le point de dire « paperasse »?

Mme Tromp : Non, nous allons accroître nos ressources afin de pouvoir effectuer davantage de vérifications et élargir nos domaines de vérification. Nous accroîtrons nos ressources également pour assurer une surveillance accrue des déclarations de revenus, par exemple, mais de façon plus fondamentale, pour améliorer les outils que nous utilisons pour gérer les risques, pour mieux cibler nos recherches et pour déterminer de façon plus judicieuse ce à quoi nous devrions accorder davantage d’attention.

Le sénateur Moore : Pour effectuer la surveillance des déclarations de revenus, vous utilisez la liste que vous détenez de tous les organismes de bienfaisance. Vous avez mentionné qu’il y en a plus de 80 000. Produisent-ils leur déclaration à des moments différents ou bien tous à la fin septembre?

Ms. Tromp: No, they all file within six months of the end of their fiscal year.

Senator Moore: It is not within six months of the government's fiscal year; is that correct?

Ms. Tromp: That is correct, it is their timetable.

Senator Moore: You have to be constantly, daily, going through the monitoring; is that correct?

Ms. Tromp: That is right. There are approximately 80,000 per year. It is quite the challenge. These come in on paper and need to be keyed into the system. Generally speaking, which ones will be looked at will depend on various circumstances. For example, if certain key fields are not filled out, that will come to our attention immediately and we would take appropriate action.

The Chairman: To help our senators and also the witnesses, we are trying to do two phases of studies. The first focuses on the immediate tax implications if we changed the existing structure and a cost/benefit analysis of that, and the second is the larger question of governance, control and the issues you have raised here. We will deal with some of these issues, Senator Moore, in our second phase, but I would hope that the questions would focus on the first phase, which is the tax sensitivity to the system with respect to additional giving.

We started very well on that. It is quite interesting, and frankly, many questions have been raised, but it would be helpful if senators could focus on the first phase because of time constraints.

I undertake to the witnesses that in our second phase we will have you back for a more generous opportunity to question you. I apologize to the witnesses and senators.

[Translation]

Senator Chaput: You stated in your opening presentation that 75 recommendations were made concerning the proposed new regulatory regime.

What is the purpose of the changes that you are proposing to the regulatory regime for charities? Will the definition of a "charity" change? What impact will these changes have, in your opinion?

Mr. Nadeau: The aim of the recommendations was to improve the regulatory regime that applies to charities. These recommendations were put forward by the Joint Regulatory Table of the Voluntary Sector Initiative and they were well received by charities in particular and by organizations in general.

Mme Tromp : Non, ils produisent tous leur déclaration dans les six mois suivant la fin de leur année financière.

Le sénateur Moore : Ce n'est pas dans les six mois suivant la fin de l'année financière du gouvernement, n'est-ce pas?

Mme Tromp : C'est exact, c'est à la fin de leur année financière.

Le sénateur Moore : Vous devez donc effectuer de la surveillance régulièrement, est-ce exact?

Mme Tromp : C'est exact. Nous recevons environ 80 000 déclarations par année. C'est tout un défi. Nous les recevons sur papier et les données qu'elles contiennent doivent être entrées dans le système. En général, diverses raisons nous motivent à examiner une déclaration. Par exemple, si certains champs de données ne sont pas remplis, cela est porté à notre attention immédiatement, et nous prenons alors les mesures nécessaires.

Le président : Afin d'aider les sénateurs et les témoins, je tiens à préciser que notre étude comporte deux étapes. Dans un premier temps, nous examinons les répercussions fiscales immédiates d'une modification de la structure actuelle ainsi qu'une analyse coût-avantage de cela. Dans un deuxième temps, nous allons nous pencher sur la question de la gouvernance et du contrôle de façon plus générale et sur les questions que vous avez soulevées. Nous allons aborder certaines de ces questions, monsieur le sénateur Moore, lors de la deuxième étape, alors j'aimerais que les questions que l'on pose en ce moment portent sur la première étape, qui concerne les répercussions sur le régime fiscal de l'accroissement des dons.

Nous avons très bien commencé. Les échanges sont très intéressants, et de nombreuses questions ont été soulevées, mais il vaudrait mieux que les sénateurs s'attardent à la première étape de notre étude en raison du peu de temps dont nous disposons.

Lorsque nous serons rendus à la deuxième étape de notre étude, nous inviterons de nouveau les témoins pour les interroger davantage. Je présente mes excuses aux témoins et aux sénateurs.

[Français]

Le sénateur Chaput : Vous avez dit dans votre présentation qu'il y a eu 75 recommandations touchant l'initiative sur le cadre réglementaire.

Quel est le but des changements que vous proposez au cadre de réglementation pour les organismes de charité? Est-ce que cela va changer la définition des organismes de charité? Quels en seront d'après vous les effets?

M. Nadeau : Le but de ces recommandations était d'améliorer le régime qui régleme les organismes de bienfaisance. Ces recommandations avaient été faites par la table conjointe du secteur volontaire. Ces recommandations ont été très bien reçues par les organismes de charité en particulier et par les organisations.

[English]

Ms. Tromp: Briefly, the overall intent of the reforms is to increase the trust of the public in the charitable sector, and certainly to increase the sector's confidence in CRA and the government as an effective and impartial regulator.

With respect to the definition of "charity," that was not dealt with in the legislation and it remains a definition based in common law.

[Translation]

Senator Plamondon: First of all, I want to comment on the decrease in charitable donations. According to a recent report on child poverty in Canada, Canada has become a poorer country. An entire segment of the population simply cannot afford to donate.

I have noticed an increase in fundraising activities to offset the withdrawal by the government of its support for education, social clubs, scouts and so forth. People are solicited for donations everywhere, whether at their own door or in shopping malls. This is one side of the business of charitable giving that you never see.

People must find a way to raise money for supplies no longer furnished by schools or clubs. Receipts are not issued for donations of this nature. Increased solicitation may account for a decline in official, receipted donations.

The Christmas season is also fast approaching and people are being asked to make donations, whether of money to the United Way or of non-perishable food items. Everyone is busy organizing food drives and no one bothers to issue receipts. Donations of this nature are not tracked.

In my region, some 40 agencies that help those less fortunate do not conform to your definition of charitable organization. This year, these agencies will lose their funding because they are not officially registered as charities. Yet, they had been recognized as such for over 20 years by the United Way. If they do not soon receive a charitable number, thus conforming to your definition of the word "charity," they will be forced to shut their doors.

How can we recommend to a small group that helps people develop literacy skills that they close down? It is not easy for a group to start over again or to mobilize people in a small community, just because it will no longer qualify for a United Way grant as a result of its not being recognized as a registered charity. Since we are rethinking, debating and redefining the word "charity," could we not declare a moratorium on the department's requirements?

A tax credit is awarded for charitable donations, just as credits are awarded for donations to political parties. What has greater merit? A donation to a political party, or a donation to a charity, which now stands to lose its funding?

[Traduction]

Mme Tromp : L'objectif global de l'initiative de réforme est d'accroître la confiance du public à l'égard du secteur des organismes de bienfaisance et, bien entendu, d'accroître également la confiance de ce secteur envers l'Agence du revenu du Canada et le gouvernement en tant qu'entités de réglementation efficaces et impartiales.

Quant à la définition d'organisme de bienfaisance, la loi en fait abstraction, car il s'agit d'une définition fondée sur la common law.

[Français]

Le sénateur Plamondon : J'aimerais d'abord faire un commentaire sur la baisse des dons de charité. Dernièrement, on apprenait que le Canada s'est appauvri, d'après un rapport sur les enfants pauvres au Canada. C'est toute une partie de la population qui est plus pauvre et qui ne peut pas donner.

Je remarque que beaucoup de sollicitations sont faites pour compenser le retrait de l'État dans certains dossiers tels l'éducation, les clubs sociaux, les scouts. Nous sommes sollicités de toute part, le porte à porte, dans les centres d'achats. C'est une partie de la charité que vous ne voyez jamais.

On doit suppléer à ce que les écoles ne fournissent plus, à ce que les clubs ne peuvent plus donner. Cela n'a jamais été quantifié et il n'y a pas de reçu pour ces dons. Cette sollicitation accrue peut expliquer la baisse dans les dons qui sont officiels et comptabilisés.

Il y a aussi le fait qu'à l'approche de Noël, on nous demande de donner à Centraide ou l'on nous demande des denrées. Tout le monde organise quelque chose pour les denrées et personne ne donne de reçu. Il n'y a rien pour cela. C'est quelque chose qui n'est pas comptabilisée.

Dans ma région, il y a environ 40 organismes qui font de la charité et qui ne tombent pas dans votre définition, qui prêtent secours à des gens démunis. Cette année, ils vont perdre leur financement car ils n'ont pas de numéros requis de charité. Pourtant Centraide les reconnaissait depuis plus de 20 ans. S'ils n'obtiennent pas leur numéro de charité assez rapidement, selon l'interprétation que vous donnerez au mot charité, ils seront obligés de fermer leurs portes.

Comment peut-on recommander à un petit groupe, qui aide des analphabètes, de fermer leurs portes? C'est difficile pour un groupe de repartir à neuf, de mobiliser les gens dans une petite communauté parce qu'il ne pourra pas avoir une subvention de Centraide s'il n'a pas son numéro de charité. Compte tenu que le terme « charité » est repensé, rediscuté et sera redéfini, ne pourrait-il pas y avoir un moratoire sur les exigences du ministère?

Une déduction fiscale est accordée pour les dons de charité, mais il y en a aussi pour les dons aux partis politiques à un organisme politique. Qu'est-ce qui est le plus valable? Ce qu'un parti politique fait avec ses dons ou ce que fait un organisme qui se verra refuser sa subvention?

Mr. Juneau: Contributions to political parties and donations to charities are two entirely different things.

A person who contributes to a political party receives a federal tax credit that cannot be carried forward for five years and that is in the form of a cash payment only. Credits for charitable donations, whether financial or in kind, regardless of the amount, can be carried forward for five years. You are comparing apples and oranges.

Senator Plamondon: I was simply trying to make the point that there is a benefit associated with making a donation to a political party. It is an entirely different matter when it comes to charities. I know that for a fact because I see forty or so agencies that are about to lose their charitable status and the situation bothers me.

Mr. Juneau: I understand and I can sympathize with these agencies.

Senator Plamondon: They need more than your sympathy.

Mr. Juneau: I am wearing two hats here, so to speak. I have been detached by CCRA to the Department of Finance. I am somewhat familiar with this file and I am dealing with two separate areas. Before we proceed to change the definition of a charity, we need to see why these agencies have not been able to get registered status. There is no question that agencies dedicated to building literacy skills are charities. Something is not quite right here, but I would have to review the files.

Senator Plamondon: A person who works with the disadvantaged or lobbies for social assistance or employment insurance is engaged in a political action. How do you calculate your 10 per cent when the donation exceeds 10 per cent?

Mr. Juneau: It is calculated according to how the funds are used. To some extent, it is necessary to account for the resources used in order to determine if more than 10 per cent of the funds were used for political purposes.

Senator Plamondon: Are you also planning to review the definition "political purposes?" Just how would you define this expression?

Mr. Juneau: In case law, it is defined as pressure brought to bear for the purpose of changing government policies or legislation or of opposing changes to such policies or legislation.

[English]

The Chairman: I do not like to interrupt and do not normally do this. Senators know that. I try to give us full faith and credit, but we are pressed for time. We have another senator who wishes to ask questions and we are trying to focus our attention on the first phase of the study. This is something I think the senators could come back to, and if you do not mind and you want to respond in writing, that is fine.

M. Juneau : En ce qui concerne les contributions aux partis politiques et aux organismes de bienfaisance, il s'agit de deux choses complètement différentes.

Les contributions aux partis politiques résultent en un crédit d'impôt sur le plan fédéral seulement, un crédit d'impôt qui n'est pas reportable sur cinq ans et qui résulte seulement d'un paiement en argent tandis que les dons de charité sont pour n'importe quel montant, sont reportables sur cinq ans et sont pour des dons en nature autant que pour des dons en argent. On est en train de comparer des pommes et des oranges.

Le sénateur Plamondon : Je voulais le souligner parce que donner à un parti politique est un avantage. C'est autre chose avec les organismes de charité. Je le sais car je vois une quarantaine d'organismes qui vont perdre leur statut et cela me dérange.

M. Juneau : Je comprends et je veux réagir avec sympathie à ces organismes.

Le sénateur Plamondon : Il leur faut plus que de la sympathie.

M. Juneau : J'ai tendance à parler avec deux chapeaux ici. Je suis en détachement de l'Agence de douanes et de Revenu Canada au ministère des Finances. Je connais un peu ce dossier et je chevauche les deux domaines. Je pense qu'avant de changer la définition des organismes de bienfaisance, on devrait voir pourquoi ils ne parviennent pas à s'enregistrer. Assurément, les organismes qui sont là pour aider les analphabètes sont des organismes de bienfaisance. Il y a quelque chose qui cloche en quelque part, mais il faut regarder les dossiers.

Le sénateur Plamondon : Quelqu'un qui s'occupe des gens démunis et qui demande de faire des démonstrations vis-à-vis l'aide sociale ou l'assurance-emploi, c'est une action politique. Mais comment calculez-vous votre dix p. 100 lorsque cela dépasse dix p. 100?

M. Juneau : C'est calculé sur l'utilisation des ressources. Il faut, dans une certaine mesure, comptabiliser les ressources employées pour déterminer s'il y a au-delà de dix p. 100 des fonds qui ont été utilisées à des fins politiques.

Le sénateur Plamondon : Les fins politiques, est-ce à réviser aussi? Qu'est-ce que vous appelez « des fins politiques »?

M. Juneau : C'est défini, selon la jurisprudence, comme étant des pressions pour faire changer les politiques ou la législation du gouvernement ou pour résister à des changements législatifs ou de politique gouvernementale.

[Traduction]

Le président : Je n'aime pas couper la parole, et je ne le fais donc habituellement pas. Les sénateurs le savent. Je vous fais entièrement confiance, mais je vous rappelle que nous sommes pressés par le temps. Un autre sénateur souhaite poser des questions et nous essayons de nous concentrer sur la première étape de notre étude. Je crois qu'il s'agit d'un sujet sur lequel les sénateurs pourraient revenir, mais si vous voulez répondre par écrit, n'hésitez pas à le faire.

Mr. Juneau: I will be glad to provide any information I can.

The Chairman: Please do. We must complete today's hearings by six o'clock on the dot. I beg you to be brief.

Senator Oliver: I will be very brief. Some companies, large corporations, will do charitable-type projects to improve their image and to improve marketing. Why would they not write that off as a business expense, and if they can do that, what is the real justification for corporate charitable donations? I would like to have both of your views on the record.

Mr. Nadeau: However we categorize it, in fact you are right. It is difficult to make a distinction, for many corporations, between whether it is a charitable donation or a way of improving image. However, from a tax point of view it has the same impact. Both of them are deductions. Therefore, from a fiscal point of view, for us, for the government, it does not make a difference whether they present it as a charitable donation or a marketing expense.

Senator Oliver: Should it be a deduction or should it be a tax credit?

Mr. Nadeau: It is a deduction in both cases.

Senator Oliver: Should it not be a credit from the tax payable?

Mr. Nadeau: Actually, it would be if it was put on the personal income tax system. A tax credit would be higher, probably, in many instances. It would provide more, but as you put it, when a corporation does this, whether it is a charitable donation or marketing, the main objective is to improve image. They do it happily, but the fact is that it is good for the corporations. Therefore, I guess the policy intent is that it should be considered like any other expense to earn income. This would mean a deduction. It is just a tax policy principle. We have tax credits for persons, but we do not have tax credits for businesses, because the expenses that businesses incur are other income, and that should be, from a tax policy principle, a deduction.

Senator Oliver: Do you agree with that, Ms. Tromp?

Ms. Tromp: I do not think that I agree or disagree. That is the statement, I suppose, of the policy intent. In terms of how we would administer or monitor or look at that, I suspect it would be on a fact-based case-by-case basis, but I could see if I have information on that that I could provide to you.

The Chairman: Thank you. I have a question arising from what Senator Plamondon said. It would be helpful to us if you could look at your page 4, and give us more detailed information about

M. Juneau : Je serai ravi de fournir tous les renseignements que je peux.

Le président : Veuillez donc le faire. Nous devons terminer la séance d'aujourd'hui à 18 heures tapantes. Je vous exhorte à être bref.

Le sénateur Oliver : Je serai très bref. Certaines entreprises, notamment de grandes sociétés, participent à des bonnes causes pour dorer leur image et pour des raisons de marketing. Pourquoi n'incluraient-elles pas les sommes consacrées à ces bonnes causes dans leurs dépenses d'entreprise? Si elles peuvent le faire, comment justifier les dons de bienfaisance versés par des sociétés? J'aimerais que vous me fassiez part tous les deux de votre point de vue.

M. Nadeau : Peu importe la catégorie dans laquelle nous les classons; vous avez raison. Il est difficile pour de nombreuses sociétés de déterminer si les sommes versées constituent un don de bienfaisance ou une dépense de marketing visant à améliorer leur image. Toutefois, du point de vue fiscal, c'est la même chose. Les deux constituent une déduction. Par conséquent, sur le plan fiscal, pour nous et pour le gouvernement, cela ne fait aucune différence qu'elles présentent les sommes versées comme étant un don de bienfaisance ou une dépense de marketing.

Le sénateur Oliver : Cela devrait-il être une déduction ou un crédit d'impôt?

M. Nadeau : C'est une déduction dans les deux cas.

Le sénateur Oliver : Ce ne devrait pas être un crédit sur l'impôt payable?

M. Nadeau : En fait, ce serait le cas si cela s'inscrivait dans le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers. Un crédit d'impôt serait sans doute plus élevé, dans bien des cas. Il offrirait davantage, mais comme vous l'avez bien dit, lorsqu'une entreprise agit ainsi, qu'elle fasse un don de bienfaisance ou du marketing, son objectif principal est d'améliorer son image. Les entreprises le font volontiers, mais il ne faut pas se cacher que c'est aussi bon pour elles. Par conséquent, je suppose que l'intention de cette politique est de considérer cela comme toute autre dépense destinée à engendrer un revenu. Cela se traduirait par une déduction. C'est simplement un principe de politique fiscale. Nous offrons des dégrèvements fiscaux aux particuliers, mais non aux entreprises car les dépenses que les entreprises assument sont considérées comme génératrices de revenu et dans cette perspective, selon un principe de politique fiscale, elles donnent droit à une déduction.

Le sénateur Oliver : Êtes-vous d'accord avec cela madame Tromp?

Mme Tromp : Je ne suis ni en accord ni en désaccord. Je suppose que c'est l'énoncé de l'intention de la politique. Quant à savoir comment nous envisagerions cela, je suppose que ce serait au cas par cas, en se fondant sur les faits, mais je vais voir si j'ai des informations à ce sujet que je pourrais vous communiquer.

Le président : Merci. J'ai une question qui fait suite à ce qu'a dit le sénateur Plamondon. Je vous demanderais de vous référer à la page 4 de votre document et de nous donner plus de détails au

these categories — religion, social services or culture. For instance, does culture include buildings, or arts, and which arts? Which religions? Which social services? It might be useful if you give us more written detail on that. The reason I raise that, just to help you, is that we are about to hear from witnesses who will argue, based on their briefs, that we should enhance their opportunity to obtain higher deductions and therefore to utilize tax revenues in a different way. Senator Plamondon and others have raised the question. If the government, for instance, has a priority, such as research, or poor children, is it possible to create a higher incentive — if the government so chooses — for charitable donations to that sector that the government feels it cannot fully fund, for example, single women with children? Is there a way of doing that? I raise that with you so that you might give it some thought and see if there is a model that you can present to us that might allow the government to direct, in effect, charitable giving based on higher incentives. Do you want to respond quickly to that? Is that something you can give me later?

Mr. Nadeau: If it was the government's choice, probably that would be possible. Although there would be some administrative challenges that Ms. Tromp will mention, because many charities have more than one purpose. They can be educating as well as relieving poverty. Therefore, what would you do in certain circumstances? If it were decided to do that — and that is a two-minute analysis — maybe.

Ms. Tromp: We can look to see how we might be able to get you some additional information. We do not necessarily have the information collected to the level of detail you are suggesting.

The Chairman: Our charitable system is based on charitable entrepreneurship. A good charity can go out and raise a lot of money because they are better organized to obtain funds. I am thinking of some of the ecology groups that obtain huge amounts of money internationally for purposes that are interesting. I leave the thought with you, that something will come to you, and it may be something our witnesses will address in the future.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Quebecers understand that at one point in time, receipts were issued by the truckload for donations to religious institutions. There was no tracking process in place. I see here that 43 per cent of all donations are for the advancement of religion. Do all of these donors provide you with an audited financial statement to account for this 43 per cent? During bygone days in Quebec, the priest would issue receipts totaling \$200,000, and receive only about \$20,000 in donations. Today, people are issued receipts.

sujet de ces catégories — religion, services sociaux ou culture et arts, car cela nous serait utile. Par exemple, la culture englobe-t-elle les immeubles ou encore dans le cas des arts, quels arts? Quelles religions? Quels services sociaux? Ce serait bon que vous nous fournissiez plus de détails par écrit à ce sujet. Pour votre gouverne, si je vous demande cela, c'est que nous entendrons sous peu des témoins qui feront valoir, mémoires à l'appui, que nous devrions leur permettre d'obtenir des déductions plus généreuses. En conséquence, le gouvernement pourrait utiliser les recettes fiscales de façon différente. Le sénateur Plamondon et d'autres ont soulevé la question. Si le gouvernement, par exemple, accorde la priorité à la recherche, ou à la lutte contre la pauvreté chez les enfants, est-il possible de créer un incitatif plus alléchant — si le gouvernement le veut bien — pour les dons de bienfaisance axés sur un secteur que l'État estime ne pas pouvoir financer intégralement, par exemple les femmes monoparentales? Y a-t-il moyen de faire cela? Je vous en parle pour que vous puissiez y réfléchir et voir s'il n'y a pas un modèle que vous pourriez nous présenter qui permettrait au gouvernement d'orienter les dons de bienfaisance en recourant à des incitatifs plus intéressants. Voulez-vous répondre brièvement à cette question? Est-ce une réponse que vous pouvez me donner plus tard?

M. Nadeau : Si le gouvernement en décidait ainsi, ce serait sans doute possible. Cependant, cela poserait certains défis administratifs dont Mme Tromp parlera, car de nombreux organismes de bienfaisance ont plus d'un objectif. Ils peuvent s'intéresser à l'éducation aussi bien qu'à la lutte contre la pauvreté. En conséquence, que feriez-vous dans certaines circonstances? Quoi qu'il en soit, si le gouvernement décidait d'aller de l'avant — et c'est là une analyse minute — peut-être serait-ce faisable.

Mme Tromp : Nous allons voir s'il ne serait pas possible de vous fournir plus d'information. Nous n'avons pas nécessairement recueilli les renseignements détaillés dont vous parlez.

Le président : Notre secteur caritatif dépend de l'entrepreneuriat caritatif. Une bonne œuvre de bienfaisance peut recueillir beaucoup d'argent parce qu'elle est mieux organisée pour aller chercher des fonds. Je songe à certains groupes écologistes qui recueillent des sommes faramineuses dans le monde entier à des fins qui sont intéressantes. Je vous laisse cette piste de réflexion; peut-être vous donnera-t-elle des idées et peut-être que nos témoins pourront aborder cette question à l'avenir.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Les Québécois savent qu'autrefois, on donnait des reçus pour des dons aux institutions religieuses à la pelle et sans comptabiliser. Je constate que 43 p. 100 sont des dons religieux. Tous ces gens vous donnent-ils un rapport financier vérifié pour les 43 p. 100 de dons qui sont faits sur le plan religieux? Pendant des années au Québec, dans le bon vieux temps, le curé donnait pour 200 000 \$ de reçus, et il recevait à peu près 20 000 \$ en dons. Aujourd'hui, on a des reçus.

[English]

My question is simple: Do you have audited financial statements for every religious donation?

[Translation]

Senator Plamondon: I served as church warden for three years not so very long ago. We insisted on having proof of any donations made before issuing receipts.

[English]

The Chairman: Do you want to respond?

Mr. Terry de March, Director, Policy, Planning and Legislation Division, Charities Directorate, Policy and Planning Branch, Canada Revenue Agency: On the question of the audited financial statements, it is not a requirement that they all be audited financial statements. There are requirements to submit financial statements, but they are not all audited.

Yes, they do provide financial statements justifying their expenses.

The Chairman: Thank you very much, witnesses. We apologize, but the restraints are not ours. This committee could go on for hours and hours.

I welcome the next set of witnesses. We are mandated by the Senate to complete this portion of the hearing by 6 p.m. today. I know that this has been a long and important journey for many of you to come before our committee to make your case. We are prepared to listen, but I hope that you have organized yourselves in such a fashion that we can hear from you all.

Ms. Georgina Steinsky Schwartz, President and Chief Executive Officer, Canadian Centre for Philanthropy: Mr. Chairman, we have ordered ourselves so that we begin with the general and move to the particular.

The organization that I head up does extensive research into both giving and volunteering trends. Also, with Statistics Canada, we have recently done a landmark study not only of the size of the charitable sector in Canada but also the size of the non-profit sector. We thought it might be useful to share some of these findings with you to set a context for the broader recommendations.

It is probably worth noting that you have heard something already from the officials from the Department of Finance and the Canada Revenue Agency about levels of charitable giving. Our research also tries to take a qualitative look at some of this information. Over the last three to four years, we have noticed that traditional ways of giving are declining. For example, the response to door-to-door canvassing is declining significantly. We are also seeing that the decline in religiosity in Canada has begun to pose a major challenge to sustained charitable giving. As was noted, the number of donors is actually decreasing if one looks purely at tax filings. We are also finding that donors are making much more careful and informed decisions about the kinds of

[Traduction]

Ma question est simple : avez-vous des états financiers vérifiés pour tous les dons religieux?

[Français]

Le sénateur Plamondon : J'ai été marguillier pendant trois ans il n'y a pas longtemps. On exige d'avoir des preuves que les gens ont donné avant d'émettre un reçu.

[Traduction]

Le président : Voulez-vous répondre?

M. Terry de March, directeur, Division de la politique, de la planification et de la législation, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique et de la planification, Agence du revenu du Canada : Pour ce qui est des états financiers vérifiés, ce n'est pas une exigence. Il est obligatoire de fournir des états financiers, mais ils ne sont pas tous vérifiés.

Oui, ils fournissent des états financiers justifiant leurs dépenses.

Le président : Je remercie beaucoup nos témoins. Nous nous excusons, mais ces contraintes ne sont pas les nôtres. Notre comité pourrait siéger pendant des heures et des heures.

Je souhaite la bienvenue à notre prochain groupe de témoins. Le Sénat nous a donné pour directive de terminer cette partie de la séance à 18 heures aujourd'hui. Je sais que bon nombre d'entre vous ont fait un long voyage pour venir plaider votre cause devant notre comité. Nous sommes disposés à vous écouter, mais j'espère que vous vous êtes arrangés entre vous de façon à ce que nous puissions tous vous entendre.

Mme Georgina Steinsky Schwartz, présidente et chef de la direction, Centre canadien de philanthropie : Monsieur le président, nous nous sommes arrangés de façon à passer du général au particulier.

L'organisme que je dirige effectue des recherches approfondies sur les tendances relatives au secteur caritatif et au bénévolat. En outre, de concert avec Statistique Canada, nous avons récemment fait une étude charnière non seulement sur la taille du secteur caritatif au Canada, mais aussi sur la taille du secteur à but non lucratif. Nous avons pensé qu'il serait utile de vous communiquer certaines de nos conclusions; celles-ci serviront de contexte à des recommandations plus générales.

Nous savons que vous avez déjà entendu les témoignages de fonctionnaires du ministère des Finances et de l'Agence du revenu du Canada au sujet des niveaux des dons de charité. Dans nos recherches, nous avons aussi tenté d'aborder une partie de cette information dans une perspective qualitative. Depuis trois ou quatre ans, nous avons constaté que les façons traditionnelles de faire la charité sont en déclin. Par exemple, la réponse à la sollicitation porte-à-porte a énormément baissé. Nous constatons également que le déclin de la pratique religieuse au Canada a commencé à poser un problème de taille pour ce qui est d'obtenir de façon régulière des dons de charité. Comme on l'a fait remarquer, si l'on s'en tient strictement aux déclarations de

organizations they will support. They are looking to groups to demonstrate results or they will not win repeated support from their contributors.

Through the studies, we have noticed a trend such that more Canadians are saying that tax credits impact how they give. For example, between two surveys we did in 1997 and 2000, we saw a substantial increase in Canadians who said that they would increase their donations if tax credits were enhanced. In 1997, that figure was 37 per cent of Canadians, and in 2000, that number was 49 per cent.

The other factor that we thought would be relevant for the committee is an understanding of the overall size, not just of the charitable sector in Canada, but also of the non-profit sector. I know this is not the purpose of the hearing today, but we believe that in the long term we need to look at the definition of "charity." To provide the committee with a sense of the possible broader scope, the research that we have recently conducted with Statistics Canada shows that the non-profit and charitable sector in Canada composes 8.6 per cent of gross domestic product, employs 13 per cent of the Canadian labour force and constitutes revenues in the amount of \$112 billion.

On a point made by a senator earlier, on the issue of public-private partnership, it is probably worth noting that of those revenues, 49 per cent come from government; 35 per cent are earned by the non-profits and charities; and 13 per cent are from donations, of which about 4 per cent represents corporate donations.

Another trend shown in the study is that the more significant revenues are going to the larger organizations. We are seeing an emerging gap between the small and medium organizations that have revenues of less than \$10 million and the larger ones. Based on the results of the studies, we believe that tax treatment does make a difference and there are some specific measures outlined in our brief, including the removal of some of the barriers to private foundation giving and the treatment of capital gains portions of certain donations. As well, we have found that the historic real value of the charitable tax credit has been diminished because of differing provincial tax regimes, where historically, there was a 50-50 cost-sharing between donors and governments for donations, and we believe this should be restored.

We also believe that over the longer term, we need to look at the definition of "charity." For now, Mr. Chairman, I will ask my colleague, Mr. Brown, to proceed.

Mr. Tad Brown, Chair, Government Relations Committee, Association of Fundraising Professionals: Mr. Chairman and members of the committee, I am here as a representative of the Association of Fundraising Professionals. By way of a brief

revenu, le nombre de donateurs est effectivement en baisse. En outre, il appert que les donateurs s'informent avec beaucoup plus de soin avant de décider quel type d'organismes ils vont appuyer. Ils recherchent des groupes qui ont fait la preuve qu'ils sont capables d'obtenir des résultats, sinon ils n'obtiendront pas un soutien renouvelé de leurs contributeurs.

Nos études nous ont aussi permis de voir une autre tendance : plus de Canadiens déclarent que les crédits d'impôt influencent leur générosité. Ainsi, entre deux sondages, l'un effectué en 1997 et l'autre en 2000, nous avons vu une augmentation substantielle du nombre de Canadiens qui ont admis qu'ils augmenteraient leurs dons de charité si les crédits d'impôt étaient plus généreux. En 1997, ils étaient 37 p. 100 à penser ainsi au Canada; en 2000, leur nombre était passé à 47 p. 100.

Un autre facteur nous a semblé pertinent pour aider le comité à comprendre la taille globale non seulement du secteur caritatif au Canada, mais aussi du secteur sans but lucratif. Je sais que ce n'est pas là l'objet de la séance d'aujourd'hui, mais nous pensons qu'à long terme, nous devons nous pencher sur la définition du terme « organisme de bienfaisance ». Pour donner au comité une idée de l'ordre de grandeur du secteur, les recherches que nous avons effectuées récemment en collaboration avec Statistique Canada montrent que le secteur caritatif et sans but lucratif au Canada représente 8,6 p. 100 du produit intérieur brut, emploie 13 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne et génère des revenus de l'ordre de 112 milliards de dollars.

Pour revenir sur une intervention qu'a faite le sénateur tout à l'heure, s'agissant du partenariat public-privé, il importe de savoir que de ces revenus, 49 p. 100 proviennent du gouvernement; 35 p. 100 des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif; et 13 p. 100 des dons de charité, dont 4 p. 100 sont versés par des entreprises.

Une autre tendance qui ressort de cette étude, c'est que les plus gros revenus vont aux plus grandes organisations. Un fossé est en train de se creuser entre les organismes de petite et moyenne taille ayant des revenus de moins de 10 millions de dollars et les organismes de grande taille. D'après les résultats de nos études, le traitement fiscal fait une différence et dans notre mémoire, nous recommandons certaines mesures spécifiques, notamment l'élimination de certaines restrictions aux dons à des fondations privées ainsi qu'un meilleur traitement du volet gain en capital de certains dons. En outre, nous nous sommes aperçus que la valeur historique réelle du crédit d'impôt pour contribution à un organisme de bienfaisance a diminué à cause des différences entre les divers régimes fiscaux des provinces. Auparavant, les donateurs et les gouvernements partageaient pour moitié les coûts, et nous pensons que cet équilibre devrait être restauré.

Nous pensons également qu'à long terme, il nous faudra nous pencher sur la définition du terme « organisme de bienfaisance ». Pour l'instant, monsieur le président, je vais demander à mon collègue, M. Brown, de prendre la parole.

M. Tad Brown, président, Comité des relations gouvernementales, Association des professionnels en philanthropie : Monsieur le président et membres du comité, je suis ici à titre de représentant de l'Association of Fundraising Professionals.

background, the AFP is the largest association of professional fundraisers in the world, with approximately 25,000 members worldwide and over 2,500 members in Canada who represent organizations literally from coast to coast, from Victoria, British Columbia, to St. John's, Newfoundland. Our members represent the full diversity of charities, from the largest charities in the country to small grassroots organizations. They champion the full diversity of issues in the country, from health care, housing and literacy, to the environment, education, the arts and scientific research, to name a few. Our members are also required each year to sign our code of ethical principles and standards of professional practice, which were first developed in 1964.

I give you this background for two reasons: One is to emphasize the importance that AFP places on ethical fundraising. We believe that fundraisers are stewards of public money, and we take that public trust and confidence seriously. Secondly, our membership is diverse. Any policies, including tax policies, which we advocate must benefit the entire charitable sector.

Over the last few years, government and the third sector have spent an enormous amount of time, energy and money, including on the voluntary sector initiative referenced earlier, to finding a way of charting the best path forward for the growth and strength of the sector. One of the outcomes of that was the identification of capacity building and sustainability as essential tools in the success of the charitable sector in achieving that goal.

Funding is the key to this. Support for the charitable sector has to come from a variety of sources. Direct government funding remains the primary and essential source of funding for many organizations. However, as we have heard, in an era of shrinking budgets and expanding needs, philanthropy — the giving of private funds for the public good — is becoming an increasingly important component of the solution. That is why the work of this committee is so important and timely.

I would like to make two recommendations today that will encourage and enhance donations from the public. They are, first and foremost, the complete elimination of capital gains on gifts of securities to charities, including private foundations, as well as extending that same exemption to gifts of real estate. The second, which I recognize is not a tax policy, is the creation of a government-sponsored day, such as a national philanthropy day, to recognize and celebrate the importance of the charitable sector and increase public awareness of charitable giving. The complete elimination of capital gains on gifts of securities remains the number one priority for us and is the single most effective measure that this committee could recommend to enhance charitable giving.

Permettez-moi une brève mise en contexte. L'AFP est la plus grande association de collecteurs de fonds professionnels dans le monde. Elle compte environ 25 000 membres dans le monde entier et plus de 2 500 membres au Canada. Ils représentent des organisations disséminées littéralement d'un océan à l'autre, de Victoria, en Colombie-Britannique à St. John's, Terre-Neuve. Nos membres représentent toute la mosaïque des organismes caritatifs, des plus grandes oeuvres de bienfaisance du pays aux petites associations locales. Elles défendent de multiples causes : les soins de santé, le logement, l'alphabétisation, l'environnement, l'éducation, les arts et la recherche scientifique, pour n'en nommer que quelques-unes. En outre, nos membres sont tenus de signer tous les ans notre code de principes éthiques et de normes de pratique professionnelle, dont l'élaboration remonte à 1964.

Je vous ai fourni ce contexte pour deux raisons. Premièrement pour souligner l'importance qu'accorde l'AFP à la collecte de fonds éthique. À nos yeux, les collecteurs de fonds sont les gardiens des deniers publics, et nous prenons très au sérieux la confiance que nous accordons à la population. Deuxièmement, étant donné la diversité de nos membres, toutes les politiques que nous préconisons, y compris les politiques fiscales, doivent être bénéfiques à l'ensemble du secteur caritatif.

Depuis quelques années, le gouvernement et le tiers secteur ont consacré énormément de temps, d'énergie et d'argent — notamment à l'initiative du secteur bénévole dont il a été question tout à l'heure —, pour trouver la meilleure voie vers la croissance et la vigueur du secteur. L'un des résultats de ces efforts a été qu'on a identifié la création de capacités et la viabilité comme des outils essentiels du succès du secteur caritatif dans l'atteinte de cet objectif.

Le financement est la clé de ce succès. L'appui au secteur caritatif doit venir d'une multiplicité de sources. Le financement gouvernemental direct demeure la première source de financement d'un grand nombre d'organismes. Cependant, comme nous l'avons entendu, à une époque où les budgets rétrécissent comme une peau de chagrin et où les besoins vont croissants, la philanthropie — c'est-à-dire le don de fonds privés pour le bien public — devient un élément de plus en plus important de la solution. Voilà pourquoi le travail de votre comité est si crucial et opportun.

J'aimerais aujourd'hui faire deux recommandations visant à encourager et augmenter les dons des citoyens. D'abord et avant tout, l'élimination complète des gains en capital sur les dons de titres aux organismes de charité, y compris les fondations privées, ainsi que l'application de la même exemption aux dons de biens fonciers. Deuxièmement, et je reconnais que ce n'est pas là une politique fiscale, la création d'un jour parrainé par l'État, comme le Jour national de la philanthropie, afin de reconnaître et de célébrer l'importance du secteur caritatif et de sensibiliser davantage la population à la nécessité de faire des dons de charité. L'élimination complète des gains en capital sur les dons de titres demeure notre priorité ultime et c'est la mesure unique la plus efficace que votre comité peut recommander pour susciter une recrudescence des dons de charité.

I would note that the Standing Senate Committee on National Finance has recommended this approach for the past two years in its reports, as well as extending that to private foundations and gifts of real estate. I would strongly encourage this committee to do the same.

I would like to take this opportunity to briefly describe for the committee why this recommendation is so vital to the sector and why it is virtually unanimously supported by the sector itself. It is a measure that will positively affect all charities, large and small, across all sectors, and provide them with a valuable tool to increase charitable giving. The evidence of the success of the current measure, of reducing it by half, has been dramatic and empirical. As mentioned earlier, the Department of Finance prepared a report on it and a further report was done by Deloitte & Touche evidencing this.

Since 1997, when the measure was first introduced, there has been an absolutely incredible transformation in what we call “transformative gifts” from individuals to charities across the country. The submission from Mr. Don Johnson includes an appendix that shows a number of these gifts were in excess of \$5 million, and collectively represent additional giving of almost \$1.3 billion. As someone who deals with these kinds of donors on a regular basis, I can say that these gifts would not have happened but for this provision. Pre-1997 gifts of this kind, particularly of stock, were almost non-existent.

One of the latest examples was the announcement last month of a \$25-million gift to Princess Margaret Hospital in Toronto from Ms. Audrey Campbell and her three daughters to create the Campbell institute for breast cancer research. This was the largest gift to cancer research in Canadian history. I would like to point out that the impact of these provisions is not just in financial but in human terms. The true impact is that the Princess Margaret Hospital is now able to retain the world-renowned cancer researcher, Dr. Tak Mak, and allow him and his team of researchers to stay in Canada to do their important work.

Donors do not give just because of the tax benefits, but because they passionately believe in the mission of the charity that they support; however, the size of their gift is affected. While we should celebrate the fact that the wealthiest citizens in the country are giving back to their communities more than they have before, it is important to recognize that this provision applies to all. This measure has been effective in encouraging people to give the largest gift of their lifetime to the charity of their choice whatever their means.

The Chairman: Mr. Brown you are poaching on the other witnesses' time.

Mr. Brown: I will sum up quickly.

Je signale que le Comité sénatorial permanent des finances nationales recommande cette approche depuis deux ans dans ses rapports ainsi que son élargissement aux fondations privées et aux dons de biens fonciers. J'encourage vivement votre comité à faire la même chose.

Je voudrais saisir cette occasion pour expliquer brièvement au comité pourquoi cette recommandation est aussi vitale pour le secteur et pourquoi elle est appuyée pratiquement à l'unanimité par tous ses intervenants. C'est une mesure qui aura un effet positif sur tous les organismes de bienfaisance, petits et grands, dans tous les domaines d'activité, étant donné qu'elle leur fournira un outil précieux pour accroître les dons de charité. La preuve du succès de la mesure actuelle, soit une réduction de moitié, a été spectaculaire et empirique. Comme nous l'avons mentionné tout à l'heure, le ministère des Finances a préparé un rapport à ce sujet et la firme Deloitte & Touche a elle aussi rédigé un rapport où l'on constate ce fait.

Depuis 1997, lorsque la mesure a été lancée, il y a eu un changement absolument incroyable dans ce que nous appelons les « dons transformatifs » que les particuliers versent aux organismes de bienfaisance partout au pays. Le mémoire de M. Don Johnson renferme une annexe où on dresse la liste d'un certain nombre de dons de plus de 5 millions de dollars, qui représentent collectivement des dons supplémentaires de près de 1,3 milliard de dollars. Moi qui suis en contact régulièrement avec de grands donateurs, je peux vous dire que n'eût été de cette disposition, nous n'aurions pas bénéficié de ces dons. Avant 1997, les dons de ce genre, particulièrement les dons de titres, étaient pratiquement non existants.

L'un des récents exemples a été l'annonce, le mois dernier, d'un don de 25 millions dollars à l'hôpital Princess Margaret, à Toronto, de la part de Mme Audrey Campbell, en vue de créer l'Institut Campbell pour la recherche sur le cancer du sein. C'était là le don le plus considérable pour la recherche sur le cancer dans l'histoire canadienne. Je tiens à signaler que l'incidence de ces dispositions n'est pas uniquement d'ordre financier mais aussi humain. La conséquence tangible de ce don, c'est que l'hôpital Princess Margaret peut maintenant garder à son service le chercheur de réputation mondiale dans le domaine de cancer, Dr Tak Mak, et lui permettre, ainsi qu'à son équipe de chercheurs, de rester au Canada pour poursuivre leurs importants travaux.

Les donateurs ne font pas des dons uniquement en raison des avantages fiscaux que cela leur procure, mais parce qu'ils croient passionnément dans la mission de l'organisme de charité qu'ils appuient; toutefois, cela a une incidence sur la taille de leur don. Même si nous devrions nous réjouir du fait que les citoyens les plus nantis au pays redonnent davantage à leur communauté qu'auparavant, il faut reconnaître que cette disposition s'applique à tous. La mesure a été efficace en ce sens qu'elle a encouragé les gens à faire le don le plus important de leur vie à l'organisme caritatif de leur choix, indépendamment de leurs moyens.

Le président : Monsieur Brown, vous empiétez sur le temps des autres témoins.

M. Brown : Je vais résumer rapidement.

Most Canadians' wealth and assets are held in the form of public securities and real estate, which is why this measure applies to all. For that reason, we would also recommend extending the capital gains provision to gifts of real estate. If there is any hesitation about doing this, we would recommend that it be introduced in the same way as was done for gifts of securities, on a five-year trial basis.

We believe that its effects will be as equally dramatic as it was for securities, and it would be made permanent.

My last point, which I will make very briefly —

Senator Angus: On a point of order, on the issue of real estate, is there not something for these ecological lands already? They are totally tax free.

Mr. Brown: They are — which is fantastic — but this is much more broadly based to include gifts of real estate for all charities, which would most likely be sold for cash to be used for their purposes or operations.

The Chairman: To be fair, there are other witnesses.

Mr. Brown: Fair enough.

The Chairman: I hope the other witnesses understand that this witness is poaching on their time. Please try to be more succinct.

Mr. Brown: Thank you. We will come back to talk about a government-sponsored national philanthropy day, which is a non-tax issue.

The Chairman: Thank you for your restraint. The next witness, please.

Mr. Donald K. Johnson, As an individual: It will not surprise you that I agree with my colleague, Tad Brown, that the single most tax-effective measure that the government could introduce in the upcoming budget to unlock private wealth for public good is to eliminate the remaining capital gains tax on gifts of listed securities.

In my submission, as Mr. Brown has mentioned, those were anecdotal lists of gifts since 1997, when the capital gains tax was cut in half. That is \$1.3 billion of gifts, including pledges, and that is only gifts of \$5 million or more. The aggregate total would be well over \$1.5 billion if you include gifts below \$5 million.

I thought that rather than repeat anything in my submission, I might address some of the issues that my good friend, Mr. Nadeau, raised in the previous session.

La richesse et les actifs de la plupart des Canadiens sont sous forme de valeurs mobilières et de biens fonciers, ce qui explique pourquoi cette mesure s'applique à tous. Pour cette raison, nous recommanderions également d'élargir l'application de la disposition sur les gains en capital aux dons de biens fonciers. Si vous aviez quelque hésitation à faire cela, vous pourriez lancer cette nouvelle mesure graduellement, comme cela s'est fait dans le cas des dons de valeurs mobilières, avec une période d'essai de cinq ans.

Nous pensons que les effets d'une telle mesure seront aussi spectaculaires qu'ils l'ont été dans les cas des valeurs mobilières, et cela deviendrait permanent.

Mon dernier argument, que j'expliquerai très brièvement...

Le sénateur Angus : Rappel au Règlement. Au sujet des biens fonciers, n'existe-t-il pas déjà une disposition pour les terres classées écologiques? Ces dons sont entièrement exemptés d'impôt.

M. Brown : C'est vrai — et c'est fantastique —, mais notre recommandation est beaucoup plus générale puisque nous souhaitons englober les dons de biens fonciers à tous les organismes de bienfaisance, qui les vendraient vraisemblablement contre de l'argent comptant qu'ils pourraient utiliser pour financer leurs activités.

Le président : Pour être juste, il y a d'autres témoins.

M. Brown : Très bien.

Le président : J'espère que les autres témoins auront compris que leur collègue a empiété sur leur temps de parole. Je vous prierais d'être plus succinct.

M. Brown : Merci, nous reviendrons pour vous parler d'un jour national de la philanthropie parrainé par le gouvernement, soit un initiative qui ne relève pas de la fiscalité.

Le président : Merci de vous être limité à cela. Le prochain témoin, s'il vous plaît.

M. Donald K. Johnson, à titre personnel : Vous ne serez pas surpris d'apprendre que je pense, comme mon collègue Tad Brown, que la mesure fiscale la plus efficace que pourrait adopter le gouvernement dans son prochain budget pour tirer davantage profit de la richesse privée dans l'intérêt du public serait d'éliminer l'impôt sur les gains en capital lié aux dons de titres cotés en bourse.

Dans mon mémoire, comme l'a mentionné M. Brown, il s'agissait de listes empiriques de dons effectués depuis 1997, à l'époque où l'impôt sur les gains en capital a été réduit de moitié. Cela représente 1,3 milliard de dollars en dons, y compris en promesses de dons, de 5 millions de dollars et plus. Le total des dons pourrait s'élever à plus de 1,5 milliard de dollars, si l'on inclut les dons de moins de 5 millions de dollars.

Au lieu de répéter ce qui se trouve dans le mémoire, j'aborderai plutôt certaines questions soulevées par mon bon ami, M. Nadeau, lors de la session précédente.

First, with respect to how much of an impact this has had, I think the United Way of Greater Toronto is an excellent example. The United Way in Toronto was formed in the 1950s. Between the 1950s and 1996, the total value of gifts of stock to the United Way was \$40,000; since 1997, as the result of that tax change, gifts of stock to the United Way in Toronto total over \$22 million.

That is gifts representing 845 donations, with an average of \$26,000. Interestingly enough, 40 per cent of those gifts are less than \$5,000 each. The United Way serves 200 agencies across the Greater Toronto Area, so it has been a great success.

With respect to the cost to the fisc if the government were to implement this complete capital gains exemption in the budget, I will give a couple of numbers that I think are relevant. Let us assume it results in \$100 million of incremental donations of stock, and let us assume the cost base is zero. The charitable donation tax credit would cost the government \$46 million for gifts of stock, but that would be the same as if it were a gift of cash. To me, it does not matter, from either the government's or the charity's point of view, whether they receive cash or stock.

The incremental loss of capital gains tax revenues on \$100 million of gifts of stock would only be about \$12 million. It is like an 8-to-1 leverage. The government foregoes the remaining capital gains tax on gifts of stock of \$100 million; it costs them \$12 million, but the charities receive \$100 million. It is a 12-to-1 leverage. I think it makes good public policy sense.

With respect to other issues that were raised in the previous session, there was reference made to three articles in the *Canadian Tax Journal* — two by professors at the University of Toronto and one from Osgoode Hall. Frankly, I disagreed strongly with a number of the issues raised in those publications. In February of this year —

The Chairman: You can sum it up, but I have read one of those articles, and it would be useful if you would respond in point form as to why you think those articles are not valid.

Mr. Johnson: I wrote a letter to the *Canadian Tax Journal* in February of this year and responded to every one of the issues they raised. It is an attachment to my submission.

Senator Angus: We have it in front of us.

Mr. Johnson: Another point about the cost, in terms of what is relevant to the government and what is relevant to the donor, I understand that from the government's point of view, it is the level of tax assistance they look at — how much tax are they giving up? However, from my experience as a fundraiser and a volunteer on boards of charities, what is relevant to the donors is the net benefit to them.

D'abord, en ce qui a trait à l'importance des retombées, l'organisme Centraide de la région du Grand Toronto est un excellent exemple. Cet organisme a été créé dans les années 1950. Jusqu'en 1996, la valeur totale des dons de titres à Centraide a été de 40 000 \$. Depuis 1997, par suite de la modification des règles fiscales, les dons de titres à cet organisme s'élèvent maintenant à plus de 22 millions de dollars.

Il y a eu 845 dons, ce qui donne une moyenne de 26 000 \$ par don. Il est intéressant de noter que 40 p. 100 des dons étaient de moins de 5 000 \$ chacun. Centraide est au service de 200 organismes de la région du Grand Toronto; on parle donc d'une grande réussite.

En ce qui a trait au coût en recettes fiscales pour le gouvernement si celui-ci devait appliquer l'exemption complète des gains en capital dans le budget, je vais vous donner des chiffres qui sont, à mon avis, pertinents. Supposons que cette mesure entraîne une augmentation de 100 millions de dollars en dons de titres et que le coût de base égale zéro. Le crédit d'impôt pour don de titres à un organisme de bienfaisance coûterait au gouvernement 46 millions de dollars, soit le même montant que s'il s'agissait de dons en argent. Je ne crois pas qu'il importe, du point de vue du gouvernement ou des organismes de bienfaisance, que ces dons soient sous forme d'argent ou de titres.

La perte progressive de recettes fiscales pour 100 millions de dollars de dons de titres ne s'élèverait qu'à environ 12 millions de dollars. C'est un ratio de 8 à 1. Si le gouvernement renonçait à l'impôt résiduel sur les gains en capital liés à des dons de titres d'une valeur de 100 millions de dollars, cela lui coûterait 12 millions de dollars, mais les organismes de bienfaisance recevraient 100 millions de dollars. C'est un ratio de 12 à 1. Je pense que ce serait une bonne politique publique.

En ce qui concerne les autres questions soulevées lors de la session précédente, on avait mentionné trois articles de la *Revue fiscale canadienne* — deux rédigés par des professeurs de l'Université de Toronto et l'autre par un professeur de l'école de droit Osgoode Hall. En toute honnêteté, je ne partage pas l'opinion des auteurs sur bon nombre des questions soulevées dans ces articles. En février, l'année dernière...

Le président : Vous pouvez en faire un résumé, mais j'ai lu un de ces articles et je pense que ce serait bien si vous pouviez expliquer, point par point, les éléments qui ne sont pas valides, à votre avis.

M. Johnson : J'ai envoyé une lettre à la *Revue fiscale canadienne* en février, dans laquelle j'ai commenté chaque question soulevée. Je l'ai d'ailleurs jointe à mon mémoire.

Le sénateur Angus : Nous l'avons devant nous.

M. Johnson : J'aimerais revenir sur la question du coût, particulièrement du point de vue du gouvernement et de celui du donateur. Je comprends que pour le gouvernement, c'est le niveau d'aide fiscale qui importe, c'est-à-dire les recettes fiscales auxquelles il renonce. Toutefois, d'après mon expérience en tant que collecteur de fonds et de bénévole au sein de conseils d'administration d'organismes de bienfaisance, ce qui importe les donateurs, c'est l'avantage net qu'ils retirent.

I will give the example of the current status quo in the U.S. compared with Canada. The U.S. has a complete capital gains exemption; in Canada, you pay capital gains tax at half the normal rate.

Let us say a donor in the United States gives \$100 worth of stock with a zero cost base. In New York, the federal and state tax marginal rate is 44 per cent. Therefore, the net benefit to the donor is that he gets \$44 back from the government; he pays no capital gains tax. In Canada, currently, with a marginal tax rate of 46 per cent in Ontario, the donor gets \$46 back from the government through the charitable donation tax credit; however, the donor pays a capital gains tax at half the rate, which is \$12. The net benefit to the donor in Canada is \$46 less \$12, which is \$34. In the U.S., the benefit is \$44. I believe that is what is relevant to the donor. That is why I also believe that we should finish the job in the upcoming budget and level the playing field with the United States.

That sums up the main points raised in the previous session. I will turn it over to my colleague, Mr. Burrows.

The Chairman: Mr. Johnson, I do apologize to you; it is here and it is very precise. Thank you very much. I read your brief, but I did not read the appendix.

Mr. Malcolm Burrows, Chair, Government Relations Committee, Canadian Association of Gift Planners: Mr. Chairman and members of the committee, the Canadian Association of Gift Planners is a volunteer professional association focused on philanthropy enabled by charitable gift planning.

There are a number of duplicate points in our submission; therefore, I will drop two of the four entirely rather than repeat myself and the other witnesses, and emphasize the context we are in since 1996, and particularly what has been happening with the charitable sector, working with government, the Department of Finance and the charities directorate of Canada Revenue Agency to improve the incentives.

When you are looking at incentives for charitable giving, you have to look at places where tax actually changes behaviour. Typically, that is not done when giving gifts of cash flow or income. It is gifts of assets. That is the focus.

It has been the focus of all the legislation since 1996; and there have been over 15 changes to the Income Tax Act since 1996 by this government that have virtually transformed the charitable sector. It has been backed up by remarkable collaboration and cooperation on the part of the public servants.

In our submission, we have a chart that shows giving trends — this came from the Canadian Centre for Philanthropy — from 1984 to 2002. You can see that before 1995, as a baseline year, to 2002, for which we have the most recent figures that I am quoting,

Prenons par exemple le statu quo qui existe actuellement aux États-Unis, comparé au Canada. Les États-Unis accordent une exemption complète des gains en capital, alors qu'au Canada, il faut payer un impôt sur les gains en capital à la moitié du taux habituel.

Supposons qu'une personne aux États-Unis donne 100 \$ de titres sans aucun prix de base. À New York, le taux d'imposition marginal fédéral et de l'État est de 44 p. 100. Par conséquent, l'avantage net pour le donateur est qu'il obtient 44 \$ du gouvernement; il ne paie aucun impôt sur son gain en capital. Au Canada, à l'heure actuelle, si une personne fait un don en Ontario, où le taux d'imposition marginal est de 46 p. 100, elle reçoit 46 \$ du gouvernement grâce au crédit d'impôt pour dons de bienfaisance. Toutefois, elle doit payer de l'impôt sur son gain en capital à la moitié du taux habituel, ce qui représente 12 \$. L'avantage net pour le donateur canadien est de 46 \$ moins 12 \$, c'est-à-dire 34 \$, alors qu'aux États-Unis, c'est 44 \$. Je crois que c'est un point qui importe le donateur. Voilà pourquoi je pense qu'il faut finir dans le prochain budget ce que nous avons commencé et adopter des règles comparables à celles des États-Unis.

Voilà ce qui résume les principaux éléments soulevés lors de la dernière session. Je cède maintenant la parole à mon collègue, M. Burrows.

Le président : M. Johnson, je vous prie de m'excuser car j'avais le document devant moi, qui est d'ailleurs très précis. Merci beaucoup. J'avais lu votre mémoire, mais pas l'annexe.

M. Malcolm Burrows, président, Comité des relations gouvernementales, Association canadienne des professionnels en dons planifiés : Monsieur le président et chers membres du comité, l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés est, comme son nom l'indique, une association professionnelle composée de bénévoles qui veulent encourager la philanthropie au moyen de dons planifiés aux œuvres de bienfaisance.

Certains des points dans notre mémoire ont déjà été abordés. Par conséquent, je ne conserverai que deux des quatre points et mettrai l'accent sur la situation dans laquelle nous sommes depuis 1996, particulièrement sur les relations de travail entre le secteur caritatif et le gouvernement, le ministère des Finances et la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada pour améliorer les mesures incitatives.

En ce qui concerne les mesures favorisant les dons aux organismes de bienfaisance, il faut examiner les mesures fiscales qui influent sur le comportement des donateurs. D'habitude, ces mesures ne visent pas les dons en liquidités ou revenus mais bien les dons d'actifs. Voilà le point de mire.

C'est d'ailleurs l'élément qui a été ciblé par toutes les mesures législatives depuis 1996 puisque le gouvernement a apporté plus de 15 modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui ont transformé le secteur caritatif. Ces changements ont été appuyés par la collaboration remarquable des fonctionnaires.

Dans notre mémoire, il y a un tableau qui présente les tendances en matière de dons de 1984 à 2002, données qui proviennent du Centre canadien de philanthropie. On constate qu'avant 1995, l'année de référence, et ce jusqu'en 2002, année

giving went up 62.5 per cent after years of just moderate growth. It flatlined entirely in the 1990s because it was cash flow giving; there was no increase. All of a sudden, the Income Tax Act switched the focus to gifts of assets. We had twice GDP at a time when median income was changed.

This is effective tax policy. It changes the behaviour of taxpayers and creates a more philanthropic society.

That is the great emphasis and, frankly, that has been the emphasis of the government all along. This is a tremendous increase for a mature sector.

Two things that we are doing through CAGP that again are complementary with my colleagues in the charitable sector: One is charitable remainder trust. Charitable remainder trust may seem like an obscure point, but it is an invaluable tool for estate planning. When you are giving gifts of assets, particularly if you are a middle income Canadian, this is money you live on, and you have to structure it in order to give it to charity. Charitable remainder trust is a life income gift that allows donors age 65 plus to create a trust and retain a life interest, with the gift going to the charity upon their death.

We have been working collaboratively with the Department of Finance — and it has been quite a process — to look at creating a proposal to put the charitable remainder trust in the Income Tax Act to enable further giving. I want to highlight this as a positive example of collaboration between public servants and the charitable sector. There is ongoing work to be done, but we are positive this will eventually work out and again have significant long-term effect on the sector.

The second point, and my last, is about extending the one-half capital gains inclusion rate for gifts of listed securities to private foundations. The issue here is not so much equity, although that is an exceptionally important principle. Over the last short while, and particularly the last year, the regulatory regime for the sector, the audit controls, the provisions to ensure that the money goes to charitable causes, have been significantly strengthened. This is a positive thing for the sector and the initiative of the government and, again, in collaboration with the public servants.

In 1997, there was prejudice against private foundations put into the act. At the time, it was possibly justified because there was a lot of negative planning of private foundations that was not charitable in nature. Frankly, these holes have been well filled and now private foundations are increasingly coming back into the mainstream and are exceptionally important tools for funding small charities. Small charities cannot get to wealthy individuals, but they can get to their intermediaries, the private foundations, through a granting process. There is \$12 billion in private foundations in the country and \$1.8 billion in the community foundation movement. There is a lot of faith in private foundations on the part of affluent Canadians, and it is an

pour laquelle nous avons les données les plus récentes, les dons ont augmenté de 62,5 p. 100 après des années de croissance modérée. Dans les années 1990, il n'y a eu aucune augmentation car les dons étaient en liquidités. Tout d'un coup, la Loi de l'impôt sur le revenu a mis l'accent sur le don d'actifs. Le PIB a doublé au moment où le revenu médian a changé.

C'est une politique fiscale efficace. Elle influe sur le comportement des contribuables et favorise l'établissement d'une société plus philanthropique.

C'est un élément important et pour être franc, cela a été le point de mire du gouvernement depuis le début. C'est une très grande augmentation pour un secteur mature.

Il y a deux choses que l'ACDP a entreprises pour appuyer les efforts de ses collègues du secteur caritatif. D'abord, il y a la fiducie résiduaire de bienfaisance. Elle peut sembler un peu obscure, mais c'est un outil inestimable pour la planification successorale. Si vous voulez faire un don d'actifs, particulièrement si vous êtes un Canadien à revenu moyen, vous avez recours à cet argent pour vivre et avez besoin d'une structure afin de pouvoir donner ces actifs à un organisme de bienfaisance. Une fiducie résiduaire de bienfaisance permet à des donateurs de 65 ans et plus d'établir un compte de fiducie et de conserver l'intérêt résiduaire jusqu'à leur décès, moment auquel le don de revenu viager sera remis à l'œuvre de bienfaisance.

Nous travaillons en collaboration avec le ministère des Finances — ce qui est tout un processus, croyez-moi — pour préparer une proposition visant à inclure dans la Loi de l'impôt sur le revenu une disposition sur les fiducies résiduaire de bienfaisance pour encourager les dons. Je tiens à souligner cet exemple positif de collaboration entre le secteur public et le secteur caritatif. C'est un processus continu, mais nous sommes convaincus que cela donnera des résultats positifs à long terme pour le secteur.

Mon deuxième point, et mon dernier, concerne l'établissement d'un taux d'imposition réduit de moitié pour les dons de titres à des fondations privées. Ce n'est pas une question d'avoirs, bien qu'il s'agisse d'un élément particulièrement important. Depuis un certain temps, surtout au cours de la dernière année, le régime réglementaire, les contrôles de vérification et les dispositions pour s'assurer que l'argent est utilisé à des fins caritatives ont été grandement renforcés. Ces mesures gouvernementales, de même que la collaboration avec les fonctionnaires, sont positives pour le secteur.

En 1997, des éléments défavorables aux fondations privées ont été inclus dans la loi. À l'époque, c'était peut-être justifié car les fondations privées, qui n'étaient pas à vocation caritative, faisaient preuve de mauvaise planification. En toute honnêteté, on a pallié ces manques, et les fondations privées reviennent de plus en plus sur le bon chemin et s'avèrent des outils particulièrement importants pour le financement des petits organismes de bienfaisance. Ceux-ci n'ont pas accès aux personnes riches, mais bien à leurs intermédiaires, les fondations privées, par l'entremise d'un processus de subventions. Les fondations privées ont 12 milliards de dollars, et le mouvement communautaire, 1,8 milliard de dollars. Les Canadiens fortunés

excellent transfer mechanism, a funding mechanism, particularly for small and medium-sized charities because they do not have access to the wealthy individuals. It is a translation of asset gifts that become cash flow gifts that fund the sector. It is also important because, as I said, the sector has changed, the regulations have changed, and the abuses are significantly minimized due to the good work of this government.

Ms. Sarah Iley, President and Chief Executive Officer, Council for Business and the Arts in Canada: Our organization straddles the line. We deal with business supporters of the arts, who make up our membership, and we have noticed that many of those people are often involved as individual supporters of the arts. Many of them, when they have accrued significant wealth, also decide to structure their charitable giving by developing their own private foundations. On the one hand, we are very connected to what donors are thinking and, on the other hand, we are very familiar with the needs of the arts sector.

The arts represent about 7 per cent of the registered charities in Canada. I can give you some background as what has happened with the arts over the past decade or so. As governments regularly and routinely reduced their support for the operating budgets of the arts, the arts organizations that are registered charities had to look elsewhere for support, and they found it, dramatically, from individuals. Individual giving to the arts has grown at a rate of 9 per cent a year over the past decade. If I can give you a comparison, about 10 years ago, the Canada Council for the Arts accounted for 23 per cent of the revenues of performing arts organizations in this country and it now accounts for 8 per cent.

One of the senators made the point earlier that what we are looking at here is not only tax incentives for charitable giving, but a different way of looking at the balance of private and public support for the charitable sector. Certainly, in the arts we have seen that balance tipping more and more towards the private sector because of the generosity, particularly, of individuals.

We have seen that dramatically; my colleagues have alluded to it, but I do want to pluck out a couple of numbers. We were all engaged in this. The Association of Fundraising Professionals, the Canadian Centre for Philanthropy, the Canadian Association of Gift Planners and CBAC were the four driving forces, with Mr. Johnson at the helm, in encouraging Deloitte & Touche to do that survey of the impact of the publicly listed securities measure. It is incredible that the average number of gifts of publicly listed securities increased 22-fold in three years, and the average value increased by 1,832 per cent. We were clearly on to something.

The Department of Finance's own research figures, which Mr. Nadeau could not remember this afternoon, are right here. Their own report showed that the value of such donations to

font confiance aux fondations privées, qui s'avèrent un excellent mécanisme de transfert de financement, particulièrement pour les petits et moyens organismes de bienfaisance qui n'ont pas accès aux personnes bien nanties. C'est grâce à la conversion des dons d'actifs en argent que le secteur obtient du financement. C'est également important car, comme je l'ai dit, le secteur a changé, tout comme les règlements, et les abus se font beaucoup plus rares qu'avant grâce au bon travail du gouvernement.

Mme Sarah Iley, présidente et directrice générale, Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada : Notre organisation nage entre deux eaux. Nous faisons affaire avec des mécènes du milieu des affaires, qui constituent nos membres; nous avons remarqué que bon nombre d'entre eux soutiennent individuellement les arts. Ils ont accumulé beaucoup de richesses et choisissent de structurer leurs dons en établissant leurs propres fondations privées. D'un côté, nous savons ce que les donateurs veulent, et de l'autre côté, nous connaissons très bien les besoins du milieu des arts.

Le milieu des arts compte 7 p. 100 des organismes de bienfaisance enregistrés au Canada. Je peux vous donner un aperçu de ce qui s'est passé dans ce secteur au cours de la dernière décennie. À mesure que les gouvernements réduisaient leur soutien aux budgets de fonctionnement des organisations artistiques, celles qui étaient enregistrées à titre d'organisme de bienfaisance ont dû se tourner vers d'autres sources de financement. Elles les ont trouvées, et ce radicalement, auprès des particuliers. Le nombre de particuliers faisant des dons aux arts a augmenté de 9 p. 100 par année pendant 10 ans. Il y a environ 10 ans, le Conseil des arts du Canada détenait 23 p. 100 du financement des organisations des arts de la scène au pays, comparativement à 8 p. 100 aujourd'hui.

Un des sénateurs a mentionné plus tôt que nous cherchions non seulement des mesures fiscales pour inciter les dons aux organismes de bienfaisance, mais aussi une façon de trouver un équilibre entre le soutien alloué par les secteurs privé et public aux œuvres de bienfaisance. Il ne fait aucun doute que la balance penche de plus en plus vers le secteur privé dans le domaine des arts, ce qui est principalement attribuable à la générosité des particuliers.

Nous avons vu une augmentation considérable; mes collègues l'ont déjà mentionné, mais j'aimerais présenter quelques chiffres. Nous participons tous aux efforts dans ce domaine. L'Association des professionnels en philanthropie, le Centre canadien de philanthropie, l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés et le Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada ont été à l'origine, avec M. Johnson à la tête, des démarches auprès de Deloitte & Touche pour effectuer un sondage sur les conséquences de la mesure liée aux titres cotés en bourse. Il est étonnant de voir que le nombre moyen de dons de titres cotés en bourse s'est multiplié par 22 au cours des trois dernières années et que la valeur moyenne a augmenté de 1,832 p. 100. Nous avons clairement mis le doigt sur quelque chose.

Les chiffres du ministère des Finances, que M. Nadeau avait oubliés plus tôt cet après-midi, sont ici. Le rapport révèle que la valeur de ces dons aux organismes de bienfaisance s'élevait à

charities amounted to \$200 million in 2000, and estimated that for every dollar of tax revenue foregone in that year, an additional \$13 was made available to charities. Again, that is an important point: What was made available to the charitable sector and what is being made available by the extension of these tax incentives, which have been extremely effective.

I wish to echo Mr. Burrows' point on that. We have seen some impressive work by both the Department of Finance and the Canada Revenue Agency. We implore the government to pass the bill that was tabled two years ago, which contains important technical amendments. The most important, in my opinion, is the definition of a "gift." The proposed change to the definition enables an eligible gift for tax purposes to also have a portion recognizing a benefit to a donor. That means that a charity does not have to worry, when making effective moves around donor recognition, that they may compromise the gift. In the past, it was either a gift or it was not. Now, there is recognition that some benefit may accrue to the donor in connecting with their charity. That is an important point, and I would urge you to influence the government to pass that bill.

I echo my colleagues on the importance of private foundations. These are an increasingly important tool. We have seen a surge in people wanting to structure their giving. Of course, as Mr. Johnson mentioned earlier, we sincerely believe that the single most effective tax incentive that could be introduced is to completely eliminate the capital gains tax on gifts of appreciated securities.

I will end with an anecdote. Yesterday, many of us were at the Association of Fundraising Professionals' annual philanthropy luncheon and there were over 1,000 people in the room. Ten years ago there were 30. We were honouring people for the gift that they had made to a number of different charities, but in making their acceptance speech, they acknowledged people in the room who had come up to them and said, "How did you go about doing that? I would like to do something." Then they referred to their four children, each of whom could not have been older than in their forties, all of whom had established patterns of philanthropic support.

Senators, you are looking at a revolution in philanthropy, and anything we can do to support that increased per capita giving in Canada is truly important.

I have some numbers that you were asking about earlier. In the United States, the per capita giving for the arts alone is \$42 per person.

I can tell you it is not anywhere near that in Canada. It is under 10, I believe.

In the department's excellent presentation, they revealed that the tax assistance to individual donors totalled \$1.6 billion last year. That sounds like a big number, but I am also familiar with the fact that the Department of Canadian Heritage's total budget

200 millions de dollars en 2000 et que pour chaque dollar de recettes fiscales perdu pendant cette année, une somme additionnelle de 13 \$ a été versée à ces organismes. C'est un point important. L'élargissement de ces mesures fiscales incitatives est très efficace si l'on regarde les sommes auxquelles ont accès les organismes de bienfaisance.

J'abonde dans le sens des propos de M. Burrow. Le ministère des Finances et l'Agence du revenu du Canada ont fait un travail colossal. Nous exhortons le gouvernement à adopter le projet de loi déposé il y a deux ans et qui contient des amendements techniques importants. L'élément le plus important, à mon avis, est la définition d'un « don ». Le changement proposé à la définition permet qu'une partie du don admissible à une exemption fiscale comporte un avantage pour le donateur. Cela signifie qu'un organisme de bienfaisance n'a pas à s'inquiéter de compromettre le don lorsqu'il prend des mesures concrètes pour reconnaître le donateur. Autrefois, c'était un don ou ça ne l'était pas. Maintenant, on reconnaît que le donateur pourrait retirer un certain avantage à faire un don à son organisme de bienfaisance. Comme je l'ai dit, c'est un point important, et je vous implore d'encourager le gouvernement à adopter ce projet de loi.

Je suis également du même avis que mes collègues sur le rôle important que jouent les fondations privées. Elles sont de plus en plus utiles. Le nombre de personnes qui veulent structurer leurs dons augmente sans cesse. Évidemment, comme l'a mentionné plus tôt M. Johnson, nous croyons sincèrement que la mesure fiscale la plus incitative serait l'élimination complète de l'impôt sur les gains en capital liés aux dons de titres à valeur accrue.

Je vais conclure par une petite anecdote. Hier, beaucoup d'entre nous assistaient au déjeuner annuel de l'Association des professionnels en philanthropie; plus de 1 000 personnes étaient présentes. Il y a dix ans, il n'y en aurait eu que 30. Nous rendions hommage à des gens qui avaient fait des dons à différentes oeuvres de bienfaisance. Dans leur discours de remerciements, ces gens ont mentionné des personnes dans la salle qui étaient venues les voir pour leur demander comment ils s'étaient pris pour faire ces dons car elles voulaient faire quelque chose aussi. Ils ont également mentionné leurs enfants, qui sont dans la quarantaine environ et qui ont pris l'habitude de faire des dons à des organismes de bienfaisance.

Honorables sénateurs, il est question de révolutionner la philanthropie, et toute mesure qui nous permettra d'accroître le niveau de don par habitant au Canada sera d'importance capitale.

J'ai certains chiffres que vous avez demandés plus tôt. Aux États-Unis, les dons par habitant, dans le domaine des arts seulement, est de 42 \$ par personne.

Je peux vous assurer que le Canada est loin derrière. Si je ne m'abuse, les dons par habitant ne s'élèvent même pas à 10 \$.

Dans l'excellent exposé du ministère, on a mentionné que l'aide fiscale aux donateurs particuliers a atteint 1,6 milliard de dollars l'année dernière. Ça peut sembler beaucoup, mais je sais également que le budget total du ministère du Patrimoine

is \$3.8 billion, and that represented about 4 per cent of the federal budget. In that context, \$1.6 billion in tax assistance to enable a broad band of organizations that work for the public good is money extremely well foregone.

The Chairman: Thank you very much for your passion and clarity. We will go around the table quickly.

Senator Angus: Those were excellent presentations backed up by excellent memoirs and briefs. It is helpful.

Obviously, to complement what you have said, we need more ammunition on the downside. What are the arguments? I have a hard time seeing any arguments against it. I should be sitting with you.

It is important for people to understand this. Let us use the example of \$100 of appreciated securities. To give the full \$100, and let us say the capital gains is reduced to zero, you still have to have income; do you not? I am talking about the leverage factor, and it seems to me when people are criticizing it, they are always forgetting that. If someone wants to give \$1 million today in appreciated securities, they have to have \$1 million or more of taxable income to get the full benefit. Am I not right on that?

Mr. Johnson: That is a good point. To give an example, in the United States, Bill Hewlett and David Packard a few years ago gave \$300 million in Hewlett-Packard stock to one of the universities in California. How, then, would they possibly use the tax receipts they received? The answer is the following: In a planned way, they sold additional Hewlett-Packard stock for their own use; the sale of those shares triggered a capital gains tax; and they then used the charitable donation receipt to offset the capital gains. That is essentially how they created income.

Senator Angus: You have given an amazing list of three pages of donations, from \$100 million down to \$5 million, and there are thousands of others between \$1 million and \$5 million. Those are large numbers of donations.

The people who are attacking your proposal do not, in my view, understand that it is not just a big "freebie." You are avoiding the capital gains tax on that appreciation in the stock value, but you still have to pay a huge tax on the income or capital gain against which you will benefit from that deduction.

I do not know whether I am making myself clear or whether that point has been made sufficiently.

Mr. Johnson: The reality is that the donor is giving a real asset to the charity. From the charities' perspective, it does not matter whether they receive shares or cash. They typically sell the shares immediately after they receive them to convert them to cash. From the charities' perspective, it does not matter, and from the donor's perspective, the donor is giving up a real asset. The capital gain is foregone, but in many cases, while the government typically adds the cost of the charitable donation tax credit to the foregone capital gains tax, in reality, the government would not necessarily receive the capital gains tax immediately, because the

canadien est de 3,8 milliards de dollars, ce qui représente environ 4 p. 100 du budget fédéral. Dans ce contexte, je crois que la perte de 1,6 milliard de dollars en aide fiscale pour permettre à un vaste éventail d'organisations d'œuvrer pour le bien public est grandement justifiée.

Le président : Merci beaucoup de nous avoir parlé avec passion et limpidité. Nous allons faire un tour de table rapide.

Le sénateur Angus : Nous avons entendu des exposés très intéressants qui sont accompagnés d'excellent mémoires. C'est utile.

Évidemment, pour compléter ce que vous avez dit, il faut expliquer davantage les aspects négatifs de la chose. Quels sont les arguments? J'ai du mal à voir comment on pourrait être contre. Je devrais être assis avec vous.

Il est important que les gens comprennent. Prenons l'exemple de titres à valeur accrue de 100 \$. Pour donner ce montant au complet, et disons que les gains en capital égalent zéro, vous devez toujours avoir un revenu, n'est-ce pas? Je parle de l'effet de levier, et il me semble que ceux qui contestent la mesure oublient toujours cet aspect. Si quelqu'un veut donner un million de dollars de titres à valeur accrue, il doit avoir au moins un million de dollars de revenu imposable pour en bénéficier au maximum, non?

M. Johnson : Votre remarque est pertinente. À titre d'exemple, aux États-Unis, il y a quelques années, Bill Hewlett et David Packard ont donné 300 millions de dollars d'actions de Hewlett-Packard à une université de la Californie. Alors, comment ont-ils pu utiliser les reçus d'impôt qu'on leur a remis? Eh, bien, ils ont planifié de vendre d'autres actions de Hewlett-Packard à leurs fins personnelles, vente qui a entraîné de l'impôt sur les gains en capital; ils ont alors utilisé leur crédit d'impôt pour don de bienfaisance pour compenser l'impôt sur les gains en capital. Voilà essentiellement comment ils ont créé des revenus.

Le sénateur Angus : Vous avez fourni une liste étonnante de trois pages de dons, allant de 100 millions à 5 millions de dollars, sans compter les milliers d'autres dons qui vont de 1 à 5 millions de dollars. Cela fait beaucoup de dons.

Ceux qui critiquent votre proposition ne comprennent pas, à mon avis, qu'il ne s'agit pas seulement d'un gros cadeau. Vous ne payez peut-être pas d'impôt sur la plus-value des actions, mais vous devez toujours en payer beaucoup sur le revenu ou les gains en capital pour lesquels vous allez bénéficier de cette déduction.

Je ne sais pas si je suis assez clair ou si la question a été bien expliquée.

M. Johnson : Il reste que ce que le donateur offre est précieux pour l'organisme caritatif. Il importe peu aux organismes de bienfaisance de recevoir des actions ou de l'argent en espèces. En règle générale, ils vendent les actions immédiatement après les avoir reçues pour les encaisser. Cela n'a pas d'importance pour eux, et la contribution du donateur est bien réelle. Il y a un manque à gagner sur les gains en capital mais, dans bien des cas, si le gouvernement calcule le coût des crédits d'impôt pour dons de charité dans le manque à gagner des recettes fiscales, en réalité, il ne toucherait pas nécessairement cet impôt immédiatement parce

donors' alternative is to sit on the shares until they pass away. It is the discounted, present value of the capital gains tax that is the true foregone incremental amount.

Mr. Burrows: That is an excellent point. The most significant change to the act since 1996 has not been the incentive for gifts of publicly listed securities. It is contribution limits that allow people to claim more against their income. It used to be 20 per cent of net income, but it is now 75 per cent, plus a bump-up provision during life and 100 per cent at death. That is to your point. That is the most significant change in the act over the years.

Mr. Brown: You asked about the possible reasons to be against this. The one comment, again made by Finance, was reference to the couple of articles in the *Canadian Tax Journal*. I know there is a submission from Don Johnson in there. I would point out, as they noted, that there were three articles. The third was in fact completely supportive of the provision and highly endorsed it.

I would also note that in response to that, Wolf Goodman, who is arguably the country's leading tax and charity authority, wrote a vehement letter strongly opposing those opposite views and supporting this provision on behalf of the Canadian Bar Association.

That couple of opposing views are often brought out, but I would submit they are only two views in a sea of many to the contrary.

Senator Hervieux-Payette: I would like Ms. Iley to explain something. I did not understand your 1,000 per cent figure from the Deloitte & Touche study. Could you give me more detail? It was so high that I tried to figure out what it means.

Ms. Iley: It is hard to comprehend. We asked Deloitte & Touche to survey as many Canadian charities as they could, of all sizes, acting in all different sectors. In the end, I think about 2,600 charities responded to the survey, and they had to fill out how much they had received in the way of donations in the form of shares over the past three years.

In that survey, it became clear that the reality was that prior to 1997, most of them had received zero in the way of shares. By the end of 1999 — we did the survey in 2000 — there was extraordinary growth in not only the number of shares that had been received but also in their value. Because many of them were going from nothing, it was an extraordinary increase in the amount. We do have that survey. We have more copies of it if the senators would like to see the data.

Senator Hervieux-Payette: You mentioned the \$34 versus the \$44 under the U.S. system, and I hope we are reminding ourselves that we pay a lot more taxes than they do in the United States. I am being told all the time, "Well, through charities we provide all the social services and help every good cause," and so on, but it is only voluntarily. It seems at the end of day, 30 million people are still without certain health services. We have a different system;

que le donateur peut garder ses actions jusqu'à sa mort. C'est la valeur réduite actualisée de l'impôt sur les gains en capital qui correspond vraiment à ce manque à gagner.

M. Burrows : Cette remarque est très pertinente. Ce n'est pas l'incitation à faire don de titres cotés à la bourse qui est la principale modification apportée à la loi depuis 1996. Ce sont les plafonds de contribution ouvrant droit à des crédits d'impôt. Ce plafond est passé de 20 p. 100 du revenu net à 75 p. 100, avec une possibilité de majoration durant la vie, et à 100 p. 100 l'année du décès. C'est ce que vous dites. C'est la modification la plus importante jamais apportée à la loi.

M. Brown : Vous avez demandé pour quelle raison on pourrait être contre. Un commentaire, encore fait par le ministère des Finances, faisait référence à deux ou trois articles parus dans la *Revue fiscale canadienne*. Je sais qu'on y trouve une communication de Don Johnson. Je signale, comme on l'a fait remarquer, qu'il y avait trois articles, et d'ailleurs, le troisième était complètement favorable à la disposition et la recommandait fortement.

J'ajouterais que Wolf Goodman, qui est peut-être la principale référence au Canada en matière d'impôt et de dons de bienfaisance, a écrit une lettre dans laquelle il critiquait avec véhémence les contestataires et appuyait cette disposition au nom de l'Association du Barreau canadien.

On parle souvent de ces deux ou trois points de vue contraires, mais je dirais que ce sont les deux seuls dans une mer d'opinions allant dans l'autre sens.

Le sénateur Hervieux-Payette : J'aimerais que Mme Iley m'explique quelque chose. Je ne comprends pas votre chiffre de 1 000 p. 100 dans l'étude de Deloitte et Touche. Pourriez-vous me donner des précisions? C'est tellement élevé que j'essayais de comprendre ce que cela veut dire.

Mme Iley : C'est difficile à comprendre. Nous avons demandé à Deloitte et Touche de faire enquête auprès du plus grand nombre possible d'organismes caritatifs canadiens, de toutes tailles et oeuvrant dans différents secteurs. Finalement, je pense qu'environ 2 600 organismes de bienfaisance ont répondu au sondage, et ils devaient indiquer combien ils avaient reçu de dons en actions au cours des trois dernières années.

Dans le sondage, on s'est vite rendu compte qu'avant 1997, la plupart des organismes n'avaient rien reçu en actions. À la fin de 1999 — le sondage a été effectué en 2000 — le nombre d'actions reçues ainsi que leur valeur avait énormément augmenté. Comme beaucoup portaient de rien, l'augmentation a été extraordinaire. Nous avons le sondage avec nous. Nous en avons d'autres exemplaires si les sénateurs veulent en consulter les données.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous avez parlé d'un bénéfice de 34 \$ par rapport à 44 \$ aux États-unis, et j'espère qu'on se rappelle que nous payons beaucoup plus d'impôts que les Américains. On me dit tout le temps que les organismes de bienfaisance fournissent tous les services sociaux et contribuent à toutes les bonnes causes, mais c'est seulement sur une base volontaire. Il me semble qu'il y a quand même 30 millions de

and that is just a comment, because I like to compare similar things, and they are not the same, certainly, in the overall picture of taxation.

If \$100 is given, how much money will the charity get and how much will it cost the donor? What amount goes to the government, if 50 per cent is still taxable? Give me the breakdown of who gets what on the \$100.

Mr. Johnson: I was using the example of the gift of stock of \$100 with a zero cost base. In the United States, the charity receives \$100 worth of stock, sells the stock, and gets \$100 cash. The donor receives \$44 as a result of the tax deduction for that gift.

In the case of Canada, the charity also receives \$100 worth of stock, sells that stock and so it too gets \$100 cash. Under the current tax system, the donor receives a tax benefit of \$46, the marginal tax rate less the capital gains tax that is triggered when he or she makes the gift.

Senator Hervieux-Payette: The government gets \$12?

Mr. Johnson: Yes, that is correct.

Senator Hervieux-Payette: Fine. At least the equation is complete because I think that there was something missing. What is the time frame? I know there is a time frame for cashing the shares, because if I give a \$25 share and I get the benefit for that share this year, when do they have to sell it, knowing that the markets sometimes go down, not necessarily up? How does it work?

Mr. Brown: There is no time frame for the charity to sell it. However, the practice of most charities that I am aware of, including mine, is to sell it immediately. In fact, for the University of Toronto, we sell them on the same day. They are gone as soon as we receive them. Charities have the option of retaining them as part of their investment strategy, but most do not choose to base their investment strategy on what donors propose to give. Most charities sell the shares immediately upon receipt.

Senator Angus: The converse is true, because they go up too sometimes.

Mr. Johnson: I would like to respond to Senator Angus's question about who is opposed to it. Part of the responsibility of the tax policy people in the Department of Finance is to challenge any proposal that could cost the government tax revenue, which is understandable. That is part of their job. Many volunteers have received letters from the finance minister responding to their letters of support for this proposal. I will deal with the two issues raised in these letters. One is that Canada has a higher annual limit on the donations that can be claimed in a given year. It is 75 per cent of net income. In the United States it is 30 per cent of adjusted gross income, so they are not quite comparing apples and oranges. That is an advantage we have vis-à-vis the U.S. However, if you asked a donor, "Would you prefer to pay zero capital gains tax on that gift and have a lower annual limit," I

personnes qui ne reçoivent toujours pas certains services de santé. Notre système est différent; c'est simplement un commentaire, parce que j'aime bien comparer des choses qui se ressemblent, et les deux systèmes ne sont certes pas les mêmes dans l'ensemble sur le plan fiscal.

Sur un don de 100 \$, combien l'organisme de bienfaisance reçoit-il et combien il va en coûter au donateur? Quel montant est versé au gouvernement, s'il y en a toujours 50 p. 100 qui est imposable? Indiquez-moi qui reçoit quoi sur ce montant de 100 \$.

M. Johnson : J'ai donné l'exemple d'un don en actions de 100 \$ avec un prix de base égal à zéro. Aux États-unis, l'organisme caritatif reçoit la valeur de 100 \$ en actions, il vend les titres et touche 100 \$ en espèces. Le donateur reçoit 44 \$ en déduction fiscale pour ce don.

Au Canada, l'organisme caritatif reçoit aussi la valeur de 100 \$ en actions, il vend les titres et touche aussi 100 \$ en espèces. En vertu du régime fiscal actuel, le donateur reçoit un avantage fiscal de 46 \$, le taux d'impôt marginal moins l'impôt sur les gains en capital calculé en cas de don.

Le sénateur Hervieux-Payette : Le gouvernement reçoit 12 \$?

M. Johnson : Oui. C'est exact.

Le sénateur Hervieux-Payette : D'accord. Au moins l'équation est complète parce que je pense qu'il manquait quelque chose. Quel est le délai? Je sais qu'il y a un délai pour encaisser les actions parce que, si je donne un titre de 25 \$ et que j'en tire un bénéfice cette année, quand l'organisme devra-t-il le vendre, quand on sait que les marchés sont parfois à la baisse, pas nécessairement à la hausse? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Brown : L'organisme de charité n'a pas à le vendre dans un délai précis. Cependant, dans la plupart des cas que je connais, les organismes de bienfaisance vendent immédiatement. En fait, à l'Université de Toronto, nous vendons les titres le jour même. Nous les vendons dès que nous les recevons. Les organismes caritatifs ont le choix de les garder dans le cadre de leur stratégie d'investissement, mais la plupart ne planifient pas leurs investissements en fonction de ce que les donateurs leur offrent. Ils vendent les actions immédiatement après les avoir reçus.

Le sénateur Angus : L'inverse est vrai, parce que les marchés sont à la hausse parfois.

M. Johnson : J'aimerais répondre au sénateur Angus qui a demandé qui peut s'opposer à cette mesure. C'est le travail des responsables de la politique fiscale au ministère des Finances de contester les propositions qui pourraient réduire les recettes fiscales du gouvernement, et on peut le comprendre. Beaucoup de bénévoles qui avaient écrit pour appuyer la proposition ont reçu des lettres du ministre des Finances. Je vais examiner deux questions soulevées dans ces lettres. D'abord, au Canada, le plafond de revenu ouvrant droit au crédit d'impôt pour les dons pour une année donnée est supérieur. Il est de 75 p. 100 du revenu net, alors qu'il est de 30 p. 100 du revenu brut rajusté aux États-Unis, de sorte qu'on ne compare pas vraiment des pommes et des oranges. C'est un avantage pour nous par rapport aux États-Unis. Cependant, je pense que, normalement, un donateur préférerait

think the typical person would say “Yes. I can carry the unused charitable donation tax credit forward to next year or the year after that, so I will still use it up.”

The other issue that has been raised in these letters is the U.S. has a clawback provision.

The Chairman: Mr. Burrows is disagreeing.

Mr. Burrows: I do disagree with that point. When we get significant gifts of assets to the sector that have a transformative effect, often people are giving at their limit because they are one-time gifts. I say that as a charitable gift planner. The point is well taken, but if I was to give up one of the two, I would actually give up gifts of publicly listed securities before the contribution limit — just to dramatize this point.

Mr. Johnson: Do I understand you properly? Would you rather pay the capital gains tax than have a lower limit and be able to carry forward your unused donation? I can say from my perspective, I know which I would choose.

Mr. Burrows: I appreciate that, but it is a good distinction. It is the enabling of very large gifts. For example, gifts to a private foundation and the super-large gifts will always be larger than income, so it is often not tax driven, in my personal experience.

[Translation]

Senator Plamondon: I am curious as to how you use life insurance policies. Do you give a tax credit to a person who designates you as the beneficiary of his life insurance policy, but who continues to pay the policy premiums?

For example, a person designates you as the beneficiary of a \$100,000 life insurance policy and pays the premiums. What type of tax credit is that person eligible to claim? If he stops paying the premiums on the policy and you have already issued some tax credits, what happens then? Do you continue to pay the premiums to ensure that the policy remains valid?

[English]

Mr. Burrows: There are a number of ways that you can give using life insurance. The two most common ways are to make a gift of the life insurance policy itself, so the charity becomes the owner as well as the beneficiary. Every premium payment is tax receiptable because the charity owns the policy. The death benefit is not tax receiptable, in contrast to when the beneficiary is the charity, but the owner is still the insured individual, the donor, and the death benefit is the gift and is counted as a bequest. It is a well-established system, and from a charity perspective, it works very well.

Senator Plamondon: If he stops paying the premium, do you pay it?

ne pas payer d'impôt sur les gains en capital et que le plafond annuel soit moindre parce qu'on peut reporter le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance non utilisé l'année suivante ou l'année d'après, et toujours en bénéficiaire.

Dans les lettres, il est aussi question de la disposition de récupération.

Le président : M. Burrows n'est pas d'accord là-dessus.

M. Burrows : Non, je ne suis pas d'accord. Les gens qui font un don d'actifs important ayant un grand impact donnent souvent tout ce qu'ils peuvent parce qu'ils le font une fois. C'est mon avis de planificateur de dons caritatifs. Je comprends votre point de vue mais, si je devais choisir entre les deux, je renoncerais aux dons de titres cotés à la bourse avant de renoncer au plafond de contribution — pour les fins de la discussion.

M. Johnson : Vous ai-je bien compris? Préférez-vous plutôt payer de l'impôt sur les gains en capital que d'avoir un plafond moindre et reporter le don non utilisé? Pour ma part, je sais ce que je choisirais.

M. Burrows : Je comprends, mais c'est une bonne différence. Elle permet de faire des dons très importants. Par exemple, les dons faits à une fondation privée et les dons vraiment très élevés seront toujours supérieurs au revenu, et ne sont souvent pas motivés par des considérations fiscales, d'après mon expérience personnelle.

[Français]

Le sénateur Plamondon : J'aimerais savoir de quelle façon vous utilisez les polices d'assurance-vie? Octroyez-vous une déduction fiscale à une personne qui vous cède sa police d'assurance-vie tout le temps qu'il en paiera les primes?

Par exemple, cette personne vous cède sa police d'assurance-vie de 100 000 \$ et paie ses primes. Quelle est la déduction fiscale qu'il peut recevoir? S'il arrête de payer ses primes et que vous lui avez donné des déductions fiscales, qu'arrive-t-il? Continuez-vous à payer les primes afin qu'il demeure assuré?

[Traduction]

M. Burrows : Il y a différentes façons de céder sa police d'assurance-vie. Le plus souvent, on en fait don pour que l'organisme caritatif en soit à la fois le propriétaire et le bénéficiaire. Chaque paiement de prime donne alors droit à un reçu d'impôt parce que l'organisme de bienfaisance est propriétaire de la police. Par contre, la prestation de décès ne donne pas droit à un reçu d'impôt quand le bénéficiaire est l'organisme de bienfaisance, mais le propriétaire est toujours l'assuré, le donateur, et la prestation de décès qui est le don est considérée comme un legs. C'est un système bien établi qui fonctionne très bien pour les organismes de bienfaisance.

Le sénateur Plamondon : S'il arrête de payer ses primes, les payez-vous?

Mr. Burrows: In most cases, no. There is a problem. One of the issues with life insurance policies is the value is in having the person's life insured for a year. Life insurance is essentially a gamble, it is a bet.

Senator Plamondon: It could be a gamble that profits the broker because he gets the commission. The consumer gets the deduction and you get nothing.

Mr. Burrows: You do get something. You are covered for the years that you are insured. However, the long-term effect is that you might not get anything. Your point is valid in that regard, but there is value.

The Chairman: We have heard much about foundations versus individual gifts. Is it possible for you to give us a financial model whereby if someone gave \$1 million to the University of Toronto or one of your charities, as opposed to giving it to his or her foundation, what is the benefit of the foundation donation as opposed to the gift? Could you give us a mathematical model of that? Give us some insight into what the benefit to the individual taxpayer is and the cost to government revenues between an individual gift and foundations. That might assist us, because I noticed that a number of witnesses said that one of the fastest growth sectors in giving is to private foundations. Maybe you can give us a financial model or address it quickly for us, but I would like to see it in writing if possible.

Ms. Hey: I will not leap into the mathematical model, but part of the reason it is growing is because it is part of a planning model for the donor. That is the primary motivation. It is not so much that there is any particular tax incentive, but it is a way of planning.

The Chairman: In the United States there is a huge benefit to the donor in transferring wealth into a foundation, and the tax treatment and utilization are different. I have not gone into the details or done a comparison, but maybe you could help us with that. Some people believe there is a huge problem in the United States with that because they think that has not been an appropriate means of allocation of tax revenues to offset that. If you can give us any help on that, it would be useful, but we need it quickly.

Mr. Brown: Just the one point. Many of our submissions have been on the tax consequences of giving to private foundations. The one submission we have made is that the numerical difference is the current deduction, the half-rate inclusion for gifts of publicly listed securities to charities, does not apply to gifts to private foundations. Therefore, if you are an individual who makes a gift to a private foundation, you do not get, in the mathematical numbers we have been using, that \$12 benefit and you will have to pay the \$12 of capital gains tax in the \$100 example. It is a disincentive right now for individuals to give money to private foundations.

The Chairman: What is the administrative cost, the benefit of administrative carriage and deductions that are available within the foundation for operations? It would be good for us to see a financial model. If you would do that it would be helpful to us.

M. Burrows : La plupart du temps, non. C'est un problème. Les polices d'assurance ont de la valeur si la vie de la personne est assurée pour un an. L'assurance-vie est essentiellement un risque, un pari.

Le sénateur Plamondon : C'est un risque qui peut profiter au courtier parce qu'il touche la commission. Le consommateur a droit à la déduction et vous n'avez rien.

M. Burrows : Vous avez quelque chose. Vous êtes couvert pendant les années où vous êtes assuré. Cependant, à long terme, vous pourriez ne rien avoir. Votre remarque est pertinente à cet égard, mais il y a une valeur.

Le président : Nous avons beaucoup entendu parler des fondations par rapport aux dons de particuliers. Pouvez-vous nous expliquer la différence sur le plan financier quand quelqu'un donne un million de dollars à l'Université de Toronto ou à une de vos œuvres de bienfaisance, au lieu de verser cet argent dans sa fondation; quel est l'avantage de la fondation par rapport au don? Pouvez-vous nous expliquer la différence en chiffres? Quel est l'avantage pour le contribuable et quel est le coût pour les recettes fiscales des dons de particuliers et des fondations? Cela pourrait nous aider, parce que j'ai noté qu'un bon nombre de témoins nous ont dit que les fondations privées connaissent une croissance très rapide. Vous pourriez peut-être nous expliquer la différence rapidement, mais j'aimerais bien avoir cela par écrit, si possible.

Mme Hey : Je ne me lancerai pas dans les modèles mathématiques, mais les fondations connaissent une croissance parce que c'est en partie une façon de planifier pour le donateur. C'est la principale motivation. Ce n'est pas tellement qu'il y a un incitatif fiscal particulier, mais que c'est une façon de planifier.

Le président : Aux États-Unis, c'est très avantageux de transférer sa richesse dans une fondation, et le traitement fiscal est différent. Je ne suis pas entré dans les détails et je n'ai pas fait de comparaison non plus, mais vous pourriez peut-être nous aider à ce sujet. Certains disent qu'il y a un grave problème aux États-Unis parce que ce ne serait pas un bon moyen de compenser les recettes fiscales. Si vous pouviez nous éclairer là-dessus, ce serait utile, mais nous avons besoin de cela rapidement.

M. Brown : J'ai seulement une remarque à faire. Nous avons beaucoup traité des répercussions des fondations privées. D'après nous, la différence, c'est que la déduction actuelle, la réduction de moitié du taux d'inclusion pour les dons de titres cotés à la bourse à des organismes de bienfaisance, ne s'applique pas aux dons faits aux fondations privées. Par conséquent, le particulier qui verse de l'argent dans une fondation privée n'a pas droit, pour revenir aux chiffres que nous avons utilisés, au bénéfice de 12 \$ et il devra payer 12 \$ d'impôt sur les gains en capital pour le don de 100 \$ de l'exemple que j'ai donné. Cela n'incite pas les particuliers à donner à des fondations privées actuellement.

Le président : Quel est le coût administratif, l'avantage des déductions des frais administratifs offert à la fondation pour ses activités? Ce serait utile d'avoir des chiffres là-dessus. Si vous nous les fournissiez, cela nous aiderait.

First, witnesses, I apologize on behalf of the committee. This has been a short time, and you opened a box of questions for all of us. We will go through your material. I myself will go through your material carefully again. If you have anything else you would like to give us based on what you have heard today or hear tomorrow, please give it to us in writing because we are on a very tight time schedule.

I apologize to you for having to ask you to come on short notice to accommodate our public duties. Thank you very much. Your evidence has been helpful and enlightening to all of us.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, December 2, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 11:05 a.m. to study on issues dealing with charitable giving in Canada.

Senator Jerahmiel S. Grafstein (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: I should like to extend a warm welcome to our viewers and to the taxpayers of Canada. It is my pleasure, on behalf of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and of our distinguished deputy chair, Senator David Angus from Quebec, to welcome you as we meet today to continue our study on charitable giving. We started last evening. One of the questions we will ask ourselves is whether it is more blessed to give than to receive. We will see.

We should like to thank our witnesses who are here today. Their ability to prepare on such short notice is deeply appreciated.

The objective of this phase of our hearings on charitable giving is simple. It is to encourage ideas and propose policies that will unlock greater amounts of personal wealth for charitable purposes in a cost-effective way, always cognizant of the restraints on government revenues.

We are here to see if we can unleash more private wealth for charitable purposes, but we always must remember the limits of the government revenues and the increasing demand on those revenues. We are also here to respect the taxpayers' dollar. Our principle target, therefore, is tax policy, in order to determine what may be done to enhance the opportunities for affordable giving by Canadians at all levels of income and all levels of society where the potential for such giving exists.

In doing so, we will be looking at all levels and all means. We are all aware of the encouragement and incentives that already exist in our tax system, and there are many. We are also aware that there are ideas and proposals at various stages of study. We

J'aimerais d'abord m'excuser auprès des témoins au nom du comité. Notre rencontre a été brève, et vous avez soulevé beaucoup de questions pour nous. Nous allons prendre connaissance de vos documents. Pour ma part, je vais les examiner attentivement. Si vous avez autre chose à nous transmettre sur ce que vous avez entendu aujourd'hui ou entendrez demain, n'hésitez pas à le faire par écrit, parce que nous avons un échéancier très serré.

Je m'excuse de vous avoir demandé de venir nous rencontrer à la dernière minute pour répondre aux exigences de nos fonctions. Merci beaucoup. Votre témoignage a été très utile et nous a beaucoup appris.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 2 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 11 h 5 pour étudier les questions traitant de dons de charité au Canada.

Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux téléspectateurs et aux contribuables du Canada. Au nom du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et de notre distingué vice-président, le sénateur David Angus du Québec, c'est avec plaisir que je vous accueille aujourd'hui à notre réunion sur l'étude des dons de charité. Nous avons commencé hier soir. Nous nous sommes demandés s'il valait mieux donner que recevoir. Nous allons voir.

Nous remercions les témoins ici présents aujourd'hui et nous apprécions le fait qu'ils se soient préparés dans des délais aussi courts.

L'objectif de cette phase de nos audiences sur les dons de charité est simple. Il vise à encourager des idées et à proposer des politiques qui permettront de verser de plus grosses sommes personnelles à des fins de bienfaisance d'une façon rentable, en tenant toujours compte des restrictions imposées à l'égard des recettes publiques.

Nous sommes ici pour voir si nous pouvons débloquer plus de fortunes personnelles à des fins de bienfaisance, mais n'oublions pas les limites des recettes publiques et la demande croissante sur ces recettes. Nous sommes ici aussi pour respecter l'argent des contribuables. Notre objectif essentiel est la politique fiscale afin de voir ce qui peut augmenter les possibilités de dons à la mesure des moyens des Canadiens de tous les niveaux de revenus et de tous les échelons de la société où un tel potentiel de dons existe.

Pour cela, nous examinerons tous les niveaux et tous les moyens. Nous connaissons tous les encouragements et les incitatifs qui existent déjà dans notre système d'imposition et il y en a beaucoup. Nous savons aussi qu'il y a des idées et des

are interested in hearing about them. Further, we are hoping that the study we are undertaking will stimulate new thinking and new and different ideas.

We are delighted to introduce our first three distinguished witnesses. We have Ms. Sally Brown, the Chief Executive Officer of the Heart and Stroke Foundation of Canada. Our second witness is Ms. Hilary Pearson, the President of Philanthropic Foundations Canada. Last but not least, we have Ms. Darrell Louise Gregerson, the Chief Executive Officer of the National Arts Centre Foundation.

As I told the witnesses before the hearing, we are under time constraints. We will read your full documents and study them carefully, but because of the constraints of Parliament we have only a few short hours to proceed with a number of witnesses. Govern yourselves accordingly.

I urge colleagues to restrain themselves as well. We are limiting each of you to a short time. I urge my colleagues also to respect the limitations on our hearing time.

Ms. Sally Brown, Chief Executive Officer, Heart and Stroke Foundation of Canada, Health Charities Coalition of Canada: Thank you all for the opportunity to appear here today on behalf of the Health Charities Coalition of Canada. I will open with a reminder of the important role that Canada's health charities play in our health care system through funding research, public education and the direct delivery of services in every community in Canada.

In research, we are a co-funder and a strategic partner with CIHR on leading-edge research in the health field. In public education, we provide leadership on lifestyle change, focusing on prevention and health promotion, early detection and quality of life. In service delivery, we are part of a vast network of services that cares for people when they go into hospital, and when they go home. The voice of health charities is clear and sounds in all hallways of our health care system.

The Health Charities Coalition of Canada currently represents 16 of the largest and strongest organizations in Canada that come under the rubric of the health charities — for example, the ALS Society, the Canadian Cancer Society, the Heart and Stroke Foundation, the Foundation Fighting Blindness and the YMCA. We are large and small, with various missions, but with a common purpose.

I am sure you have heard from the Canadian Centre for Philanthropy the impressive data on who we are and our impact on the economy. More than \$8 billion is given in individual donations to charities and non-profit organizations every year.

propositions à toutes les étapes de l'étude. Nous voulons qu'elles nous soient présentées. Nous espérons aussi que cette étude suscitera une nouvelle réflexion et des idées nouvelles et différentes.

Nous sommes heureux de présenter nos trois premiers distingués témoins. Nous avons Mme Sally Brown, directrice générale de la Fondation des maladies du coeur du Canada. Mme Hilary Pearson des Fondations philanthropiques Canada est notre deuxième témoin. Enfin, le dernier témoin et non le moindre, Mme Darrell Louise Gregerson, directrice générale de la Fondation du Centre national des Arts.

Ainsi que je l'ai indiqué aux témoins avant l'audience, nous avons un horaire à respecter. Nous lirons vos documents en entier et les étudierons soigneusement, mais étant donné les limites du Parlement, nous n'avons que quelques heures pour entendre des témoins. Réglez votre conduite en conséquence.

Je demande aussi à mes collègues de se limiter. Vous avez tous très peu de temps. Je prie aussi mes collègues de respecter les limites de notre temps d'audience.

Mme Sally Brown, directrice générale, Fondation des maladies du cœur, Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé : Au nom de la Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé, je vous remercie tous de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui. Je commencerai en rappelant le rôle important que les organismes bénévoles en santé au Canada jouent dans notre système de soins de santé en finançant la recherche, en éduquant le public et en fournissant directement des services dans toutes les collectivités au Canada.

Dans la recherche, nous participons avec l'IRSC au financement et nous sommes aussi un partenaire stratégique de ce même institut au plan de la recherche avant-gardiste dans le domaine de la santé. Dans l'éducation du public, nous faisons preuve de leadership pour changer le style de vie en mettant l'accent sur la prévention et la promotion de la santé, la détection précoce et la qualité de la vie. Au niveau de la prestation de services, nous faisons partie d'un vaste réseau de services de soins aux gens qui vont à l'hôpital et qui retournent chez eux. La présence des organismes bénévoles en santé est nette et forte dans tous les secteurs de notre système de soins de santé.

La Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé représente aujourd'hui 16 des organisations les plus vastes et les plus fortes du Canada dans le secteur des organismes bénévoles en santé — comme par exemple, la Société de la sclérose latérale amyotrophique, la Société canadienne du cancer, la Fondation des maladies du coeur, la Fondation Lutte contre la cécité et l'UCJG. Ces organisations sont grandes et petites, leur mission diffère, mais leur objectif est le même.

Je suis sûre que vous avez entendu parler du Centre canadien de philanthropie, de toutes les données impressionnantes nous décrivant et de notre impact sur l'économie. Plus de 8 milliards de dollars sont donnés chaque année sous forme de dons de particuliers à des oeuvres de bienfaisance sans but lucratif.

Health charities are vital to the health of Canadians. If you have a heart attack on the street and you arrive alive at the hospital, it may be because bystander CPR was applied; and those programs and guidelines are developed and distributed by the Heart and Stroke Foundation. They are taught through programs offered by St. John's Ambulance. When the patients are in hospital, they receive rehab training from another health charity; and when they go home, they might very well be looked after by VON. Again, it is a broad mandate.

We are here today to give you, as you discussed, five ideas that we hope you will think about. Some are new; some are in support of ideas you have obviously heard before. We want to talk a little about the enhancement to disability tax provisions; the need for an extension of the "permission to accumulate" opportunities to include research; the extension of capital gains provisions to include gifts of real estate; exploration of tax incentives to support increases in modest gifts; and exploration of tax incentives to support increases in corporate giving. I will only touch on these five areas.

First, we recognize and appreciate the work that the government is currently doing with respect to reviewing and amending the disability tax credit as it relates to the Income Tax Act. Section 64 currently allows a deduction for the cost of an attendant where a person eligible for the disability tax credit earns business or employment income or attends school. The proposed legislation will include attendant expenses, as well as other disability expenses incurred to enable the taxpayer to work or attend school.

However, it is currently limited to specific types of expenses. We would like to see those broadened. For example, commuting expenses should be considered. This is quite a large expense for some individuals and we think it should be eligible for a deduction. We hope that the disability tax credit will continue to be looked at regarding expenses paid to an attendant to enable an individual to work or attend certain educational institutions. While these expenses are deductible within certain limits, the taxpayer is not entitled to pay his or her spouse or common-law partner. We believe the taxpayer should be able to pay his or her spouse or common-law partner.

Section 67 of the act limits the amount to a reasonable amount if the concern is one of reasonability. This inclusion would support the economic independence of the disabled community and strengthen the economy of Canada. We would put those on the table.

Les organismes bénévoles en santé sont essentiels pour la santé des Canadiens. Si quelqu'un a une crise cardiaque dans la rue et qu'il arrive vivant à l'hôpital, c'est peut-être parce qu'une personne se trouvant là lui a fait de la réanimation cardio-respiratoire et ces programmes et directives sont mis au point et distribués par la Fondation des maladies du cœur. Ils sont enseignés dans des programmes offerts par l'Ambulance Saint-Jean. À l'hôpital, les patients reçoivent une formation en réadaptation offerte par un autre organisme bénévole en santé. Quand ils rentrent chez eux, il se peut très bien qu'ils soient soignés par des infirmières de l'Ordre de Victoria. C'est un très large mandat.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous présenter, comme vous l'avez dit, cinq idées sur lesquelles nous espérons que vous vous pencherez. Certaines sont nouvelles, d'autres se rapprochent d'idées que, bien sûr, vous connaissez déjà. Nous voulons vous parler un peu de l'amélioration des dispositions sur l'impôt pour personnes handicapées; de la nécessité d'un élargissement des possibilités de la « permission d'accumuler » pour y inclure la recherche; de l'élargissement des dispositions sur les gains en capital pour inclure des dons en biens immobiliers; de l'analyse des incitatifs fiscaux pour permettre des augmentations des dons modestes et l'analyse des incitatifs fiscaux pour permettre des augmentations des dons provenant des entreprises. Je ne me limiterai qu'à ces cinq points.

Premièrement, nous reconnaissons et apprécions le travail que fait actuellement le gouvernement sur la révision et la modification du crédit sur l'impôt pour personnes handicapées dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'article 64 permet une déduction au titre des frais de préposé aux soins quand un particulier admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées tire un revenu d'entreprise ou d'emploi ou s'il étudie. Le projet de loi proposé inclura les dépenses du préposé, ainsi que d'autres frais des personnes handicapées encourus pour permettre au contribuable de travailler ou d'étudier.

Cependant, les limites visent des dépenses spécifiques. Nous aimerions que ces limites soient élargies. Par exemple, les frais de déplacement devraient être considérés. Ils peuvent être assez élevés pour certains particuliers et nous estimons qu'il devrait y avoir une déduction pour ces frais. Nous espérons que le crédit sur l'impôt pour personnes handicapées continuera à être examiné en ce qui concerne les frais payés à un préposé aux soins afin de permettre au particulier de travailler ou de fréquenter certains établissements d'enseignement. Bien que ces frais soient admis en déduction dans certaines limites, le contribuable n'a pas le droit de payer son conjoint ou son conjoint de fait. Nous croyons que le contribuable devrait pouvoir payer son conjoint ou son conjoint de fait.

L'article 67 de la Loi limite le montant à un montant raisonnable si celui-ci constitue une préoccupation. Cette inclusion renforcerait l'indépendance économique des personnes handicapées ainsi que l'économie du Canada. Nous vous présenterons ces points.

The recommendations are: expenses for transportation to work or to the place of education, including expenses for parking, should be deductible as commuter expenses; a statement within all legislation that allows expenses to be added as innovations and technology advances are approved; the taxpayer should be able to pay his or her spouse or common-law partner. These are with respect to the disability tax credit.

The second one I mentioned was permission to accumulate.

The Chairman: I do not mean to interrupt, but we are giving our transcribers a fit here. Could you slow down slightly? We will give you a couple more minutes, because our transcribers are more important than any of us in this room.

Ms. Brown: Thank you, Mr. Chair. We tried to please by going quickly, but I will slow down a little. It is in the brief, and I hope that the transcribers will have that.

On permission to accumulate, the 80 per cent disbursement rule currently covers all annual donations, including grants by charities to fund and support medical research. Private non-profit organizations provided almost \$400 million in health research support in 2001. We are talking about a sizeable contribution. Much of this investment came from individual donations.

A charity must disburse 80 per cent of its receipted donations in any given year. There is no easy way for a charity to accumulate funds for large multi-year projects or collaborative projects, a challenge that can compromise strategic approaches to funding innovation. We can accumulate funds for infrastructure and for capital costs, but not to fund multi-year research programs.

As you may know, the new way of funding research is through multi-year strategic programs in partnership with others; and we believe that we should be able to apply for permission to accumulate for multi-year research grants, not just for capital campaigns, buildings and equipment. That would help us play the research role that the government is asking us to play in partnership with CIHR. We put that on the table.

With respect to capital gains, the Health Charities Coalition of Canada supports continued legislation for reduction of capital gains tax for gifts of stocks. Due to the fact that Canadians, and an aging population, have increasingly more of their assets in property, it makes sense to us to extend the rationale for capital gains, which are currently allowed for publicly listed securities, to property and real estate investments. We therefore support the recommendation of the Canadian Association of Gift Planners to extend the one-half capital gains inclusion rate incentive for gifts of appreciated publicly listed securities to gifts of real estate for both public charities and private foundations. In the event that

Les recommandations sont : les frais de transport pour aller au travail ou à l'établissement d'enseignement, y compris les frais de stationnement, devraient être déductibles à titre de frais de déplacement; une déclaration dans le cadre de la Loi qui permet que les dépenses devant être ajoutées à titre d'innovation et de progrès technologiques soient approuvées; le contribuable devrait pouvoir payer son conjoint ou son conjoint de fait. Cela dans le cadre du crédit sur l'impôt pour personnes handicapées.

La permission d'accumuler était le deuxième point que j'ai mentionné.

Le président : Excusez-moi de vous interrompre, mais nos transcribers ont beaucoup de mal à vous suivre. Pouvez-vous parler un peu plus lentement? Nous vous donnons deux minutes de plus, car nos transcribers sont les plus importantes personnes dans cette salle.

Mme Brown : Merci, monsieur le président. J'essayais de vous accommoder en parlant vite, mais je vais aller plus lentement. Ce que je dis est dans l'exposé, j'espère que les transcribers recevront une copie.

Au sujet de la permission d'accumuler, la règle de déboursement de 80 p. 100 actuelle s'applique à tous les dons annuels, y compris les subventions des organisations caritatives pour financer la recherche médicale. En 2001, les organisations privées à but non lucratif ont fourni près de 400 millions de dollars pour aider la recherche sur la santé. Il s'agit là d'une contribution importante. La plus grande partie de ce financement provient de dons de particuliers.

Chaque année, une organisation caritative doit déboursier 80 p. 100 de ses dons assortis d'un reçu. Il n'est pas facile pour une organisation caritative d'accumuler des fonds pour des grands projets ou des projets concertés triennaux, c'est un défi qui peut menacer les approches stratégiques en innovations sur le plan financier. Nous pouvons accumuler des fonds pour l'infrastructure et pour les dépenses en immobilisations, mais pas pour financer des programmes de recherche triennaux.

Comme vous le savez peut-être, la nouvelle méthode de financement de la recherche est faite au moyen de programmes stratégiques pluriannuels en collaboration avec d'autres organisations; et nous croyons pouvoir demander une permission d'accumuler pour des subventions à la recherche pluriannuelle, pas seulement pour des campagnes de fonds de capitaux, de constructions et d'équipement. Cela nous permettra de jouer le rôle que le gouvernement nous demande de jouer en collaboration avec l'IRSC. C'est ce que nous proposons.

En ce qui concerne les gains en capital, la Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé appuie une mesure législative continue pour réduire l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs mobilières. Étant donné que les Canadiens, et une population vieillissante, ont augmenté leurs biens immobiliers, il nous paraît logique d'élargir la justification des gains en capital, qui sont aujourd'hui permis pour les titres cotés en bourse, pour la propriété et les investissements dans les biens immobiliers. Nous appuyons donc la recommandation de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés qui demande l'élargissement de la moitié de l'incitatif du taux d'inclusion des

capital gains are eliminated entirely on gifts of publicly listed securities, we ask that this committee recommend the same provision be extended to real estate gifts to public charities and private foundations.

In terms of modest gifts, in 2003, less than 25 per cent of Canadians claimed charitable donations on their income tax forms. The median donation was \$220. From the perspective of the health charities, our average donation is between \$20 and \$40. We have a lot of donors giving small amounts. We would like to explore the opportunities to provide enhanced tax measures to encourage increased giving from those who are making modest gifts. That would be extremely important to us. This could include waiving the requirement to submit a charitable donation receipt when claiming gifts of \$250 or less.

There are two sides to that coin. We are hoping that it would encourage donors to give, but also that it would take a real burden off some of the smaller charities that have to give receipts for \$10 to \$15 to \$20 because that is the source of their funds.

Finally, corporate giving in Canada provides 3 per cent of the total revenues to charities and non-profit organizations. For health charities, it is not a large amount, but certainly for other foundations it is. In 2000, this was equivalent to 1.03 per cent of the corporate donations as a percentage of corporate pre-tax profits.

Corporations in Canada have provided strong financial support to local, regional and national charities and have evolved significantly in developing a strong sense of corporate social responsibility. We would ask that the government explore opportunities to enhance corporate tax credits to enhance opportunities for corporate giving.

To close, the government has taken a strong leadership role in these areas. We are very pleased that the Senate committee is looking at all of these issues. We hope that you will do so in partnership with the health charities and the sector as a whole. We believe that many ideas should be explored, and we would like to be involved in a real and tangible way in the discussions.

We believe that the role of charities in providing services in Canada is fundamentally important, and that it is in the government's interest, as well as in the interest of all our donors, to take another look at our tax policy and see where it can be made more nimble, more beneficial, to strengthen the health of Canadians.

gains en capital sur les dons de titres cotés en bourse aux dons de biens immobilier pour les œuvres de bienfaisances publiques et les fondations privées. Si les gains en capital sont entièrement éliminés pour les dons de titres cotés en bourse, nous demandons au comité de recommander que la même disposition soit élargie aux dons de biens immobiliers pour les œuvres de bienfaisances publiques et les fondations privées.

En ce qui concerne les dons modestes, en 2003, moins de 25 p. 100 des Canadiens ont déclaré des dons aux œuvres de bienfaisance dans leurs déclarations d'impôt sur le revenu. En moyenne, le don s'élevait à 220 \$. Du point de vue des organismes bénévoles en santé, notre don moyen se situe entre 20 et 40 \$. Beaucoup de donateurs nous donnent de petits montants. Nous aimerions examiner les possibilités d'amélioration de mesures fiscales visant à encourager ceux qui font des dons modestes à augmenter le montant de leurs dons. Cela serait extrêmement important pour nous. Cela inclurait la renonciation à l'exigence de soumettre un reçu d'un don à une œuvre de bienfaisance pour réclamer des dons de 250 \$ ou moins.

Il y a deux faces à cette médaille. Nous espérons que cela encouragera les donateurs à donner, mais aussi que cela supprimera un vrai fardeau pour certaines petites œuvres de bienfaisances qui doivent donner des reçus pour des montants de 10, 15 ou 20 \$, car c'est la source de leur financement.

Finalement, les dons versés par des entreprises canadiennes s'élèvent à 3 p. 100 du total des revenus des œuvres de bienfaisances sans but lucratif. Pour les organismes bénévoles en santé, ce n'est pas un grand montant, mais ce l'est certainement pour d'autres fondations. En 2000, cela équivalait à 1,03 p. 100 des dons versés par des entreprises en temps que pourcentage des bénéfices des entreprises avant impôts.

Les entreprises canadiennes ont beaucoup aidé financièrement les œuvres de bienfaisances locales, régionales et nationales et ont évolué considérablement en développant un sens important de leur responsabilité sociale. Nous demanderons que le gouvernement examine les possibilités d'améliorer les crédits d'impôt des corporations pour améliorer les possibilités de dons venant des entreprises.

Pour conclure, le gouvernement doit assurer un rôle de premier plan dans ces domaines. Nous sommes très heureux que le comité sénatorial examine toutes ces questions. Nous espérons que vous le ferez en collaboration avec les organismes bénévoles en santé et l'ensemble du secteur. Nous croyons qu'il faut explorer beaucoup d'idées et nous aimerions participer de façon concrète aux discussions.

Nous pensons que le rôle des œuvres de bienfaisances, dont la prestation de services au Canada est capitale, et qu'il y va de l'intérêt du gouvernement ainsi que de celui de tous les donateurs de réexaminer notre politique fiscale et voir où on peut l'assouplir, la rendre plus avantageuse pour améliorer la santé des Canadiens.

The Chairman: Next is Ms. Pearson, who comes to Parliament Hill with a most distinguished name. Her grandfather was one of my first mentors. We welcome her. She is a granddaughter of the Right Honourable Lester Bowles Pearson. Is that so?

Ms. Pearson: Yes it is.

The Chairman: Welcome. You have everyone's attention. Senator Pearson is not here with us but we are very mindful of her presence as well.

Ms. Hilary Pearson, President, Philanthropic Foundations Canada: Thank you. It is quite a heritage to live up to, daunting but also something to be proud of. Let me say as well that I am glad that in the Greatest Canadian competition at least my grandfather beat out Don Cherry!

I am here to speak to you on behalf of Philanthropic Foundations Canada, which is an umbrella organization for Canada's independent foundations and includes family, private and public foundations. We represent over 80 of these foundations across Canada and together they hold about 40 per cent of the assets of the foundations sector, which total about \$11 billion.

I have given some information on the foundation sector and our organization to the clerk to distribute to you, so I will not spend time on the association itself but I am happy to answer questions about the sector.

Our case for you today is about a change in tax policy that would provide an incentive for individual Canadians to create and grow charitable private foundations. Specifically, we are asking that the 50 per cent reduction in the capital gains applied to gifts of publicly traded securities to public foundations be made fully and equally available for gifts of such securities to private foundations. I will focus in my remarks only on this recommendation.

In my brief comments, I would like to address the reasons that public policy through tax assistance should support the growth of private foundations. Foundations of all kinds — family, independent, community or corporate — make a unique and important contribution to the quality of Canadian life. Government expenditures in many areas are rendered more effective and given more impact by the partnership contributions of private funders. Private funders promote research, extend the reach of social service agencies, expand the benefits of the education system, complement the investments made in our health system and undertake many community projects that otherwise would be left unfunded.

The reduction in the capital gains tax on gifts to charities, including foundations, has had significant positive impact on Canadian charities. I want to underline again that we are talking about the treatment of public and private foundations, not the capital gains tax overall.

Le président : C'est au tour de Mme Pearson qui vient sur la Colline parlementaire avec un nom des plus distingués. Son grand-père était l'un de mes premiers mentors. Nous lui souhaitons la bienvenue. C'est une petite-fille du très honorable Lester Bowles Pearson. N'est-ce pas?

Mme Pearson : Oui, c'est bien ça.

Le président : Bienvenue. Vous avez notre attention. Le sénateur Pearson n'est pas parmi nous, mais nous sommes aussi très conscients de sa présence.

Mme Hilary Pearson, présidente, Fondations philanthropiques Canada : Merci. C'est un héritage lourd à porter, mais dont je suis fière. Permettez-moi aussi de dire que je suis contente que dans la plus grande compétition canadienne, au moins mon grand-père a battu Don Cherry!

Je suis ici pour vous parler au nom des Fondations philanthropiques Canada, qui est une organisation ombrelle des fondations indépendantes du Canada et qui comprend des fondations de la famille, des fondations privées et publiques. Nous représentons plus de 80 de ces fondations à travers le Canada et ensemble nous détenons près de 40 p. 100 des actifs du secteur des fondations, qui totalisent environ 11 milliards de dollars

J'ai donné au greffier qui vous le distribuera des documents d'information sur le secteur des fondations et sur notre organisation, donc je ne parlerai pas de l'association elle-même, mais je serai heureuse de répondre à des questions sur le secteur.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler d'un changement de la politique fiscale qui offrirait un incitatif aux particuliers canadiens pour créer et développer des œuvres de bienfaisance privées. Plus spécifiquement, nous demandons que la réduction de 50 p. 100 relative aux gains en capital sur les dons de titres émis dans le public en rendant cet incitatif entièrement et pareillement applicable aux dons de titres en faveur des fondations privées. Mes remarques ne porteront que sur cette recommandation.

Je voudrais parler des raisons pour lesquelles cette politique gouvernementale d'aide fiscale devrait aider le développement de fondations privées. Les fondations de toutes sortes, de la famille, autonome, de la collectivité ou des entreprises - - contribuent de façon unique et importante à la qualité de la vie des Canadiens. Les dépenses du gouvernement dans plusieurs domaines deviennent plus efficaces et auront plus d'impact grâce au cofinancement de subventionneurs privés. Les subventionneurs privés soutiennent la recherche, élargissent le champ d'intervention des organismes de services sociaux et les avantages du système d'enseignement, complètent les investissements faits dans notre système de santé et entreprennent beaucoup de projets communautaires qui ne seraient pas financés autrement.

L'effet de la réduction de l'impôt sur les gains en capital des dons aux œuvres de bienfaisance, y compris les fondations, a été très positif sur les œuvres de bienfaisance canadiennes. Je veux de nouveau souligner que nous parlons du traitement des fondations publiques et privées, pas de l'ensemble du crédit sur les gains en capital.

As you know, by law, Canadian private foundations must disburse only to qualified Canadian charities. Every gift that goes into foundation endowments ultimately benefits the public through the support that is given to the work of charities. In our view, private foundations are charitable structures that should be treated no differently than public foundations for purposes of tax incentives.

How much will equal treatment of gifts of listed securities to private and public foundations cost? We are mindful, Senator Grafstein, of your injunction that we be careful in thinking about ways in which the government could spend more money. We know that there are not unlimited amounts of money to go around. Therefore, we have thought about this. We have an estimate from the Department of Finance in which it noted that in a report released in October 2002, the capital gains tax reduction introduced in 1997 had led by 2000 to about \$15 million in foregone capital gains tax revenues in return for \$200 million in gifts of securities. I know you heard something about this last night from the Association of Gift Planners and also the Council for Business and the Arts.

These gifts were made to public charities, including public foundations. Obviously, the amount of gifts would be larger if the full half inclusion rate on capital gains tax were available to donors to private foundations. The important point is that the gifts of securities almost tripled and the number of donors of securities rose five times over the four years analyzed by Finance officials. This is an incentive that clearly works to achieve a public purpose.

The C. D. Howe Institute, in its study of tax incentives for charitable giving published in February 2003, concluded that the capital gains tax extension is a doable change that would provide appreciable benefits at modest costs and within a supportable public policy framework.

The incentive has been criticized as being directed primarily to those wealthy enough to own securities and to be able to donate them to charities. While it is true we do not know who all of those donors are who have been encouraged to give to charities, it is fair to say that ownership of securities is by no means restricted to the wealthy. In the case of private foundations, it is also a myth that they are only created by wealthy families. Most private foundations in this country have assets under \$10 million and many are less than \$1 million. The key issue is not how wealthy the donors are, but more importantly, how much impact private foundations can have on their communities.

Comme vous le savez, la loi oblige les fondations privées canadiennes de ne verser de l'argent qu'à des œuvres de bienfaisance canadiennes enregistrées. Tout don versé à une fondation profite en fin de compte au public grâce au soutien accordé au travail des œuvres de bienfaisance. À notre avis, les fondations privées sont des structures de bienfaisance qui devraient être traitées comme des fondations publiques à des fins d'incitatifs fiscaux.

Combien coûtera un traitement équitable des dons de titres cotés en bourse pour les fondations privées et publiques? Nous sommes conscients, sénateur Grafstein, de votre appel à la prudence lorsqu'il s'agit de proposer des façons de plus grosses dépenses faites par le gouvernement. Nous savons que les dépenses d'argent ne sont pas illimitées. Nous en avons tenu compte. Nous avons une estimation du ministère des Finances dans laquelle il a déclaré que dans un rapport publié en octobre 2002, la réduction de l'impôt sur les gains en capital présentée en 1997 a abouti en 2000 à environ 15 millions de dollars en manque à gagner en recettes fiscales sur les gains en capital pour 200 millions de dollars en dons de titres. Je sais que vous en avez entendu parler hier par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés et aussi par le Conseil pour le Monde des Affaires et des Arts.

Ces dons ont été versés à des œuvres de bienfaisance publiques, y compris des fondations publiques. Assurément, le montant des dons serait plus élevé si toute la moitié du taux d'inclusion sur le crédit sur les gains en capital était disponible à ceux qui versent des dons aux fondations privées. Il est important de noter que les dons de titre ont presque triplé et que le nombre de donateurs de titres a augmenté de cinq fois au cours des quatre années qui ont fait l'objet d'une étude des fonctionnaires du ministère des Finances. C'est un incitatif qui vise vraiment à atteindre un objectif public.

Dans son étude sur les incitatifs fiscaux pour les dons versés aux œuvres de bienfaisance publiée en février 2003, l'Institut C.D. Howe a conclu que l'élargissement du crédit sur les gains en capital est un changement faisable qui assurerait des avantages appréciables à des coûts modestes et dans un cadre de travail de politique gouvernementale soutenable.

Des critiques ont été émises disant que l'incitatif visait principalement les gens qui étaient suffisamment riches pour posséder des titres et être en mesure de les donner à des œuvres de bienfaisance. Bien que cela soit vrai, nous ne savons pas qui sont tous ces donateurs qui ont été encouragés à faire des dons à des œuvres de bienfaisance, il est juste de dire que la propriété de titres n'est pas limitée aux riches. Dans le cas des fondations privées, il est tout aussi faux de croire qu'elles ne sont créées que par des familles riches. La plupart des fondations privées du pays ont des actifs inférieurs à 10 millions de dollars et beaucoup ont moins de 1 million de dollars. La question essentielle n'est pas de savoir le niveau de richesse des donateurs, mais surtout de savoir quel impact peuvent avoir les fondations privées sur leurs collectivités.

I want to conclude by giving a few examples of the recent contributions of private foundations in Canada in some areas of critical importance to communities everywhere in this country.

A great many, if not most Canadians now live in large cities or urban areas. Foundations are directly addressing the issues that affect the quality of life in these communities. In Toronto, for example, the Maytree Foundation, a small foundation, is contributing to the development of innovative and effective programs for immigrant and refugee integration. This includes the recertification of immigrant professionals so that they can work in their fields and avoid a descent into urban poverty. Across Canada, the J. W. McConnell Family Foundation, which is based in Montreal but grants nationally, is investing in Vibrant Communities, a multi-sectoral community-driven effort linking up to 15 communities, from British Columbia to Newfoundland, in a collective effort to test the most effective ways to reduce poverty at the grassroots level. Incidentally, this effort is also supported by the Maytree Foundation and by community foundations. It is truly an example of funder collaborations. Private foundations work in collaboration with other foundations.

In Montreal, the Lucie and André Chagnon Foundation, created in 2000, and which is the largest foundation in this country with \$1.5 billion in assets, is seeking original solutions in the domains of the promotion of health, the prevention of sickness and the prevention of poverty. It is a very strategic and ambitious foundation in its undertakings but works in collaboration with others and with government.

The Walter and Duncan Gordon Foundation of Toronto has been working for years in the area of water resource management and protection. It has funded a three-year project by the Canada West Foundation, a research foundation, to conduct a study of urban water management in the West through its Western Cities Project. The Max Bell Foundation of Calgary also supports this effort, which provides funding for interns in research organizations that conduct projects to educate Canadians about public policy alternatives. This is an example of a foundation that works to develop better public policy. The Max Bell Foundation supports many innovative policy research projects in the areas of health, education and communications, working with leading research organizations such as the Canada West Foundation, the Fraser Institute and the Canadian Institute for Advanced Research.

Would any of these projects be funded by governments? Probably not, at least not in the initial stages. Does it make a difference to public policy that they are funded? Yes, because they bring new ideas to the table. They highlight avenues for further exploration and they signal to public funders that there is

Je veux conclure en donnant quelques exemples des contributions versées récemment par des fondations privées au Canada dans quelques domaines d'importance critique aux collectivités dans tout le pays.

Un grand nombre de Canadiens, sinon la majorité, vivent aujourd'hui dans des grandes villes ou dans des zones urbaines. Les fondations étudient directement les questions touchant la qualité de la vie de ces collectivités. À Toronto, par exemple, la Maytree Foundation, une petite fondation, contribue au développement de programmes innovateurs et efficaces pour intégrer les immigrants et les réfugiés. Cela inclut le renouvellement de l'accréditation des immigrants professionnels pour qu'ils puissent travailler dans leur domaine de spécialisation et leur éviter de chuter dans la pauvreté dans les zones urbaines. La fondation J. W. McConnell Family Foundation est basée à Montréal mais elle donne des subventions dans tout le pays, elle investit dans Vibrant Communities, un effort communautaire intersectoriel regroupant 15 collectivités de Colombie-Britannique à Terre-Neuve, pour tester les méthodes les plus efficaces de lutte contre la pauvreté à la base. Soit dit en passant, cet effort est aussi appuyé par la Maytree Foundation et par des fondations de la collectivité. C'est un vrai exemple d'une collaboration entre subventionneurs. Les fondations privées collaborent avec d'autres fondations.

À Montréal, la Lucie et André Chagnon Foundation, fondée en 2000, est la plus grande fondation canadienne avec 1,5 milliard de dollars d'actifs. Elle cherche des solutions dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention des maladies et de la pauvreté. C'est une fondation très stratégique et ambitieuse dans ses entreprises, mais qui collabore avec d'autres fondations et avec le gouvernement.

La Walter et Duncan Gordon Foundation de Toronto travaille depuis des années dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau. Elle a financé un projet triennal de la Canada West Foundation, une fondation de recherches, qui fait une étude sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines de l'Ouest par l'entremise de son projet Western Cities Project. La Max Bell Foundation de Calgary soutient aussi cette entreprise qui finance des stagiaires dans des organisations de recherche qui étudient les moyens d'enseigner aux Canadiens des solutions de rechange aux politiques du gouvernement. Voilà un exemple d'une fondation dont le travail vise une meilleure politique gouvernementale. La Max Bell Foundation soutient beaucoup de projets de recherche de politiques innovatrices dans les domaines de la santé, de l'éducation et des communications en collaborant avec des organisations de recherche avant-gardistes comme la Canada West Foundation, le Fraser Institute et l'Institut canadien de recherches avancées.

Est-ce que l'un de ces projets pourrait être financé par des gouvernements? Probablement pas, au moins pas au cours des phases initiales. Est-ce que la politique gouvernementale serait différente s'ils étaient financés? Oui, parce qu'ils présentent de nouvelles idées. Ils ouvrent de nouvelles perspectives

something to investigate. Is this important to the public? Absolutely, because there is a constant need for original thinking about community issues in a local and global context.

It is not just these foundations that are doing this work. There are a hundred examples of important grant making going on across the country. It must start somewhere. The more private foundations that can be encouraged to start in Canada, the better off many communities will be.

In conclusion, we ask for your support in urging the government to provide a signal of public support for the work of private foundations by putting donors of listed public securities to private foundations on an equal footing with donors to all charities. The change in tax policy we are suggesting is not expensive, nor is it new. The tax incentive is already there, just not equally and fully utilized. Foundations are charitable organizations. They are subject to public regulation and accountability, as all registered charities should be. We ask, let private foundations be treated equally and fairly by public policy.

I would be happy to answer questions that I am sure you will have about why donors to private foundations have been treated in this way until now. Thank you so much for your consideration of this issue.

The Chairman: Thank you. Our next witness is Darrell Louise Gregersen, Chief Executive Officer of the National Arts Centre Foundation. She comes to us with a distinguished record of work in the charitable field. We are most anxious to listen to your evidence.

Ms. Darrell Louise Gregersen, Chief Executive Officer, National Arts Centre Foundation: Good morning and thank you. All I can say about my grandfather is that he was a banker. Perhaps that has some relevance for the committee.

I am the CEO of the foundation of the National Arts Centre. I find it very inspiring to know that this committee is looking at ways to stimulate charitable giving, to the benefit of Canadian society. I do fully agree that we cannot overestimate the importance of charitable giving in Canada.

I do bring a 20-year perspective and some examples from a few recent vantage points. First of all, our foundation receives gifts from across the country. Therefore, I do have a national perspective. Also, we receive gifts from the United States. I am the former senior director of philanthropic gifts at the Hospital for Sick Children in Toronto. I am a board member of the Ottawa chapter of the Association for Fundraising Professionals. I have had the pleasure at the National Arts Centre of organizing three round tables that brought more than 60 national and international leaders together to provide advice on improving philanthropy in the arts in Canada. At every one of these three

d'exploration et ils signalent aux subventionneurs publics qu'il y a quelque chose à examiner. Est-ce que cela est important pour le public? Absolument, car il y a un besoin constant d'idées originales sur les questions relatives à la collectivité dans un contexte local et global.

Ce n'est pas seulement ces fondations qui font ce travail. Il y a des centaines d'exemples d'importants subventionneurs dans tout le pays. Il faut que cela commence quelque part. Plus les fondations privées sont encouragées à démarrer au Canada, le mieux se porteront de nombreuses collectivités.

En conclusion, nous sollicitons votre appui pour demander instamment au gouvernement de donner un signal qu'il y a un appui public pour le travail des fondations privées en mettant les donateurs qui font des dons de titres cotés en bourse à des fondations privées sur un pied d'égalité avec les donateurs de tous les organismes de bienfaisance. La modification que nous proposons à la politique fiscale n'est ni coûteuse ni nouvelle. L'incitatif fiscal existe déjà, mais il n'est pas utilisé également et entièrement. Les fondations sont des organismes de bienfaisances. Elles sont sujettes à la réglementation et à la reddition de comptes publiques, comme devraient l'être tous les organismes de bienfaisance enregistrés. Nous demandons qu'il soit fait en sorte que les fondations privées soient traitées de manière équitable par la politique gouvernementale.

Je serai heureuse de répondre aux questions que vous aurez certainement à propos des raisons qui expliquent pourquoi les gens qui font des dons à des fondations privées ont été traités de cette façon jusqu'à maintenant. Merci beaucoup d'étudier cette question.

Le président : Merci. Notre prochain témoin est Darrell Louise Gregerson, directrice générale de la Fondation du Centre national des Arts. Elle s'est grandement distinguée par son travail auprès des organismes de bienfaisance. Nous avons très hâte d'entendre votre témoignage.

Mme Darrell Louise Gregerson, directrice générale, Fondation du Centre national des Arts : Bonjour et merci. Tout ce que je peux dire au sujet de mon grand-père, c'est qu'il était banquier. Peut-être que cela a une certaine pertinence pour le comité.

Je suis directrice générale de la Fondation du Centre national des Arts. Je trouve très encourageant de savoir que le présent comité cherche des façons de stimuler les dons de bienfaisance au profit de la société canadienne. Je suis tout à fait d'accord pour dire que nous ne pouvons surestimer l'importance du don de bienfaisance au Canada.

J'apporte une perspective de 20 ans et certains exemples vus sous certains angles privilégiés. Premièrement, notre fondation reçoit des dons de partout au pays. Par conséquent, j'ai effectivement une perspective nationale. Nous recevons également des dons des États-Unis. Je suis l'ancienne directrice principale des dons philanthropiques au Hospital for Sick Children de Toronto. Je suis membre du conseil d'administration du chapitre d'Ottawa de l'Association for Fundraising Professionals. Au Centre national des Arts, j'ai eu le plaisir d'organiser trois tables rondes qui ont réuni plus de 60 chefs de file nationaux et internationaux pour donner leur avis

national round tables participants spoke of the need for the first of my three recommendations this morning, which is the full elimination of capital gains tax on gifts of listed securities.

The National Arts Centre Foundation is only four years old, but already we have received 24 gifts of stock, which is a direct result of government's initiative to reduce capital gains tax on gifts of listed securities. I would like to see this double again through the full elimination of the tax.

I want to give you a sense of the impact of the amount contributed through gifts of stock because it is already equivalent to the cost of more than 150 educational events, master classes and clinics that are provided to literally thousands of schoolchildren and young artists, most recently in 13 British Columbia communities right through to communities in all four Atlantic provinces, as well as 12,500 teachers' resource kits with lesson plans, CDs and interactive web activities distributed to every elementary school in Canada twice. This is not money we would have received any other way.

I would like you to note that not all of these gifts were large. In fact, 14 of them were under \$5,000. One specific example is the National Arts Centre's chief financial officer. With two teenage children, he was not in a position to give substantial amounts of cash, but he did receive a tremendous amount of pleasure from making a stock gift that was four or five times the amount of his annual contribution and equivalent to the cost of teachers' resource kits in 200 of those schools or musicians conducting classes in 10 of them.

I am in discussions right now with a man who is well known to several of you, an administrator and an academic leader, who never dreamt he could afford to make a six-figure gift to the National Arts Centre, or anyone else. He has now discovered he can do that and hopes to benefit not only the National Arts Centre, but another national arts institution as well.

At the Hospital for Sick Children, almost all of our \$85-million research campaign was funded through gifts of stock. Many donors gave their entire pledge in one instalment, which is something they could never have done with cash. That meant that the full impact of a \$1-million gift or a \$5-million gift was received right away rather than over a period of years, and went to work for children's health right away.

My favourite memory is the day that I was discussing how stock and stock options worked with one of our donors. This was a man who is very quick with numbers. Once he grasped the mechanics of this, he looked up at me and said, "I can afford to

sur la façon d'améliorer la philanthropie dans le domaine des arts au Canada. À chacune de ces trois tables rondes nationales, les participants ont parlé de la nécessité de la première de mes trois recommandations ce matin, à savoir l'élimination complète de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres cotés en bourse.

La Fondation du Centre national des Arts n'est vieille que de quatre ans et pourtant, elle a déjà reçu 24 dons sous forme d'actions, ce qui est le résultat direct de l'initiative du gouvernement de réduire l'impôt sur les gains en capital touchant les dons de titres cotés en bourse. J'aimerais voir ce chiffre doubler grâce à l'élimination complète de l'impôt.

J'aimerais vous donner une idée de l'effet des sommes contribuées par le biais des dons d'actions, parce qu'ils représentent déjà l'équivalent du coût de plus de 150 événements éducatifs, cours de maître et cours pratiques fournis à des milliers d'enfants et de jeunes artistes, le plus récemment, dans 13 collectivités de la Colombie-Britannique, et dans des collectivités dans les quatre provinces de l'Atlantique, ainsi que de 12 500 trousseaux documentaires à l'intention des enseignants, comportant des plans de leçon, des disques compacts et des activités interactives sur le Web distribuées à toutes les écoles élémentaires au Canada à deux reprises. C'est de l'argent que nous n'aurions jamais reçu autrement.

J'aimerais que vous notiez que ces dons n'étaient pas tous des dons très élevés. En fait, 14 d'entre eux avaient une valeur de moins de 5 000 \$. Un exemple précis que j'aimerais vous donner, c'est celui du directeur financier du Centre national des Arts. Ayant deux adolescents, il n'était pas dans une situation qui lui permettait de donner une somme substantielle en liquidité, mais il a eu beaucoup de plaisir à faire un don en actions qui représentait quatre ou cinq fois la valeur de sa contribution annuelle et l'équivalent du coût des trousseaux documentaires à l'intention des enseignants dans 200 de ces écoles ou des musiciens qui donnent des classes dans dix d'entre elles.

J'ai des discussions à l'heure actuelle avec un homme bien connu de plusieurs d'entre vous, un administrateur et chef de file dans le monde universitaire, qui n'avait jamais cru pouvoir se permettre de faire un don dans les six chiffres au Centre national des Arts, ou à quiconque d'autre. Il a maintenant découvert qu'il peut le faire et il espère en faire profiter non seulement le Centre national des Arts, mais également un autre établissement national dans le domaine des arts.

Au Hospital for Sick Children, la quasi totalité de la campagne de recherche de 85 millions de dollars a été financée par des dons en actions. De nombreux donateurs ont fait leur don total en un seul versement, ce qu'ils n'auraient jamais pu faire avec des liquidités. Cela signifie que l'effet total d'un don de un million de dollars ou de 5 millions de dollars se fait sentir immédiatement plutôt que sur une période de plusieurs années et que cet argent est mis immédiatement au service de la santé des enfants.

Mon meilleur souvenir, c'est le jour où je discutais de la façon dont fonctionnaient les actions et les options d'achat d'actions avec un de nos donateurs. Il s'agit d'un homme qui a l'esprit très vif lorsqu'il est question de chiffres. Lorsqu'il a compris la

give you \$350,000 instead of \$250,000.” It is not often that somebody asks to give you \$100,000 more than he meant to. I can tell you it is very powerful.

On the question of costs, looking at this through the veil of lost tax on the gifts is a little misguided in my view. The real value can be best assessed by looking at the increased vitality, as has been expressed by my colleagues this morning, from having a vibrant, healthy and working society.

My second recommendation is to extend this benefit to other appreciated assets, such as real estate. We are all aware that an immense transfer of wealth is beginning to take place between generations. I believe that extending the tax benefit to appreciated assets such as real estate will extend the value to society by an even greater measure in future. Our new foundation has already been given an entire personal estate, including real estate, antiques and art, and I know that we would see more, except that assets that attract tax cannot be contributed directly because the proceeds of their sale are needed to help pay the tax.

My third recommendation is to improve access to tax receipts for corporations providing sponsorship support to charities. The Canada Revenue Agency currently does not permit such sponsorships to be receipted on the basis that companies involved are receiving valuable recognition. However, those companies know they would receive far more value from a commercial sponsorship or an advertising program, and though they may agree to sponsor anyway because of the project's value to society, they do not receive a receipt.

The arts are an area where we receive substantial support from companies. At the National Arts Centre, it is worth \$2.5 million of our \$5 million total fundraising effort. It is a deterrent for those companies who wish to exercise their responsibility totally through the arts.

In summary, improving the tax environment really does underscore this committee's intentions to inspire more giving and, in turn, make substantial gains for Canadian society. It is true that people do not give for a tax receipt, but they are enabled to give by a tax receipt. Anything that we can do to enable more giving is tremendously powerful for this country.

Senator Angus: If I may address the first question to Ms. Pearson and Ms. Gregersen. If the government was only willing to give you one of the following two breaks, which one

mécanique de ce système, il m'a regardé et il a dit : « Je peux me permettre de vous donner 350 000 \$ au lieu de 250 000 \$. » Ce n'est pas tous les jours que quelqu'un vous demande de vous donner 100 000 \$ de plus que ce qu'il voulait donner. Je peux vous dire qu'il s'agit d'un instrument très puissant.

Sur la question des coûts, le fait d'examiner cette situation à travers le prisme des impôts perdus est un peu mal avisé à mon point de vue. C'est en examinant la vitalité accrue, comme l'ont exprimé mes collègues ce matin, du fait que nous avons une société vivante, saine et qui fonctionne, que l'on peut le mieux évaluer la valeur réelle.

Ma seconde recommandation est d'étendre cet avantage à d'autres biens à valeur accrue, comme les biens réels. Nous sommes tous conscients que l'on commence à assister à un transfert énorme de richesse entre les générations. Je crois que le fait d'étendre l'avantage fiscal aux biens à valeur accrue, comme les biens réels, augmentera dans une mesure encore plus grande la valeur qu'en retirera la société dans l'avenir. Notre nouvelle fondation a déjà reçu des biens personnels complets, comprenant des biens réels, des œuvres d'art et des antiquités, et je sais que nous en verrons d'autres, sauf que ces biens qui sont sujets à l'impôt ne peuvent être mis à contribution directement parce que le produit de leur vente est nécessaire pour aider à payer l'impôt.

Ma troisième recommandation est d'améliorer l'accès à des reçus aux fins de l'impôt pour les sociétés qui donnent un appui sous forme de commandite à des organismes de bienfaisance. L'Agence du revenu du Canada ne permet pas à l'heure actuelle que des commandites de ce type donnent droit à des reçus pour la bonne raison que les sociétés en cause reçoivent une reconnaissance précieuse. Toutefois, ces sociétés savent qu'elles obtiendraient une valeur beaucoup plus grande si elles participaient à un programme de commandite commerciale ou à une campagne de publicité, et bien qu'elles puissent accepter quand même de participer à une commandite à cause de la valeur du projet pour la société, elles ne reçoivent pas de reçu aux fins de l'impôt.

Les arts constituent un domaine qui reçoit une aide substantielle de la part des sociétés. Au Centre national des arts, cela représente 2,5 millions de dollars sur les 5 millions de dollars au total qu'a rapporté tout notre effort de financement. Il s'agit d'un élément dissuasif pour les sociétés qui désirent s'acquitter de leur responsabilité entièrement par le biais des arts.

En résumé, l'amélioration de l'environnement fiscal souligne vraiment les intentions du présent comité de susciter plus de dons et, en retour, de produire des gains substantiels pour la société canadienne. Il est vrai que les gens ne font pas un don pour obtenir un reçu aux fins de l'impôt, mais ils sont habilités à le faire par un tel reçu. Tout ce que nous pouvons faire pour susciter plus de dons est une aide d'une puissance extraordinaire pour notre pays.

Le sénateur Angus : J'aimerais poser la première question, s'il m'est possible de le faire, à Mme Pearson et à Mme Gregersen. Si le gouvernement n'était disposé à vous accorder qu'un seul des

would you prefer: (A) reducing to zero the capital gains tax, or (B) extending what we have now, the 50 per cent reduction, to private foundations?

Ms. Pearson: That is not an unfamiliar question. I have been asked this before.

Senator Angus: I thought it was an original question.

Ms. Pearson: It is probably in the set of options that are being considered by the government, one or the other. My answer has been, of course, that I would never want to suggest that it should be one or the other. My view is that the government will have to consider this choice on the basis of the potential long-term benefit for charities.

I do not see any reason you could not do both, frankly, but if one had to choose, it might be that the changes could be introduced on a gradual basis. In fact, in 1997 they said, "We are introducing this measure on an interim basis, we will see what happens." They decided to make it permanent in 2000 because the donation patterns were indeed very promising. They could probably continue in that vein. They have been saying that for some time. In fact, every time they comment on this publicly — "they" being tax policy officials or, indeed, the minister — they will say, "We are still considering what else we can include in this measure." My suggestion would be that they continue to explore including as much as possible in this measure, and if it must be phased in over time, that is fine as long as the direction is positive, that is, in the direction of a more generous incentive for donors of securities.

The Chairman: Spoken like a granddaughter of a great diplomat and in the family tradition.

Senator Angus: What is your answer on that, Ms. Gregersen?

Ms. Gregersen: I am not convinced that people would necessarily be selling their stock if they were not were making gifts. I do not think that looking at the lost tax is really the best way to measure the impact. We have far more to gain by eliminating the tax and releasing the benefit.

Senator Angus: Going the whole hog.

Ms. Gregersen: Yes, the measure in how we look at that needs to be carefully thought through. It is too short term to look at lost tax on a sale that might not have otherwise happened.

Senator Angus: Ms. Brown, you raised the issue of receipts and you are the CEO of the Heart and Stroke Foundation. Average gifts are between \$1 and \$50, which I understand well. You have about 25 direct mailing solicitations a year. When do you send out the receipts? We were inundated when we announced that we were

deux avantages suivants, lequel préféreriez-vous : (A) réduire à zéro l'impôt sur les gains en capital ou (B) étendre ce que nous avons à l'heure actuelle, la réduction de 50 p. 100, aux fondations privées?

Mme Pearson : Ce n'est pas une question qui m'est étrangère. On me l'a déjà posée.

Le sénateur Angus : Je pensais que c'était une question originale.

Mme Pearson : Il s'agit probablement d'un ensemble de possibilités que le gouvernement envisage, un ou l'autre. Évidemment, ma réponse a été que je ne voudrais jamais laisser entendre qu'il faudrait que ce soit l'un ou l'autre. Mon point de vue, c'est que le gouvernement devra analyser ce choix en fonction des avantages potentiels à long terme pour les organismes de bienfaisance.

Je ne vois aucune raison pourquoi nous ne pourrions pas faire les deux, pour dire la vérité, mais si quelqu'un doit choisir, il pourrait s'agir que les changements pourraient être apportés graduellement. En fait, en 1997, ils ont dit : « Nous appliquons cette mesure provisoirement; nous verrons ce qui arrivera ». Ils ont décidé de rendre cette mesure permanente en 2000 parce que la situation des dons semblait effectivement très prometteuse. Ils pouvaient probablement continuer dans cette même veine. Ils disent cela depuis un certain temps. En fait, chaque fois qu'ils commentent cette situation publiquement — « ils » étant les responsables de la politique fiscale ou, en effet, le ministre — ils diront : « Nous sommes toujours en train d'examiner ce que nous pourrions inclure dans cette mesure ». Ma suggestion serait qu'ils devraient continuer d'explorer la possibilité d'inclure le plus possible de choses dans cette mesure, et s'il faut l'échelonner dans le temps, c'est très bien, pourvu que nous allions dans la bonne direction, à savoir dans la direction d'une incitation plus généreuse à l'endroit des donateurs de titres.

Le président : Elle a parlé comme la petite-fille d'un grand diplomate et dans la plus pure tradition de la famille.

Le sénateur Angus : Quelle est votre réponse à cette question, madame Gregersen?

Mme Gregersen : Je ne suis pas convaincue que les gens vendraient nécessairement leurs actions s'ils ne faisaient pas un don. Je ne pense pas que le fait de regarder les impôts perdus soit vraiment la meilleure façon de mesurer l'effet de cette mesure. Nous avons beaucoup plus à gagner de l'élimination de l'impôt et de l'élargissement de l'avantage.

Le sénateur Angus : Y aller jusqu'au bout.

Mme Gregersen : Oui, mais il faut bien réfléchir à la manière dont nous regardons cette question. C'est accorder trop d'importance au court terme que d'envisager la perte de revenu d'impôt sur une vente qui pourrait ne pas avoir eu lieu autrement.

Le sénateur Angus : Madame Brown, vous avez soulevé la question des reçus et vous êtes la directrice générale de la Fondation des maladies du cœur. Les dons moyens se situent entre 1 \$ et 50 \$, ce que je comprends très bien. Vous avez environ 25 sollicitations par lettre par année. Quand envoyez-vous vos

doing this study with people who wanted to know when they would get their receipts. There is much hassle in administering it from the charity's side.

From the representations made to us as representatives of the citizenry, there is much administrative hassle for them in following up in the month of February on the tax receipt from XYZ. Can you help me on that?

Ms. Brown: We have to approach it from a risk-management perspective. I think this is the thrust of your question, senator. It is really a trust mechanism of the Canadian public. You already do that to a certain extent with e-reporting. People do not have to send in their receipts if they are emailing their income tax return. There has already been acceptance of the principle that, by and large, Canadians are very honest about whether they have made a small donation. All you need to do is put in place a periodic audit such as you have for other aspects of the tax system. It would reduce the burden on the health charities and provide the donor with ease of reporting as well.

I would suggest it is a small thing that you could do that could have amazing implications. Did I understand your question?

Senator Angus: That is a good answer, but that was not my question. The thrust was the following — this is the representation — the major public health charities in the country send much direct mail, whether it is the Red Cross or diabetes association or this and that. I have done a little fundraising in my life. People are busy. They do not remember whether they sent \$40. You usually give them a choice — send \$10, \$20, \$30 or even more.

They give, and then they do not get the receipt. Then they are wondering if they gave to the Heart and Stroke Foundation. Where is the darn receipt? I am getting many complaints about that. When do you send the receipts, as a rule?

Ms. Brown: We send it as soon as we can after receipt of the gift. I agree with you. There are some difficulties in that, depending on the health charity. The request goes out before the individual has received the receipt, partly because many of the health charities wait until the end of the year to fulfil their receipt mailing responsibilities, as opposed to doing it on an interim basis, because it is done by volunteers. It is not done by staff.

Health charities are very much restricted in how much they can use for administrative purposes. Sending out receipts is administration. You have to get volunteers into the office to send out receipts. It is actually a big deal.

reçus? Lorsque nous avons annoncé que nous faisons cette étude, nous avons été inondés de demandes de la part de personnes qui voulaient savoir quand elles recevraient leur reçu. Pour les organismes de bienfaisance, l'administration de cette question est une tâche très lourde.

À partir de représentations qui nous ont été faites à titre de représentants de l'ensemble des citoyens, pour les organismes de bienfaisance, c'est une tâche administrative très lourde que de faire le suivi au cours du mois de février des reçus aux fins de l'impôt pour XYZ. Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet?

Mme Brown : Nous devons aborder cette question dans la perspective de la gestion du risque. Je pense que c'est là le sens de votre question, sénateur. Il s'agit en réalité d'un mécanisme de confiance face au public canadien. Vous le faites déjà dans une certaine mesure dans le cas de la déclaration électronique. Les gens n'ont pas besoin de vous faire parvenir leurs reçus s'ils vous envoient leur déclaration de revenu par courrier électronique. On accepte déjà le principe que, grosso modo, les Canadiens sont très honnêtes à propos du fait qu'ils ont fait un petit don. Tout ce que vous avez à faire, c'est de mettre sur pied une vérification périodique comme vous le faites déjà pour d'autres aspects du régime fiscal. Cela réduirait le fardeau imposé aux organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé et faciliterait également la déclaration par le donateur.

Je dirais qu'il s'agit d'une petite chose que vous pouvez faire qui aurait de grandes répercussions. Ai-je bien compris votre question?

Le sénateur Angus : C'est une bonne réponse, mais ce n'était pas ma question. Le sens de ma question était le suivant — c'est la représentation — les grands organismes de bienfaisance publiques dans le domaine de la santé au pays font beaucoup de sollicitation par lettre, qu'il s'agisse de la Croix-Rouge, du diabète ou de ceci ou de cela. Au cours de ma vie, j'ai participé un peu à des campagnes de financement. Les gens sont occupés. Ils ne se souviennent pas s'ils ont envoyé 40 \$. Vous leur donnez habituellement le choix — envoyer 10 \$, 20 \$, 30 \$ ou même plus.

Ils donnent, et ensuite, ils ne reçoivent pas le reçu. Alors, ils se demandent s'ils ont fait un don à la Fondation des maladies du cœur. Où est le damné reçu? Je reçois de nombreuses plaintes à ce sujet. Quand envoyez-vous les reçus, règle générale?

Mme Brown : Nous émettons le reçu aussitôt que possible après la réception du don. Je suis d'accord avec vous. Il y a une certaine difficulté à cet égard, selon l'organisme de bienfaisance dans le domaine de la santé. La demande est formulée avant que la personne ait eu son reçu, en partie parce que de nombreux organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé attendent jusqu'à la fin de l'année pour remplir leurs responsabilités en matière d'expédition des reçus, plutôt que de le faire sur une base provisoire, parce que ce travail est fait par des bénévoles. Il n'est pas fait par le personnel.

Les organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé sont beaucoup plus limités en ce qui a trait à la part des dons qu'ils peuvent utiliser à des fins administratives. Envoyer des reçus, c'est de l'administration. Vous devez faire venir des bénévoles dans le bureau pour envoyer les reçus. En fait, c'est un gros problème.

It is true. It is a legitimate complaint that at times, when donors have asked a second time, they have not yet received their receipt. I will take that back through the Health Charities Coalition.

Senator Angus: I will make a suggestion. I heard you say that there is a tendency to save it until the end of the year. When you do a January direct appeal with the intention of sending the receipt in December or even the following January, you could just state on the little card that the policy of the Heart and Stroke Foundation is to send a charitable receipt at the end of the year. Many people are quite happy to give, especially if it is \$20, \$30 or \$40, as opposed to \$500, \$600 or \$700. It might suit their budget to give in instalments like that. It is key that you do that. I have had many complaints about that.

Ms. Brown: Thank you, senator. I will certainly take that back. That is helpful.

Senator Massicotte: I want you to help me get a conceptual sense of where gift giving lies in the world of providing services. Different countries have different perceptions. In many countries, giving is not a major issue. Rather, people expect the government to provide the service. I have heard many comments that people have already paid taxes, why give additionally. It is the responsibility of the government to make sure they prioritize needs.

You could make the argument that perhaps charitable giving and these organizations are complementary, or are more efficient, which is probably, from an overall perspective, what we want to hear in allocating to needs. However, if we accept some of your recommendations not to tax capital gains on listed securities or maybe real estate, effectively, the public, not the individual, would say that is their money. Will people trust that those organizations will spend the money properly?

If you make it such that private foundations, which are more controlled by individuals, can benefit from this, are we serving the public interest, in that 50 per cent of that tax is being managed by those private foundations? How is the public best served? How do you see this scheme working and how do we make sure that the public's long-term interest is best served by these mechanisms?

The Chairman: We would be interested in a response from each of you, because that is an important question on which we will be labouring.

Ms. Pearson: Those are very important questions. The foundation community is very conscious of their obligation as private organizations that have received public support to be accountable to the public in some way.

C'est vrai. Il s'agit d'une plainte légitime que, parfois, lorsque les donateurs ont fait une deuxième demande, ils n'ont pas encore eu leur reçu. Je vais faire part de ce problème à la coalition des organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé.

Le sénateur Angus : Je vais vous faire une suggestion. Je vous ai entendue dire que l'on avait tendance à garder ce travail pour la fin de l'année. Lorsque vous faites une sollicitation directe en janvier avec l'intention d'envoyer le reçu au mois de décembre ou même au mois de janvier suivant, vous pourriez simplement indiquer sur la carte que la politique de la Fondation des maladies du cœur est d'envoyer les reçus aux fins de l'impôt à la fin de l'année. Beaucoup de gens sont très heureux de faire un don, surtout s'il s'agit de 20 \$, de 30 \$ ou de 40 \$, par opposition à 500 \$, 600 \$ ou 700 \$. Cela pourrait convenir à leur budget de donner sous forme de versements comme cela. Il est très important que vous le fassiez. J'ai reçu de nombreuses plaintes à ce sujet.

Mme Brown : Merci, sénateur. Je vais certainement en parler. C'est une observation utile.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais que vous m'aidiez à conceptualiser où se situe le don dans l'univers de la prestation de services. Différents pays ont des perceptions différentes. Dans de nombreux pays, le don n'est pas une question importante. Plutôt, les gens attendent du gouvernement qu'il assure le service. J'entends de nombreuses observations selon lesquelles les gens ont déjà payé des impôts, pourquoi devraient-ils en donner davantage. C'est la responsabilité du gouvernement d'établir les priorités dans les besoins.

Vous pourriez probablement défendre l'idée que peut-être le don et les organismes de bienfaisance sont complémentaires, ou sont plus efficaces, ce qui est probablement, d'une perspective globale, ce que nous voulons entendre dans l'attribution des besoins. Cependant, si nous acceptons certaines de vos recommandations comme l'absence d'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres cotés en bourse ou, peut-être, de biens réels, effectivement, le public, et non les personnes individuelles, dira que c'est son argent. Est-ce que les gens ont confiance que ces organismes dépensent l'argent de manière appropriée?

Si vous faites en sorte que les fondations privées, qui sont davantage contrôlées par des personnes, puissent profiter de ces mesures, servons-nous l'intérêt public, du fait que 50 p. 100 de cet impôt est géré par ces fondations privées? Quelle est la meilleure façon de servir le public? Comment voyez-vous ce système fonctionner et comment pouvons-nous nous assurer que les intérêts à long terme du public sont mieux servis par ce mécanisme?

Le président : Nous aimerions avoir une réponse de chacune d'entre vous, parce qu'il s'agit d'une question importante sur laquelle nous allons travailler très fort.

Mme Pearson : Ce sont des questions très importantes. La communauté des fondations est très consciente de ses obligations en tant qu'organismes privés qui ont reçu l'appui du public de devoir rendre des comptes au public d'une certaine façon.

I often say to my members that being a private foundation does not mean that you can be private. Once you have taken the step of registering as a foundation, you have taken the step towards public accountability. In a minimal form, that accountability is accomplished through the reporting form that each foundation must send to the Canada Revenue Agency every year. Every charity in Canada must send the completed form to the Canada Revenue Agency. That form contains a considerable amount of information about what the foundation is doing.

The disbursement quota also acts to ensure that foundations do not just sit on the money and that it is being disbursed regularly to charities. The government has imposed a regulatory framework that is important and necessary to ensure that private foundations are not indeed just hiving off private money even though they have received a public benefit for it.

There is the question of public priorities versus private, and could the money be better spent by a government funder than a private funder. The amount of money that is given every year by private foundations across the country is about \$1 billion. When you compare that to what governments are spending at all levels every year, it is clearly a much smaller amount. We would like it to be bigger, but it will not rival public expenditures. I do not think that private foundations would want to do that. They cannot rival public expenditures.

I was describing earlier the complementary role that private funders can play. It is a very important one. Private funders can operate much like angel investors in the venture capital context. They are the people who come in at the beginning, when there is no proof of concept, only an idea that perhaps could lead to a significant benefit for a large number of people down the road. When it is still only an approach or possibility, the funding that will make that idea real is not coming from the government. It will come more easily from a private funder.

Private funders have a higher risk tolerance and, possibly, a longer time commitment. They can make that commitment over a longer period of time than many government funders. It is complementary funding, and I would argue that it is also very necessary funding to support public priorities. Ultimately, reducing poverty, which is a public priority, can be done in a number of ways. Private funders can test some of those ways so that government can do it better. When it gets to the point where you are taking it to a larger scale, government can do it better because these new ideas have been fed into the system.

Je dis souvent à mes membres que le fait d'être une fondation privée ne signifie pas que vous pouvez être privés. Lorsque vous avez pris la décision de vous enregistrer comme une fondation, vous avez fait un pas dans la direction de la reddition de comptes au public. Dans une forme minimale, la reddition de comptes se fait par le formulaire de déclaration que chaque fondation doit envoyer à l'Agence du revenu du Canada chaque année. Tout organisme de bienfaisance au Canada doit retourner le formulaire rempli à l'Agence de revenu du Canada. Ce formulaire contient une quantité considérable de renseignements au sujet de ce que fait la fondation.

Le contingent des versements fait également en sorte que les fondations ne font pas que s'asseoir sur l'argent et que ce dernier est versé régulièrement à des organismes de bienfaisance. Le gouvernement a imposé un cadre de réglementation qui est important et nécessaire pour s'assurer que les fondations privées ne servent pas uniquement à cacher de l'argent privé, même si elles ont profité d'avantages fiscaux pour cela.

Il y a la question des priorités publiques par rapport aux priorités privées et à savoir si l'argent pourrait être mieux dépensé par un bailleur de fonds gouvernemental que par un bailleur de fonds privé. La somme d'argent qui est donnée chaque année par les fondations privées au pays s'élève à environ un milliard de dollars. Lorsque vous comparez cette somme à ce que les gouvernements dépensent à tous les paliers chaque année, il s'agit d'une somme nettement plus petite. Nous aimerions qu'elle soit plus grande, mais nous n'arriverons jamais à rivaliser avec les dépenses publiques. Je ne pense pas que ce soit quelque chose que les fondations privées veuillent faire. Elles ne peuvent pas rivaliser avec les dépenses du secteur public.

Je décrivais plutôt le rôle complémentaire que les bailleurs de fonds privés peuvent jouer. C'est un rôle très important. Les bailleurs de fonds privés peuvent agir un peu comme les investisseurs providentiels dans le contexte du capital de risque. Ce sont les gens qui interviennent au début, lorsque le concept n'a pas encore fait ses preuves, qu'il s'agit seulement d'une idée qui pourrait peut-être déboucher sur un avantage important pour un grand nombre de personnes dans l'avenir. Lorsqu'il ne s'agit encore que d'une approche ou d'une idée, le financement qui permettra de concrétiser cette idée ne viendra pas du gouvernement. Il proviendra plus facilement d'un bailleur de fonds privé.

Les bailleurs de fonds privés ont une tolérance plus élevée au risque et, peut-être, un engagement dans le temps plus long. Ils peuvent prendre cet engagement sur une période de temps plus longue que de nombreux bailleurs de fonds gouvernementaux. Il s'agit d'un financement complémentaire et je défendrais l'idée qu'il s'agit également d'un financement très nécessaire pour appuyer les priorités publiques. En bout de ligne, la réduction de la pauvreté, qui est une priorité publique, peut se faire de différentes façons. Les bailleurs de fonds privés peuvent tester certaines de ces approches, de sorte que le gouvernement puisse mieux le faire. Lorsque vient le temps d'appliquer le projet à une échelle plus grande, le gouvernement peut mieux le faire, parce que ces nouvelles idées ont été introduites dans le système.

Senator Massicotte: Please appreciate that if you give a full credit on capital gains, as opposed to full taxation, approximately half the money that is being contributed is actually deferred income tax. In other words, it is Mr. and Mrs. Canada's money. If you give it to foundations, or, even worse, private foundations, how do we ensure that the money, which is a 50/50 deal, is spent in the interests of all Canadians and not on the individual private foundation's pet interest? Also appreciate that if you allow private foundations to qualify, then public charity organizations will obviously receive less money. The public has greater trust in the large organizations, and I assume that is why the government did not allow private foundations to benefit. You will receive less money.

Could you answer in that light? Not everybody wins in this; some people lose.

The Chairman: Yesterday, we heard testimony that it was not a 50/50 split. The figure was 53 per cent that the taxpayer would pay. It is more than 50 per cent, to emphasize Senator Massicotte's point.

Ms. Pearson: I want to go back to a point that I made earlier. Foundations must give and they must give to charity. A private individual is not allowed to put this money away and receive a tax benefit for it.

Senator Massicotte: We appreciate that, but how do we make sure, when the organizations are large, that it truly relates to people's needs, because 53 per cent of the money is Canadian money; it is not the individual's money. The other organizations will get less money. Who is in the best position to decide the best interests of Canadians?

Ms. Gregersen: At the most recent National Arts Centre round table, Ambassador Gordon Giffin was one of the participants. We heard his view that Canadians seem to think that government is supposed to do everything and that anything that we can do in partnership that encourages giving will strengthen our country, as it has dramatically strengthened the United States.

Many charities are not private foundations. They are organizations like ours, which is already in partnership with the Government of Canada. Outcome reporting, as Ms. Pearson said earlier, is one of the important things that our organizations must do for our donors. That is why they continue to support us and to give us a vote of confidence in what we have accomplished with their contributions to date. Outcome reporting and stewardship of the money is extremely important.

As to how Canadians make valid choices for the country, I would say that private and public foundations need to state their intended outcomes when they make application to receive charitable status in the first place. That is the point at which

Le sénateur Massicotte : Veuillez prendre note que si vous donnez un crédit total pour les gains en capital, par opposition à une imposition totale, environ la moitié de l'argent qui est donné en contribution est en fait de l'impôt sur le revenu reporté. En d'autres mots, il s'agit de l'argent de monsieur et de madame Canada. Si vous le donnez à des fondations ou, pire encore, à des fondations privées, comment nous assurer que l'argent, qui est une proportion de 50/50, est dépensé dans l'intérêt de tous les Canadiens et non pas dans l'intérêt particulier d'une fondation privée particulière? Veuillez également comprendre que si vous permettez à des fondations privées d'être admissibles, alors, les organismes publics de bienfaisance recevront, bien évidemment, moins d'argent. Le public fait davantage confiance aux organismes de grande taille et je suppose que c'est la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas autorisé les fondations privées à profiter de cet avantage. Vous recevrez moins d'argent.

Pourriez-vous répondre dans cet optique? Ce n'est pas tout le monde qui gagne à ce jeu; il y a des perdants.

Le président : Hier, nous avons entendu un témoignage qui indiquait qu'il ne s'agissait pas d'un partage à 50/50. Le chiffre était 53 p. 100 payés par le contribuable. Il s'agit de plus de 50 p. 100, pour mettre en relief le point de vue du sénateur Massicotte.

Mme Pearson : J'aimerais revenir sur un point que j'ai fait valoir plus tôt. Les fondations doivent donner et elles doivent donner à des organismes de bienfaisance. Une personne n'est pas autorisée à cacher cet argent et à recevoir un avantage fiscal pour cela.

Le sénateur Massicotte : Nous comprenons cela, mais comment nous assurer, lorsque les organismes sont de grande taille, que l'activité est véritablement liée aux besoins des gens, parce que 53 p. 100 de l'argent est de l'argent des Canadiens; il ne s'agit pas de l'argent de personnes. Les autres organismes recevront moins d'argent. Qui est le mieux placé pour décider quels sont les meilleurs intérêts des Canadiens?

M. Gregersen : L'ambassadeur Gordon Giffin était un participant à la plus récente table ronde du Centre national des Arts. Il était d'avis que les Canadiens semblent penser que le gouvernement est censé tout faire et que tout ce que nous pouvons faire en partenariat qui encourage les dons renforcera notre pays, tout comme cela a renforcé de manière spectaculaire les États-Unis.

De nombreux organismes de charité ne sont pas des fondations privées. Ce sont des organismes comme le nôtre, qui oeuvrent déjà en partenariat avec le gouvernement du Canada. Comme Mme Pearson l'a dit, l'une des choses importantes que nous devons faire pour nos donateurs, c'est de leur communiquer nos résultats. C'est la raison qui les amèneront à continuer de nous appuyer. C'est en se fondant sur ce que nous avons accompli avec leurs contributions jusqu'à maintenant qu'ils décident de nous renouveler leur confiance. Les rapports sur les résultats et la gestion de l'argent sont deux éléments extrêmement importants.

Quant à savoir comment les Canadiens peuvent faire des choix valables pour le pays, je dirais que les fondations publiques et privées doivent énoncer les résultats auxquels ils s'attendent lorsqu'ils présentent une demande de statut d'organisme de

the Canada Revenue Agency determines whether the outcomes are important for Canadians, and if so, the foundation receives its charitable registration.

The Chairman: Could you give us a short policy response to the question? Senator Massicotte raises a fundamental question that we will deliberate further. We would like to see it in writing. He has raised an important policy question for the committee to grapple with in considering its recommendations.

Senator Massicotte, we will come back to that in round two.

[Translation]

Senator Plamondon: Ms. Pearson, you stated in your presentation that your foundation only disburses funds to Canadian charities. Do you know if these charities use the donations they receive for their charitable works in Canada or if they can direct this money to other countries? If so, which countries are the recipients of these funds? What percentage of the funds donated go to cover administrative costs?

Ms. Pearson: To answer your first question, charities can direct the funds collected to other countries. I am speaking for charitable foundations rather than for Canadian donors. However, the same would also hold true for individual donors. A foundation can donate to a charitable organization such as Oxfam Québec which is involved in charitable work abroad. Federal government regulations stipulate that a foundation cannot disburse money to an unregistered charity. Oxfam Québec qualifies because it is registered with the federal government. It can accept donations and it certainly can use the money to do charitable work abroad.

Senator Plamondon: What percentage of all donations to charitable foundations stays in Canada as opposed to the percentage directed to works abroad? I would like to know which countries are on the receiving end of donations.

Ms. Pearson: In the information package that I distributed, you will find a chart showing these percentages for private foundations only. Also listed is the proportion of donations that go to certain sectors such as education, health and social services. You also have a list of international projects and you can see that about four or five per cent of all donations are directed to such initiatives. The proportion is not that high.

Senator Plamondon: This ties in with Senator Massicotte's question. This assistance is provided by the Government of Canada and not because of the tax credit. The government's share is fifty per cent.

Ms. Pearson: That is correct.

Senator Plamondon: What percentage of overall donations do you keep to cover administrative costs?

Ms. Pearson: Are you talking about our organization in particular, or about a typical foundation?

bienfaisance. C'est à ce moment-là que l'Agence du revenu du Canada détermine si les résultats en question revêtent une importance pour les Canadiens et, dans l'affirmative, elle confère à la fondation le statut d'organisme de bienfaisance.

Le président : Pouvez-vous fournir une brève réponse de nature stratégique à la question? Le sénateur Massicotte a soulevé une question fondamentale dont nous discuterons ultérieurement. Nous souhaiterions que cette réponse nous soit remise par écrit. Il a soulevé une question de politique à laquelle le comité réfléchira lorsqu'il envisagera ses recommandations.

Sénateur Massicotte, nous y reviendrons au deuxième tour de table.

[Français]

Le sénateur Plamondon : Je vois dans votre présentation, madame Pearson, qu'il est inscrit que l'on doit déboursier seulement à des organismes de bienfaisance canadiens. Savez-vous si ces organismes utilisent les fonds au Canada ou si ces fonds peuvent être envoyés à l'extérieur du Canada? Si oui, dans quels pays? Quel est le pourcentage que vous prenez en frais d'administration?

Mme Pearson : Pour la première question, oui, c'est possible et je réponds pour les fondations plutôt que pour les donateurs canadiens. Ce serait aussi vrai pour les donateurs individuels. Oui, une fondation peut donner à un organisme de bienfaisance comme Oxfam Québec, qui a des œuvres charitables à l'extérieur du pays. Le règlement du gouvernement fédéral est que la fondation ne peut pas donner à un organisme qui n'est pas inscrit, qui n'a pas un numéro de charité; Oxfam Québec est acceptable car c'est un organisme de charité inscrit auprès du gouvernement fédéral. Le don est alors permis et il est certain que ce don sera utilisé à l'extérieur du pays.

Le sénateur Plamondon : Les dons à des fondations qui se retrouvent dans les organismes de bienfaisance restent au pays dans quelle proportion par rapport à ceux qui vont à l'extérieur? Je voudrais savoir de quels pays il s'agit?

Mme Pearson : Dans la trousse d'informations que j'ai distribuée, il y a une carte qui vous le démontre pour les fondations privées seulement. On y retrouve aussi la proportion des dons qui est dirigée vers certains secteurs, tels l'éducation, la santé, les services sociaux, et cetera. Vous avez également les projets du secteur international, c'est-à-dire hors du pays, c'est à peu près quatre ou cinq p. 100. Alors ce n'est pas une proportion très élevée du total des dons.

Le sénateur Plamondon : Cela rejoint la question du sénateur Massicotte. C'est une aide qui vient du gouvernement du Canada et ce n'est pas à cause de la déduction fiscale. Les fonds donnés le sont à une proportion de 50 p. 100 par le gouvernement.

Mme Pearson : Oui.

Le sénateur Plamondon : Quel pourcentage du total des dons gardez-vous pour l'administration?

Mme Pearson : Pour notre association à nous ou pour une fondation typique?

Senator Plamondon: About both. Is there a standard percentage?

Ms. Pearson: We have an endowment fund and we finance returns on endowment fund investments. Typically, our administrative costs represent about one per cent of the endowment fund assets.

Senator Plamondon: And is the percentage the same in the case of charities to which you disburse funds?

Ms. Pearson: No. As a rule — and my colleague is more of an expert on the subject than I am — the proportion is around 80/20, in keeping with federal government rules whereby 80 per cent of all donations for which a receipt is issued must be disbursed for charitable works, with the remaining 20 per cent reserved for administrative purposes.

[English]

Senator Oliver: I have three short questions, one for each of the presenters, beginning with Ms. Brown. I will put the three questions and then take the responses.

Senator Angus raised a question arising from what you said about charitable receipts, and I hope I understood. Ms. Brown, you said that the average receipted donation on a Canadian tax return is around \$220. You also said that some donations are quite small and that it is a nuisance to have to send a receipt for \$10, \$15 or \$25. You said that you know many taxpayers e-file their returns and so do not require a receipt unless it is requested by the CRA.

When I was taught about fundraising by Senator Angus, he said that after you ask for the money, it is extremely important to say thank you in a note. If you are preparing a handwritten note to say thank you, why could you not put a receipt in the envelope with it? It would seem to me that that is what should be done.

Even though audits can be done, what other proof would there be? What other proof did you have in mind?

What would be the effect if the proposals you have made are not accepted? What would be the effect on the private foundations if they could not transfer to the charities?

It has been proposed that charitable giving might increase with the establishment of something called a “registered savings plan for charitable donations,” which would be much like our RRSPs. What is your opinion on the creation of a registered savings plan for donations to charities, whereby individuals would be allowed to transfer tax-sheltered funds to charities?

Ms. Brown: I will throw in a couple of quick answers to Senator Massicotte’s question as well. Many of the donations of \$10, \$20 and \$15 are given at events. People are given informal receipts as soon they give the money. Why is it that those receipts

Le sénateur Plamondon : Pour tout cela. Est-ce qu’il y a une norme?

Mme Pearson : On a un Fonds de dotation et on se finance des retours sur l’investissement du Fonds de dotation. Typiquement, c’est à peu près un p. 100 des actifs du Fonds de dotation qui sont déboursés aux fins d’administration.

Le sénateur Plamondon : Et les organismes de bienfaisance à qui donnez-vous, est-ce un p. 100?

Mme Pearson : Non, d’habitude — ma collègue pourrait vous répondre avec plus d’expertise — c’est à peu près le 80/20, la règle 80/20, aussi imposé par le gouvernement fédéral; il faut déboursier 80 p. 100 des dons pour lesquels on donne un reçu de charité, le 20 p. 100 est réservé à des fins administratives.

[Traduction]

Le sénateur Oliver : J’ai trois brèves questions, une pour chacun des participants, en commençant par Mme Brown. Je vais poser mes trois questions et ensuite laisser les témoins répondre.

Le sénateur Angus a posé une question à la suite de votre réponse concernant les reçus d’impôt pour activités de bienfaisance, et j’espère que j’ai bien compris. Madame Brown, vous avez déclaré que la moyenne des dons accompagnés d’un reçu soumis en même temps que les déclarations d’impôt s’élèvent à 220 \$ environ. Vous avez aussi dit que certains dons sont plutôt modestes et qu’il est fastidieux de devoir envoyer un reçu pour 10 \$, 15 \$ ou 25 \$. À votre connaissance, un grand nombre de contribuables soumettent électroniquement leurs déclarations d’impôt et, par conséquent, n’exigent pas de reçu à moins que l’Agence du revenu du Canada n’en réclame.

Lorsque le sénateur Angus m’a enseigné l’étiquette des activités de financement, il m’a expliqué qu’après avoir demandé de l’argent, il est très important de rédiger une note de remerciement. Si vous préparez une note de remerciement pour vos donateurs, ne serait-il pas possible d’insérer un reçu dans l’enveloppe en même temps? Il me semble que c’est ainsi qu’on devrait procéder.

Même si des vérifications peuvent être faites, quelle autre preuve y aura-t-il? Quelle autre preuve avez-vous en tête?

Qu’arriverait-il si les propositions que vous avez faites ne sont pas acceptées? Quelles seraient les répercussions sur les fondations privées si elles ne pouvaient faire de transferts aux organismes de bienfaisance?

Certains pensent que les dons de charité augmenteraient si on créait un « régime enregistré d’épargne pour les dons de bienfaisance », sur le modèle du REER. Que pensez-vous de créer un régime d’épargne enregistré pour les dons de charité qui permettrait aux individus de transférer des fonds exempts d’impôt à des organismes de bienfaisance?

Mme Brown : Je voudrais poser une ou deux brèves questions au sénateur Massicotte. Un grand nombre de dons de 10 \$, 20 \$ ou 15 \$ nous sont remis lors d’événements spéciaux. Les gens reçoivent des reçus non officiels au moment du don. Pourquoi ces

cannot be used as official tax receipts? We would suggest that many donations come to us from such events and that there is an informal receipting process that the donor might be able to use.

Senator Oliver: At those informal events, you could have the charitable tax number on the receipts.

Ms. Brown: I am not a fundraiser, but I believe there are reasons why that cannot happen. I will certainly make inquiries and provide the committee with more information.

The Chairman: Senator Oliver and I attended an important meeting on e-governance at Microsoft headquarters. At that meeting, there were government leaders from around the world. They gave us some documents that indicate the effectiveness of e-governments and Canada stands very high on that. There was an analysis of the cost to government of an inquiry and a response. They compared a response letter from the government for about \$25 to \$30 to an email response of about \$1. The devil is in the detail. It would be important to have answers to our questions, which relate to Senator Massicotte's question. How can we make the receipt process cost-effective while being fair to both the taxpayer and the charity?

Ms. Brown: That is a good question. You should also know that more and more people are donating online, for example to the Heart and Stroke Foundation of Canada. That adds the e-dimension that you are speaking of. I should also mention that we thank all our volunteers. This pertains to Senator Massicotte's question as well. The philosophy is that many people simply begin by donating, then they become volunteers and then they become part of the process. When you ask them about charitable work, it is not so much the giving of money, but the feeling of ownership of the activities and of the mission of that charity. It is a complex process that goes from sending in a cheque to becoming a volunteer. It works its way up and is an important process.

The Chairman: We have all done that.

Ms. Brown: I know you have. That does have implications for encouraging people to give money. It is the start of the process that makes these organizations truly dynamic.

The Chairman: Senator Oliver, are you satisfied with those answers?

Senator Oliver: That was the first question only.

Ms. Pearson: Your question was what would happen if our recommendation was not accepted?

Senator Oliver: I would like to know the effect of that on the private foundations.

reçus ne pourraient-ils pas servir de reçus d'impôt officiels? Nous recevons énormément de dons dans le cadre de ces événements et le donneur pourrait peut-être se prévaloir du fait qu'on lui remet un reçu non officiel.

Le sénateur Oliver : Lors de ces événements informels, vous pourriez inscrire le numéro de l'œuvre de bienfaisance à des fins d'impôt.

Mme Brown : Je ne suis pas une collectrice de fonds, mais je pense que c'est interdit pour certaines raisons. Je vais assurément m'informer et fournir au comité de plus amples renseignements.

Le président : Le sénateur Oliver et moi-même avons assisté à une rencontre importante sur la gouvernance électronique au siège social de Microsoft. Des dirigeants gouvernementaux d'un peu partout dans le monde étaient présents à cette réunion. On nous a donné certains documents illustrant l'efficacité des gouvernements dans le domaine de l'administration électroniques, et le Canada figure en tête de liste. On a fait l'analyse de ce qu'il en coûte au gouvernement de répondre à une question. On a comparé une lettre de réponse, qui revient à environ 25 \$ ou 30 \$ à une réponse par courriel, qui coûte 1 \$. Tout est dans le détail. Il est important que nous ayons des réponses à nos questions qui se rapportent à l'intervention du sénateur Massicotte. Comment rendre le processus relatif aux reçus économique tout en garantissant qu'il soit juste à la fois pour le contribuable et l'organisme de bienfaisance?

Mme Brown : C'est une bonne question. Il faut savoir aussi que de plus en plus de gens font des dons en ligne, par exemple à la Fondation des maladies du coeur du Canada. Cela ajoute la dimension électronique dont vous parliez. Je devrais aussi mentionner que nous remercions tous nos bénévoles. Cela se rattache aussi à la question du sénateur Massicotte. En principe, bien des gens commencent par faire un don. Ensuite, ils deviennent bénévoles et plus tard, ils sont partie prenante au processus. Lorsqu'on les interroge au sujet de leur action, ce n'est pas tant l'aspect don qui leur importe, mais le sentiment d'appartenance qu'ils ressentent envers la mission et les activités de l'organisme de leur choix. C'est un cheminement complexe qui mène de l'envoi d'un chèque au bénévolat. C'est une évolution graduelle qui représente un processus important.

Le président : Nous avons tous fait cela.

Mme Brown : Je sais que vous l'avez fait. D'ailleurs, cela a des répercussions lorsqu'il s'agit d'encourager les gens à faire des dons en espèces. C'est le début du processus qui rend ces organismes vraiment dynamiques.

Le président : Sénateur Oliver, êtes-vous satisfait de ces réponses?

Le sénateur Oliver : C'était seulement la première question.

Mme Pearson : Vous voulez savoir ce qui arriverait si notre recommandation n'était pas acceptée?

Le sénateur Oliver : Je voulais savoir quelles seraient les répercussions sur les fondations privées.

Ms. Pearson: Our recommendation is such that if it were not accepted, then we would have the status quo. We can only give you anecdotal evidence to suggest that fewer donors are giving less-substantial amounts to private foundations because the incentive is not as great. The Asper Foundation, for example, is a member of my association. Mr. Asper, the founder, might be prepared to give a significant donation of securities to the Asper Foundation but did not because the incentive was not as great as that for donating to a public foundation. That goes to the issue of why should there be private foundations. What is wrong with giving it to a private foundation? There is an inherent suspicion around the word "private." It is certainly clear in the Department of Finance, for example, that the notion of "private" means that it is out of the public view, public supervision and public control.

As a private foundation community, we are trying to demonstrate in every way possible that we take our responsibility to be accountable to the public seriously. As I said earlier, the private designation does not mean that we are private. We have an obligation to report, to communicate and to be transparent, to use a word that is overused these days. It is important for foundations to take on their role as public actors, even though the vehicle may be denoted by the words "private foundation." The vehicle is treated, in essence, in the same way as any charity is treated when it comes to the imposition of accountability requirements.

Senator Oliver: Except that the source of funds is private.

Ms. Pearson: That is right. The funds come from one donor or family as opposed to from many. We have obligations to the public and we acknowledge those obligations.

Senator Oliver: What about the registered savings plan?

Ms. Gregersen: That is a new idea and I have not heard about it before. It is interesting in that it is an intriguing idea with positioning and public relations value.

In relation to the tax, I would have to give this more thought, but I believe that it would simply defer the problem. When the registered plan is liquidated, the tax would then have to be paid. It does not have the benefit on the ground to Canadians that I think eliminating the tax would have.

Senator Moore: Senator Oliver, were you thinking about the system just set up by the TD Bank, whereby a trust is set up and they manage it? The owner of the trust is able to designate which charities he or she wishes to benefit and, on the owner's death, the trust amount is forwarded. Was that the plan you spoke about?

Senator Oliver: No, that is not the one.

Senator Moore: I am interested in post-secondary education and in the institutions that provide same. I see that 29 per cent of the foundations' donations go to education. We had a study in the

Mme Pearson : En fait, si notre recommandation proprement dite n'était pas acceptée, le statu quo demeurerait. Nous ne pouvons que vous relater des faits anecdotiques qui donnent à penser que moins de donateurs versent des sommes moindres à des fondations privées parce que l'incitatif est moins intéressant. La Fondation Asper, par exemple, est membre de notre association. Son fondateur, M. Asper aurait sans doute fait un don de titres appréciable à la Fondation Asper, mais il ne l'a pas fait parce que l'incitatif était moins intéressant que pour un don à une fondation publique. Et cela amène la question : Pourquoi des fondations privées? Pourquoi ne pas faire des dons à une fondation publique? En fait, le terme « privé » suscite inmanquablement des soupçons. Chose certaine, il est clair qu'aux yeux du ministère des Finances, par exemple, la notion de « privé », signifie que tout cela se passe sans droit de regard du public, sans surveillance et sans contrôle publics.

Comme nous faisons partie du milieu des fondations privées, nous essayons de démontrer par tous les moyens possibles que nous prenons au sérieux notre responsabilité en matière de reddition de comptes. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le terme « privé » ne signifie pas que nous opérons intégralement en privé. Nous sommes assujettis à une obligation de rendre compte, de communiquer et d'être transparents, pour reprendre un terme fort galvaudé ces jours-ci. Il importe que les fondations assument leur rôle d'acteurs publics, même si le véhicule qui est le leur s'appelle « une fondation privée ». Essentiellement, ce véhicule est sur le même pied que n'importe quel autre organisme de bienfaisance pour ce qui est de la reddition de comptes exigée.

Le sénateur Oliver : Sauf que la source des fonds est privée.

Mme Pearson : C'est exact. Nos fonds viennent d'un donneur ou d'une famille, par opposition à une multiplicité de donateurs. Nous avons des obligations à l'égard du public, et nous en tenons compte.

Le sénateur Oliver : Qu'en est-il du régime enregistré d'épargne?

Mme Gregersen : C'est une nouvelle idée dont je n'avais jamais entendu parler auparavant. C'est intéressant. En fait, c'est une idée intrigante qui a son intérêt du point de vue du positionnement et des relations publiques.

En ce qui a trait à l'aspect fiscal, il faudrait que j'y réfléchisse davantage, mais à mon avis, cela reviendrait tout simplement à reporter le problème. Lorsque le régime enregistré serait liquidé, son titulaire serait tout de même obligé de payer l'impôt. Concrètement, je ne pense pas que pour les Canadiens, cela présenterait le même avantage qu'une suppression de l'impôt.

Le sénateur Moore : Sénateur Oliver, aviez-vous à l'esprit le système que vient tout juste de lancer la Banque TD, qui consiste à créer une fiducie dont la gestion est assumée par l'institution bancaire? Le propriétaire de la fiducie peut désigner les oeuvres caritatives qu'il veut appuyer et, à sa mort, le montant de la fiducie est remis. Est-ce là le plan dont vous parliez?

Le sénateur Oliver : Non ce n'est pas celui-là.

Le sénateur Moore : Je m'intéresse à l'enseignement postsecondaire et aux institutions qui fournissent cet enseignement. Je constate que 29 p. 100 des dons des fondations

Senate on cumulative deferred maintenance in our post-secondary institutions in Canada. There is a need for about \$3.5 million for the fix-up of buildings, not necessarily high-tech work, but just basic fixing up in order to meet the code. Most of the foundations are more likely and more willing to give so that they can have their names attached to new buildings. How do we encourage foundations to give in order to fix buildings up?

Ms. Pearson: That is a fair question.

Senator Moore: There is a huge need.

Ms. Pearson: Absolutely there is. I would extend that question to all the sub-sectors of the voluntary sector, the charitable sector. This issue arises time and time again. Health organizations may receive a major contribution from a foundation and start a building and development program. Down the road, they do not have the money to run the program or to renovate the building. Foundations should begin to talk more about these issues with their grantees, and certainly with people in the charitable communities. Foundations are increasingly conscious of this. I would like to send you an article that I wrote about a year ago in *Policy Options* magazine. It speaks to the university community, foundations and education. The title of the article is "From Bricks to Brain Cells."

What foundations are increasingly doing in this country — and I am talking about private foundations — is supporting programs at universities. They are not building buildings any more. They are tending to say no to capital.

Senator Moore: I notice that happening.

Ms. Pearson: It still leaves the universities with the maintenance problem, no question. The McConnell Foundation that endowed many buildings at McGill is now faced with many requests from that university to maintain those buildings that are called McConnell this and that. It is a concern. Certainly, a foundation does not want to see its gift deteriorate. However, what the foundations are doing to avoid this problem in the future is to say "No, we will not contribute to capital projects."

Where we can help most is in supporting the development of new approaches that ultimately, the university, in this case, might then bring into a permanent part of its operations. The foundation will not be there long term, however. This is an important point about foundations. Most of them cannot be sustaining funders because of their means — the resources in the foundation sector in this country are not big.

Senator Moore: Yes, it is not like a government process, where the department will be there for ever. I realize that.

vont à l'éducation. Au Sénat, nous avons fait une étude sur l'entretien différé cumulatif dans les établissements postsecondaires au Canada. On a besoin d'environ 3,5 millions de dollars pour retaper les immeubles. Je ne parle pas nécessairement de travaux sophistiqués, mais simplement d'entretien de base pour respecter le code du bâtiment. La plupart des fondations sont plus enclines et plus disposées à fournir des fonds pour l'érection de nouveaux édifices qui porteront leur nom. Comment pouvons-nous les encourager à faire des dons pour assurer l'entretien des édifices existants?

Mme Pearson : C'est une bonne question.

Le sénateur Moore : Les besoins sont immenses.

Mme Pearson : Absolument. D'ailleurs, cette question s'applique à tous les sous-secteurs des secteurs caritatif et du bénévolat. Le problème surgit périodiquement. Il arrive que des organismes voués à la santé reçoivent une contribution considérable d'une fondation et qu'elles bâtissent un édifice et lancent un programme de développement. Après un certain temps, elles n'ont pas les fonds nécessaires pour financer le programme ou rénover l'édifice. Les fondations devraient commencer à aborder davantage ces questions avec les bénéficiaires de subventions et chose certaine, avec les gens du milieu caritatif. Les fondations sont de plus en plus sensibles à cette réalité. Je pourrais vous envoyer un article que j'ai écrit il y a environ un an, intitulé « From Bricks to Brain Cells », qui suggère certaines options stratégiques. Il est question de la communauté universitaire, des fondations et de l'éducation.

De plus en plus, les fondations canadiennes — et je parle des fondations privées — appuient certains programmes dans les universités. Elles ne financent plus la construction de nouveaux édifices. Elles ont tendance à refuser d'investir dans des immobilisations.

Le sénateur Moore : Je le constate.

Mme Pearson : Il ne fait aucun doute que les universités restent avec le problème de l'entretien sur les bras. La Fondation McConnell, qui a financé de nombreux édifices sur le campus de l'Université McGill reçoit de la part de cette université de nombreuses requêtes concernant l'entretien des divers édifices qui portent le nom McConnell. Chose certaine, une fondation ne veut pas voir son don se détériorer. Cela dit, la réaction des fondations pour éviter ce problème à l'avenir consiste à refuser de financer des projets d'immobilisations.

Là où nous pouvons être le plus utile, c'est en appuyant l'élaboration de nouvelles approches qu'en bout de piste l'université, en l'occurrence, pourrait intégrer de façon permanente à ses activités. Cependant, la fondation ne sera pas là à long terme. C'est un élément dont il faut se rappeler au sujet des fondations. La plupart d'entre elles n'ont pas les moyens d'être des bailleurs de fonds à long terme. En effet, les ressources du secteur des fondations dans notre pays sont plutôt modestes.

Le sénateur Moore : Oui, ce n'est pas comme dans une structure gouvernementale où un ministère existera pour toujours. Je comprends cela.

You cannot tell a foundation they must spend X dollars on these sorts of things. You can tell them that if they are to receive all these other benefits that you are talking about here, only so much is to be spent on administration. I suppose it is their own choice as to where they put their money in the free and democratic society that we live in, but I find it frustrating because there is a huge need there.

I just finished 10 years on the board of St. Mary's University, and I know what our school went through and what other universities in the Atlantic region and across the country are going through. We heard all the stories here. If you could put a plug in for that with your organization, we would appreciate that.

Ms. Pearson: We do.

The Chairman: I will not strike that off the record, but he has come mightily close.

The complaint that I have heard — and this is directed to private foundations and this creative partnership, which we think is useful — is about the allocation of designations. This goes back to my first principle, about is it more blessed to give than to receive? It is, certainly, if you can get your name attached to something. That is the new modality, which all of your organizations are pushing: How do you entice more donors to give more money?

One complaint that has been made in my city is about the allocation of private giving to public institutions or public foundations, where the name is given as a feather in the cap and it represents a small proportion of the total capital. I am always mindful of the argument that has been made in New York, that when the Guggenheims wanted to build their foundation, they built it and maintained it and kept it, as they do to this day to a large measure, I believe.

I asked you that question because it is a complaint that I received from a number of people — not just in Toronto, but in other places. What is a fair way of allocating a name that utilizes a highly leveraged amount of public funding and other charitable funding for one particular person or one particular family? How do you deal with that as a question of public policy, having in mind, I understand, the deep need for increasingly larger chunks of money?

Ms. Pearson: I think it does come back to Senator Massicotte's question. It is an important one with which we are trying to grapple. As a voluntary association, we can set out standards and principles of grant making and principles of behaviour in a private foundation context that will help to raise the bar for all of our members. We do think it important that as a member association we do that; namely, that we set out what we believe are appropriate values and principles of grant making.

On ne peut dire à une fondation qu'elle doit dépenser tel ou tel montant pour ce genre de choses. On peut pourtant leur faire savoir que pour bénéficier de tous les autres avantages dont vous parlez, seul un certain pourcentage de leur contribution devra être consacré à l'administration. Je suppose que dans la société libre et démocratique qui est la nôtre, elles ont le choix d'investir leur argent là où elles le veulent mais je trouve cela frustrant étant donné qu'il existe un besoin criant à cet égard.

Je viens de terminer un mandat de dix ans au conseil d'administration de St. Mary's University, et je suis très au fait des difficultés que traverse cet établissement ainsi que les autres universités de la région Atlantique et du reste du pays. Nous avons entendu toutes leurs histoires ici. Si vous pouviez dire un bon mot en leur faveur à votre organisation, cela serait fort apprécié.

Mme Pearson : Nous le faisons.

Le président : Je ne demanderai pas que l'on supprime cette dernière observation du compte rendu, mais je suis passé bien près de le faire.

Il y a une plainte que j'ai entendue, et qui concerne les fondations privées et ce partenariat novateur qui, à notre avis, peut s'avérer utile. Elle s'agit de l'attribution des désignations. Cela me ramène à mon premier principe : est-il préférable de donner que de recevoir? C'est certainement préférable de donner si l'on peut rattacher son nom à quelque chose. C'est la nouvelle mentalité, le nouveau modus operandi auquel adhèrent tous vos organismes : comment inciter davantage de donateurs à donner plus d'argent?

Dans ma ville, il y a eu des plaintes au sujet des dons privés à des institutions publiques ou à des fondations publiques, particulièrement dans les cas où on leur donne le nom du donateur privé en signe de réussite alors que son financement ne représente qu'un petit pourcentage de l'ensemble des capitaux. Je suis toujours sensible à ce qui s'est passé à New York. Lorsque les Guggenheim ont voulu bâtir leur fondation, ils l'ont érigée, entretenue et gardée à flot; et si je ne me trompe pas, ils continuent de le faire encore aujourd'hui dans une grande mesure.

Je vous pose la question car c'est une plainte que j'ai entendue dans la bouche de nombreuses personnes — non seulement à Toronto, mais aussi ailleurs. Qu'est-ce qui justifierait, au plan de l'équité, que l'on utilise le nom d'une personne ou d'une famille en particulier pour baptiser un immeuble financé en grande partie par des fonds publics et d'autres fonds de bienfaisance? Comment régler ce problème d'orientation stratégique tout en gardant à l'esprit le besoin criant d'aller chercher des sommes de plus en plus considérables?

Mme Pearson : Je pense que cela revient à la question du sénateur Massicotte. C'est un enjeu important sur lequel nous nous penchons. En tant qu'association bénévole, nous pouvons établir des normes et des principes applicables aux subventions provenant de fondations privées et encourager de leur part un comportement qui nous aidera à relever la barre pour tous nos membres. Nous jugeons important en tant qu'association membre d'agir ainsi; c'est-à-dire d'énoncer les valeurs et les principes qui doivent gouverner le versement de subventions.

One of those principles would be to communicate and to be open about mission and objectives, which means being systematic in articulating that mission and those objectives for the public good. There is a sense, in our association and in our network of foundations, that private money for the public good is something that we have to keep in mind. What is public benefit, what is public good and how do we serve that good?

There are no easy answers to it. The naming issue, among my membership of 80 or so foundations, the question of a named donation, does not come up very often because many of them — and these are most of the large foundations in the country — are steering away from naming things. They are steering away from buildings, from things that will have the name on it for ever and ever, because the sense is that that is not necessarily the appropriate mission for a private foundation if it is operating for the public good.

The important issue — and charities are pointing this out to foundations — is to find ways of sustaining the core programs of many of those charities. That means both administrative support and programming support. Increasingly, foundations are having that conversation. Forget about our name. What can we do to help you, charity X or Y, stay alive for the next 5 to 10 years and sustain yourselves? That is what we want to do.

The Chairman: I want to get a brief comment from the other two on that point.

Ms. Gregersen: I think that donors learn over a lifetime of contributing. That is why it is important that this committee inspire more giving, because they progress in their thinking about how society changes. As they get reports on what has happened with their money, they change their ideas.

At the second National Arts Centre Foundation round table, we had 20 philanthropists who had contributed \$1 million or more to the arts from one end of the country to the other. They did discuss the naming issue, and they felt that naming of programs, which is now more common than naming of the building, was important. However, the more experienced donors there definitely did look at support for the infrastructure, for the operations, for the things that are the pots in the kitchen, and which are not out in front of the building. That was something that they learned over time; they grew in their experience as donors. That is a very important part of it.

Senator Oliver: Maybe because they already had their name on something.

The Chairman: I should correct the record. I said the Guggenheims continue to support the Guggenheim Foundation. That was not correct. They did start it and supported it for several iterations, and then it moved into the public sector. For the initial period, however, they built the collection and the building practically by themselves. Ms. Brown, would you like to comment on that?

L'un de ces principes serait de communiquer ouvertement notre mission et nos objectifs. Nous avons la responsabilité d'énoncer systématiquement notre mission et nos objectifs pour le bien public. Dans notre association et notre réseau de fondations, nous sommes convaincus de la nécessité d'avoir toujours présent à l'esprit cette notion que l'argent privé doit servir le bien public. Comment définir le bien public et comment le servir?

Il n'y a pas de réponses faciles à ces questions. Parmi les quelque 80 membres de notre association, il n'est pas souvent question du problème du nommage, de la question de dons liés à l'utilisation d'un nom car bon nombre d'entre eux — et je parle de la plupart des grandes fondations au pays — s'éloignent de cette tendance. Ces fondations ne souhaitent plus que des immeubles portent leur nom pour toujours, car elles estiment que ce n'est pas nécessairement un comportement appropriée pour une fondation privée qui se targue de servir le bien public.

L'autre élément important — et le organismes de bienfaisance le signalent aux fondations —, c'est qu'il faut trouver des moyens de soutenir les programmes de base d'un grand nombre de ces organismes de bienfaisance : autrement dit, il faut fournir un soutien à la fois à l'administration et aux programme. De plus en plus, les fondations discutent de cela. Oubliez la question du nom. Comment pouvons-nous vous aider vous, organisme de bienfaisance X ou Y, à survivre au cours des cinq à dix prochaines années, à durer? C'est ce que nous voulons faire.

Le président : Je voudrais que les deux autres participants fassent un bref commentaire à ce sujet.

Mme Gregersen : Je pense que les donateurs apprennent après toute une vie de contribution. Voilà pourquoi il est important que votre comité suscite davantage de dons car la mentalité des donateurs évolue à mesure que change la société. Dans la foulée des rapports qu'ils reçoivent sur l'utilisation qui a été faite de leur argent, leur perspective évolue.

À l'occasion de la deuxième table ronde de la Fondation du Centre national des arts, nous avons accueilli 20 philanthropes qui avaient chacun contribué 1 million de dollars ou plus aux arts, d'un bout à l'autre du pays. Ils ont discuté de la question du nommage et selon eux, le nommage de programmes, qui est aujourd'hui plus commun que le nommage d'édifices, était important. Cela dit, les donateurs les plus expérimentés se soucient manifestement du soutien à l'infrastructure, aux opérations, à tout ce qui intervient en coulisses et non à l'avant-scène. C'est là une chose qu'ils ont apprise au fil des ans; ils ont acquis de l'expérience en tant que donateurs. C'est un aspect très important.

Le sénateur Oliver : Peut-être parce qu'ils avaient déjà leur nom quelque part.

Le président : J'aimerais revenir sur certains de mes propos pour les corriger. J'ai dit que les Guggenheim continuaient de soutenir la Fondation Guggenheim. C'est inexact. Ils l'ont créée et l'ont appuyée à différents stades, puis celle-ci est devenue publique. Au début, toutefois, ils ont monté la collection et pris en charge la construction de l'immeuble pratiquement tout seuls. Madame Brown, voulez-vous ajouter quelque chose?

Ms. Brown: I think it is an excellent point. While it is not a major issue for the health charities at this point because our donations are so modest, it will be an increasing issue. As door-to-door canvassing decreases and donations are not coming in that way, we are moving toward planned giving and capital campaigns. However, we do not own buildings, so our ability to name something in return for a large gift is limited. That might impact our success in that entire area. It is something that we will have to give some attention to, and I welcome that question.

The Chairman: This is a technical question. In your brief, you have said that more than \$8 billion is given to charities. The figure we heard yesterday from the government was not \$8 billion; it was \$6.4 billion. That is a huge difference. Can you tell us where you got your statistics from so that we can compare them with the statistics we received from the government?

Senator Angus: A year later.

The Chairman: Is it a year later?

Ms. Brown: Ours is for a specific year, 2004.

The Chairman: We have Statistics Canada 2004 as well. We will ask the government about that.

Ms. Brown: We will try to find out as well. We generally base it on StatsCan data. I am not sure why it would be different.

The Chairman: We do not want \$1.5 billion or more to be missing.

Ms. Brown: That is a big difference.

Senator Moore: Ms. Pearson, I would like to receive a copy of the paper that you wrote.

Ms. Pearson: I will send it.

The Chairman: I want to thank all the witnesses again for accepting the inconvenience of coming here on short notice. As you can see, each senator who is active in his or her own region is here, and we are trying to grapple with this important question that affects not only the private sector, but public and private policy.

I wish to thank the witnesses for their patience. Again, I want to admonish the witnesses that we are on a very tight time frame, as you can appreciate. There is a window of opportunity for us to make a report here and we thank you very much for coming here and suiting our particular timetable. We know it has been a great inconvenience to you and we deeply appreciate it, but it is really the difficulty of us getting ourselves focused when involved in the very tight parliamentary agenda.

Mme Brown : Je crois que c'est une excellente remarque. Même si cette question ne revêt pas une importance majeure pour les organismes caritatifs oeuvrant dans le domaine de la santé à ce stade-ci, étant donné que nos dons sont modestes, elle est appelée à prendre de plus en plus de place. Puisque le porte-à-porte diminue et que les dons obtenus par ce biais n'affluent pas, nous nous tournons vers les dons par anticipation et les campagnes de financement. Néanmoins, nous ne possédons pas d'immeubles, ce qui fait que notre capacité à nommer quelque chose en échange d'un don important est limitée. Cela peut avoir une incidence sur notre réussite dans l'ensemble du secteur. C'est un sujet qui mérite notre attention et je suis ravie que vous ayez posé cette question.

Le président : Voici une question de détail : dans votre mémoire, vous indiquez que les œuvres de bienfaisance reçoivent plus de 8 milliards de dollars en dons. Le chiffre qui nous a été communiqué hier par le gouvernement n'était pas celui-là, mais plutôt 6,4 milliards. C'est une différence énorme. Pouvez-vous nous dire d'où vous tenez vos statistiques pour que nous puissions les comparer avec les données reçues du gouvernement?

Le sénateur Angus : De l'année suivante.

Le président : Un an après?

Mme Brown : Les nôtres portent précisément sur l'année 2004.

Le président : Nous avons aussi les données de Statistique Canada pour 2004. Nous allons poser la question au gouvernement.

Mme Brown : Nous allons également tenter d'en savoir plus. Habituellement, nous nous fondons sur les données de Statistique Canada. Je ne vois pas pourquoi les informations seraient différentes.

Le président : Nous ne voulons pas qu'il manque 1,5 milliard de dollars ou plus.

Mme Brown : L'écart est énorme.

Le sénateur Moore : Madame Pearson, j'aimerais avoir une copie du document que vous avez rédigé.

Mme Pearson : Je vous l'enverrai.

Le président : Je tiens à remercier encore tous les témoins d'avoir accepté de venir comparaître malgré un court préavis et les inconvénients que cela a pu leur occasionner. Comme vous pouvez le constater, chaque sénateur actif dans sa propre région est ici présent, et nous essayons de nous attaquer à cet épineux dossier qui concerne non seulement le secteur privé, mais aussi les orientations politiques publiques et privées.

Je remercie donc les témoins pour leur patience. Une fois de plus, j'aimerais les prévenir que nous sommes très limités par le temps, comme vous avez pu vous en rendre compte. Nous avons l'occasion de préparer un rapport, et nous vous savons gré d'être venus et de vous être adaptés à notre horaire particulier. Nous savons que cela vous a causé beaucoup d'inconvénients et nous vous sommes profondément reconnaissants de vos efforts. Il n'en demeure pas moins que nous trouvons très difficile de nous concentrer sur un sujet tout en suivant un calendrier parlementaire très serré.

I want to welcome both witnesses, Mr. Darryl Peck, Chief Executive Officer of Change Canada Charitable Foundation; and Mr. John Pellowe, Chief Executive Officer of the Canadian Council of Christian Charities. Please restrict your comments because we have a limited amount of time and senators will be focused in their questions.

Mr. Darryl R. Peck, Chief Executive Officer, Change Canada Charitable Foundation: First, I want to apologize to the committee. Unfortunately, I am a unilingual English person; among my many flaws, I am not bilingual. For those of you whose mother tongue is French, I ask for your indulgence.

The Chairman: We have translation services. There will be instantaneous translation for you.

Mr. Peck: I worked in the charitable sector for well over 20 years and have helped raise over \$60 million in gifts. At Change Canada Charitable Foundation I realized there was a need for additional capacity within the charitable sector. It is not unlike a community foundation, although our focus is national and international. We focus on small and medium charities, especially in a context of rural and new rural needs.

In thinking about this, I will cast my mind back to Charles Dickens. I quote from the last act of the Ghost of Christmas Present:

“They are Man’s,” said the Spirit, looking down upon them. “And they cling to me, appealing from their fathers. This boy is Ignorance. This girl is Want. Beware of them both, and all of their degree, but most of all beware of this boy, for on his brow I see written which is Doom, unless the writing be erased. “Deny it!” cried the Spirit, stretching out its hand toward the city. “Slander those who tell it ye. Admit it for your factious purposes, and make it worse. And abide the end.”

“Have they no refuge or resources?” cried Scrooge. “Are there no prisons?” said the Spirit, turning to him at the last time with his own words. “Are there no workhouses?”

The bell struck twelve.

In thinking about this presentation, senators, I thought, what a fitting time to talk about generosity, opportunity, leadership and second chances juxtaposed against humankind’s children, sheltered by the Ghost of Christmas Present, representing Ignorance and Want. At the beginning of this Christmas season and Hanukkah, I want to thank you on behalf of the members of C-PREG, the Coalition on Poverty Relief and Effective Giving, for the opportunity to present to you today. My focus is on Canadian philanthropy in the 21st century in an attempt to help

J’aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos deux prochains témoins : M. Darryl Peck, directeur général de la Fondation de charité canadienne pour le changement, et M. John Pellowe, directeur général du Conseil canadien des organismes chrétiens. Je vous demanderai de limiter vos interventions car nous avons peu de temps, et les sénateurs se concentreront sur leurs questions.

M. Darryl R. Peck, directeur général, Fondation de charité canadienne pour le changement : Premièrement, j’aimerais présenter mes excuses au comité car, malheureusement, entre autres défauts, je suis unilingue anglophone. Je demanderais donc aux francophones de faire preuve d’indulgence à mon égard.

Le président : N’ayez crainte, nous avons des services d’interprétation simultanée.

M. Peck : Je travaille dans le secteur caritatif depuis plus de 20 ans et j’ai contribué à recueillir au-delà de 60 millions de dollars en dons. À la Fondation de charité canadienne pour le changement, j’ai compris que nous avions besoin d’augmenter la capacité dans ce secteur. Notre mission ressemble à celle d’une fondation communautaire, même si nous sommes axés sur des enjeux nationaux et internationaux. Nous nous concentrons sur les organismes caritatifs de petite et moyenne taille, particulièrement pour répondre aux besoins existants et émergents dans les zones rurales.

À ce propos, j’aimerais vous citer le troisième couplet du Cantique de Noël de Charles Dickens.

« Ce sont les enfants des hommes, dit l’esprit laissant tomber sur eux un regard, et ils s’attachent à moi pour me porter plainte contre leurs pères. Celui-là est l’ignorance; celle-là la misère. Gardez-vous de l’un et de l’autre et de toute leur descendance, mais surtout du premier, car sur son front je vois écrit : Condamnation. Hâte-toi, Babylone, dit-il en étendant sa main vers la cité; hâte-toi d’effacer ce mot qui te condamne plus que lui, toi à ta ruine, comme lui au malheur. Ose dire que tu n’en es pas coupable; calomnie même ceux qui t’accusent : cela peut servir au succès de tes desseins abominables. Mais gare la fin! »

« N’ont-ils donc aucun refuge, aucune ressource? » s’écria Scrooge. « N’y a-t-il pas des prisons? » dit l’esprit lui renvoyant avec ironie pour la dernière fois ses propres paroles. « N’y a-t-il pas des maisons de force? »

L’horloge sonnait minuit.

En réfléchissant à ce que j’allais vous dire, sénateurs, j’ai pensé que ce serait un bon moment pour parler de générosité, d’occasions à saisir, de leadership et de deuxièmes chances, en établissant un parallèle avec ces enfants dont on parle dans le Cantique de Noël et qui représentent l’ignorance et la misère. À l’approche des fêtes de Noël et d’Hanukkah, j’aimerais vous remercier, au nom des membres de la C-PREG, la Coalition on Poverty Relief and Effective Giving, pour l’occasion que vous leur donnez de se faire connaître à vous aujourd’hui. Je me

you understand that innovation and effectiveness cannot be a continuation of the status quo carried forward from the last century.

In Canada, if we are to meet our national and international commitments to children at the beginning of this millennium, if we are to generate new sources of charitable dollars that can be used to address critical national and international challenges, we need to think outside the charitable giving box. We can all agree that hunger and poverty would fall into this category. Indeed, both the Prime Minister and Minister of Finance Goodale stood in his place in the House of Commons and stated "We have made a commitment to the world's poor and we will honour it."

My colleagues and I assumed that when Mr. Goodale made that statement, he included the over 2 million impoverished children that live right here in our own country.

It is well past time for the federal government to make a major policy and philosophical shift in thinking about 21st century philanthropy in Canada. A critical aspect of this shift would be embracing the idea of allowing small, but capped amounts of profit to be part of charitable investing.

Currently, the key objection from senior Finance officials to the five-year GIK food pilot is the concept that philanthropy should not result in profit, no matter how small. This thinking must change if Canada and Canadians are to produce the quantum surge in charitable giving that individuals are capable of and which Canada must encourage to alleviate hunger, poverty and disease, among other things.

The C-PREG food pilot uses a strictly controlled tax shelter model to generate enough revenue to potentially add 1 billion highly nutritious meals for hungry Canadian schoolchildren as well as for children in Africa. By allowing individuals to make a modest, capped profit on certain kinds of charitable giving, the federal government would see a tremendous upsurge in donations and investments in the sector at little or no cost to the treasury.

As I mentioned, federal Finance officials have agreed with all the controls and checks that we have designed for the concept that we are proposing except the main one — profit.

The Manley amendments of last year effectively killed the food program we were using, which turned off, among other things, an additional 60,000 nutritional snacks and lunches in school meal programs across this country. Similarly, highly nutritious food donations to Africa were cut off, but not before we were able to generate 326 metric tons of rice and 42 metric tons of barley grass, which is a food supplement that World Vision, one of our

concentrerai sur les organismes philanthropiques canadiens au XXI^e siècle et tenterai de vous aider à comprendre que l'innovation et l'efficacité ne peuvent s'accommoder du statu quo hérité du siècle dernier.

Si le Canada veut s'acquitter de ses engagements nationaux et internationaux envers les enfants en ce début de millénaire, si nous voulons générer de nouvelles sources de financement d'œuvres caritatives pour régler des problèmes criant au pays et à l'étranger, nous devons penser autrement. Nous pouvons tous nous entendre sur le fait que la faim et la pauvreté font partie de ces problèmes. D'ailleurs, appuyé par le premier ministre, le ministre des Finances, M. Goodale, s'est levé à la Chambre des communes pour dire : « Nous avons pris un engagement à l'égard des pauvres de ce monde et nous allons le respecter ».

Mes collègues et moi en avons conclu que M. Goodale faisait aussi référence aux plus de deux millions d'enfants pauvres vivant ici, au Canada.

Il est plus que temps que le gouvernement fédéral élabore de grandes orientations politiques et prenne un virage idéologique en pensant à ce que devrait être la philanthropie au Canada au XXI^e siècle. L'un des aspects essentiels de ce virage consiste à accepter que l'on puisse réaliser de petits profits plafonnés en investissant dans des activités caritatives.

Actuellement, la principale raison pour laquelle les hauts fonctionnaires des Finances s'opposent au projet pilote alimentaire quinquennal concernant les dons en nature tient au fait que le concept de philanthropie ne doit pas être associé à des profits, si modestes soient-ils. Il faut changer cette façon de penser si le Canada et les Canadiens sont appelés à faire des progrès décisifs au chapitre des dons de bienfaisance que les gens sont prêts à assumer et que le Canada doit encourager pour prévenir la faim, la pauvreté et la maladie, entre autres fléaux.

Le projet pilote alimentaire de la C-PREG fait appel à un modèle d'abri fiscal rigoureusement contrôlé permettant de générer suffisamment de revenus pour pouvoir fournir 1 milliard de repas supplémentaires hautement nutritifs à des écoliers canadiens dans le besoin ainsi qu'à des enfants africains. En permettant à des individus de faire un profit modeste et plafonné sur certains types de dons, le gouvernement fédéral verrait une hausse très marquée des dons et des investissements dans le secteur caritatif, avec peu ou pas de coûts pour le Trésor.

Comme je l'ai dit, les fonctionnaires du ministère fédéral des Finances ont accepté tous les contrôles et toutes les vérifications que nous avons prévus dans le cadre du projet que nous proposons, à l'exception de l'élément principal : le profit.

Les amendements proposés par M. Manley l'an dernier ont bel et bien signé l'arrêt de mort du programme alimentaire en vigueur et a mis un terme, entre autres, à la fourniture de 60 000 collations et repas nutritifs supplémentaires dans les écoles de partout au pays. En outre, les dons en denrées alimentaires hautement nutritives à l'Afrique ont été réduits, mais nous avons quand même réussi à livrer 326 tonnes de riz et

partners, always includes in their overseas food aid because it is a critical element in ensuring that there is no blindness or other effects of malnutrition.

In fact, last year, if the program had been allowed to continue, we would have generated 220 additional 40-foot containers of highly nutritious food, mostly directed towards a region in stress this year, Darfur.

Since April, members of C-PREG have been meeting with ministers and senior Finance officials on our five-year food pilot. We have complete agreement on the merits of the innovative initiative, except for the concept of profit. This pilot is completely financially self-sufficient, requiring no investments by the charities to make it successful. In fact, one of its strongest points is using a tax shelter as a way to generate critical material, that is, food, but it also is accompanied by the money used to package and ship it and ensure that charities can move it.

I am the co-founder. I can tell you that this year, John Page, who is the founder, received a \$2.5 million in-kind donation. One condition was that it could not be used in North America, because the donor's market is here. Second, no money was to be used to ship the food overseas.

The cost of shipping food aid in Canada as well as overseas is one the charity has to bear. Our pilot enables the money to come along with the gift.

C-PREG has designed a five-year pilot that is expected to deliver a billion meals to hungry and starving people in Africa as well as hungry Canadian schoolchildren by the year 2007. That pilot will increase cost-effective donations of food aid and food distribution grants internationally as part of Canada's aid promise, as well as provide more than 80,000 nutritional snacks and meals annually to hungry Canadian schoolchildren. It will be significantly more tax efficient than existing individual GIKs — gifts in kind — and will contain 10 internal controls that will provide transparency and accountability as well as eliminate abuses of the GIK tax rules by including profit constraints on tax advisers and limited tax benefits to donors.

To accomplish this kind of transformational investment possible through pilots like C-PREG requires leadership, courage and resolve. I can only imagine what course of action Charles Dickens would advise upon you if he were appearing before you today. One thing I am sure that he would remind you of is the image of the boy and girl clinging to the legs of the Ghost of Christmas Present. Perhaps, too, he would remind you that in 1843, unbeknownst to him, the name of *A Christmas Carol's*

42 tonnes d'herbe d'orge, qui est un supplément alimentaire que Vision Mondiale, l'un de nos partenaires, inclut toujours dans son programme d'aide alimentaire internationale car c'est un élément essentiel pour prévenir la cécité ou d'autres effets de la malnutrition.

En fait, si on avait pu poursuivre le programme l'année dernière, on aurait rempli d'aliments hautement nutritifs 220 conteneurs supplémentaires de 40 pieds, principalement destinés à une région en crise actuellement, le Darfour.

Depuis avril, des membres de la C-PREG ont rencontré des ministres et de hauts responsables des Finances pour parler de notre programme alimentaire pilote quinquennal. Nous nous entendons pleinement sur les mérites de cette initiative novatrice, sauf en ce qui concerne la notion de profit. Ce programme pilote est totalement autofinancé et n'a besoin d'aucun investissement d'œuvres caritatives pour réussir. En réalité, l'un de ses plus gros avantages est qu'il se sert d'un abri fiscal comme moyen pour se procurer la matière essentielle, dans ce cas des denrées alimentaires, mais il utilise également l'argent pour le conditionnement et le transport des marchandises et pour s'assurer que les organismes caritatifs peuvent acheminer l'aide jusqu'à sa destination finale.

J'en suis le cofondateur. Sachez que cette année, John Page, le fondateur, a reçu 2,5 millions de dollars de dons en espèces. L'une des conditions était que ces dons ne pouvaient être utilisés en Amérique du Nord puisque c'est le marché des donateurs. Deuxièmement, on ne devait pas se servir de cet argent pour expédier des aliments à l'étranger.

Les coûts d'expédition de l'aide alimentaire au Canada et à l'étranger doivent être supportés par les organisations caritatives. Notre programme pilote nous permet d'obtenir de l'argent avec le don.

La C-PREG a élaboré un programme pilote étalé sur cinq ans et visant à fournir un milliard de repas à des personnes qui souffrent de malnutrition et de famine en Afrique, ainsi qu'à des écoliers canadiens qui ont faim, d'ici à 2007. Ce programme pilote permettra d'accroître les dons rentables destinés à l'aide alimentaire et les subventions pour la distribution de l'aide à l'échelle internationale dans le cadre de l'aide promise par le Canada, et de fournir plus de 80 000 collations et repas nutritifs par an à des écoliers canadiens qui ne mangent pas à leur faim. Ce programme sera beaucoup plus efficace sur le plan fiscal que les dons en nature actuels et prévoira dix mécanismes de contrôle interne qui garantiront la transparence et la reddition de comptes et élimineront les abus liés aux règles fiscales applicables aux dons en nature en imposant des limites sur les profits pour les conseillers fiscaux et des avantages fiscaux limités pour les donateurs.

Pour réaliser ce type d'investissement transformationnel possible grâce à des projets pilotes comme celui de la C-PREG, il faut faire preuve de leadership, de courage et de résolution. J'imagine quelles mesures vous conseillerait de prendre Charles Dickens s'il devait comparaître devant vous aujourd'hui. L'une des choses dont je suis sûr qu'il vous rappellerait est l'image de ceux attachés à l'esprit. Peut-être qu'il vous dirait aussi qu'en 1843, à son insu, le nom d'un grand

major character, Scrooge, would become for all time, at least in English-speaking countries, synonymous with greed, cruelty, selfishness and cheapness.

The play itself is about transformation, philanthropic leadership, selflessness and the joy that comes from generosity and kindness. Senators, more than ever, I believe that this country and individuals like you, who are entrusted with sacred positions of influence and authority, must seize opportunities that will again place Canada firmly in the lead as a country that not only talks the talk, but walks the walk in addressing the conditions that children face not only in our country, but also overseas.

I conclude: The boy is Ignorance, the girl is Want. We have a billion meals to deliver. What will you choose, and what will the federal government choose?

The Chairman: Thank you for those challenging remarks. You have raised many questions, but we will hang on to our thoughts until we hear from our next witness.

Mr. John Pellowe, Chief Executive Officer, Canadian Council of Christian Charities: Thank you for the invitation to appear here today. I have been told that you are diligent readers, so I do not need to read the presentation that I had submitted to you. I would like to talk about it a little.

The previous panel had quite a discussion on accountability and standards. That is actually the primary function of the four Cs — Canadian Council of Christian Charities. We do have standards and compliance reviews. We have been doing that for 20 years. We are the only Canadian organization that is a member of the International Council on Fundraising Organizations, which is a worldwide network of people who monitor charities and the use of charitable funds. That is something that we could discuss, if you are at all interested.

The spirit in which we bring this forward is that people should be giving because they believe in the cause and are committed to the good works that will be done, and not driven by tax incentives. On the other hand, tax incentives can help to bring new givers into the charitable sector. For that reason, we think there are some recommendations here that are worthwhile.

The first recommendation, regarding the capital gains on gifts of publicly listed securities, was dealt with in the previous panel. It is there because we believe that that could be an incentive to bring new donors to the table.

The second recommendation is regarding the use of charitable receipts. Low income Canadians, below \$20,000 in income, give the highest percentage of their income to charity of any group in Canada. However, if they have no tax to pay, they are being doubly generous. Our recommendation is that they be treated on the same basis as wealthier donors. One way to achieve that is to

personnage du Cantique de Noël, Scrooge, deviendrait pour toujours, au moins dans les pays anglophones, un symbole de cupidité, de cruauté, d'égoïsme et de mesquinerie.

L'oeuvre elle-même porte sur la transformation, le leadership philanthropique, l'altruisme et la joie que procurent la générosité et la bonté. Sénateurs, plus que jamais, je crois que notre pays et des gens comme vous, qui occupez des postes privilégiés d'influence et d'autorité, doivent saisir les occasions qui permettront de placer de nouveau le Canada en tête des pays qui unissent le geste à la parole pour soulager les dures réalités que vivent les enfants, non seulement dans notre pays, mais aussi ailleurs dans le monde.

Je conclus : celui-là est l'ignorance; celle-là la misère. Nous devons servir un milliard de repas. Qu'allez-vous choisir et que va choisir le gouvernement fédéral?

Le président : Je vous remercie pour ces remarques percutantes. Vous avez soulevé de nombreuses questions qui ne manquent pas de nous interpeller. Nous allons maintenant entendre notre prochain témoin.

M. John Pellowe, directeur général, Conseil canadien des organismes chrétiens : Merci pour votre invitation. Je me suis laissé dire que vous étiez des lecteurs assidus; je ne vois donc pas la nécessité de vous lire le mémoire que je vous ai soumis. Je me contenterai de vous en présenter les grandes lignes.

Le panel précédent a eu toute une discussion sur la reddition de comptes et les normes. C'est d'ailleurs la fonction première du Conseil canadien des organismes chrétiens. Nous avons des normes et un système de vérification de la conformité. C'est ainsi depuis 20 ans. Nous sommes la seule organisation canadienne membre de l'International Council on Fundraising Organizations, qui est un réseau mondial consacré à la surveillance des organismes de bienfaisance et à l'utilisation des fonds découlant des activités caritatives. C'est un sujet dont nous pourrions discuter, si vous êtes tous intéressés.

Voilà comment nous voyons les choses : les gens devraient donner parce qu'ils croient dans une cause et qu'ils veulent faire une bonne action, mais pas parce qu'il y a des incitatifs fiscaux à la clé. D'un autre côté, ces incitatifs peuvent contribuer à attirer de nouveaux donateurs dans le secteur caritatif. C'est pour cette raison que nous croyons utile de faire quelques recommandations.

La première recommandation, concernant les gains en capitaux sur des dons de titres cotés, a été abordée par le panel précédent. Elle est là parce que nous croyons que cela pourrait être un moyen d'inciter de nouveaux donateurs à se manifester.

La deuxième recommandation concerne l'utilisation des reçus que remettent les organismes de charité. Les Canadiens les moins bien nantis, ceux qui ont des revenus inférieurs à 20 000 \$, constituent le groupe qui donne le pourcentage le plus élevé de ses revenus à des oeuvres caritatives au pays. Toutefois, s'ils n'ont pas d'impôts à payer, ils sont doublement généreux. Notre

allow charitable donations to enjoy the same framework as is available for capital gains and losses, which is typically used for wealthier people.

The current five-year carry forward of unused charity receipts could then be carried back three years and be carried forward indefinitely. This would be a relief to low income Canadians. It would not address the issue of chronically low income people, but it would help those who believe themselves in a temporary situation, where charitable receipts could be carried back a couple of years to when they had some income to use it against. If they expect to find employment in the future, there would be the hope that they could do that. This would allow for more consistency in donations. It is a social value that we help each other out. This would be something that would help this segment.

The third recommendation, dealing with allowing charitable donations up to 60 days beyond year end, would not have any actual tax expenditure implications. It is simply shifting the time period when those charitable receipts are used. We believe it could lead to higher giving, as the connection between when the gift is given and when there is some relief is shortened. Allowing people who are not on a fixed income the opportunity to determine their incomes and other income needs would be like allowing 60 days for people to invest in RRSPs. If we were to extend that to charitable donations, people may find that they can give more money sooner. We think that would be a benefit.

The fourth recommendation is on total tax exemption for charities on the basis of public interest. This is not dealing with donors, but with the efficiency with which the donated funds are used. Just as a reminder, the significant contributions that charities make to society have been recognized by the Canadian income tax system, which provides for exemption from tax on any income earned by a charity. The federal and provincial governments have already recognized and accepted the principle that it is inappropriate to tax charities and thereby impair their ability to serve the public. This principle, of not taxing charities, is not observed in connection with the purchase of supplies by charities for their charitable programs.

Some public service bodies are also charities that receive rebates as high as 83 per cent. The federal government recently increased the rebates for municipalities to 100 per cent, recognizing the principle that municipalities exist to meet public needs and therefore should not be subject to GST on their purchases of supplies.

recommandation est qu'ils soient traités de la même façon que les donateurs plus aisés. L'une des façons d'y parvenir est de permettre que les dons caritatifs soient traités selon le même modèle que celui appliqué aux gains et aux pertes en capitaux, qui est essentiellement celui dont se prévalent les bien nantis.

Le report actuel pouvant aller jusqu'à cinq ans de la déclaration des dons de bienfaisance pourrait alors être ramené à trois ans à arrière puis reporté indéfiniment. Cela permettrait de soulager les Canadiens à faible revenu. Cela ne réglerait pas le problème chronique auquel sont confrontés les gens à faible revenu, mais aiderait ceux qui se croient dans une situation temporaire, dans la mesure où les reçus obtenus en échange de dons pourraient être présentés pour une année où le revenu est plus élevé, ce qui permettrait de compenser. S'ils s'attendent à trouver un emploi, ils peuvent toujours espérer recourir à ce genre de pratique. Il y aurait plus de cohérence dans les dons. S'aider les uns les autres fait partie des valeurs sociales. Voilà quelque chose qui soulagerait ce secteur de la population.

La troisième recommandation, concernant les autorisations pour des dons de bienfaisance jusqu'à 60 jours avant la fin de l'année, n'aurait aucune incidence réelle sur les dépenses fiscales. Il s'agit tout simplement de choisir la période au cours de laquelle on utiliserait ces reçus philanthropiques. Nous croyons que cela permettrait d'accroître les dons puisque le lien entre le moment où le don est fait et où les allègements sont appliqués ne serait plus maintenu. Permettre à des gens qui n'ont pas de revenus fixes de déterminer leur revenu et d'autres besoins financiers serait comme accorder 60 jours à des gens qui veulent investir dans un REER. Si on pouvait appliquer cela aux dons caritatifs, les gens pourraient penser qu'ils peuvent donner davantage plus tôt. Nous croyons que ce serait bénéfique.

La quatrième recommandation vise l'exonération fiscale totale pour les dons de bienfaisance visant l'intérêt public. Cela ne concerne pas les donateurs, mais plutôt l'efficacité avec laquelle les fonds donnés sont utilisés. Je vous rappelle que la contribution majeure que font les oeuvres de bienfaisance à la société a été reconnue par le système canadien d'imposition, qui prévoit l'exonération fiscale pour tout revenu gagné par un organisme caritatif. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont déjà reconnu et accepté le principe selon lequel il est inapproprié de taxer les oeuvres caritatives puisque cela nuit à leur capacité de servir la communauté. Ce principe, qui consiste à ne pas taxer les organismes de bienfaisance, n'est pas respecté quand ces organismes achètent des fournitures pour leurs programmes caritatifs.

Certains organismes publics sont également des organisations caritatives qui obtiennent des remboursements allant jusqu'à 83 p. 100. Récemment, le gouvernement fédéral a accru ces remboursements destinés aux municipalités pour les porter à 100 p. 100, reconnaissant le principe selon lequel les municipalités existent pour servir le public et que, par conséquent, leurs achats de fournitures ne devraient pas être assujettis à la TPS.

We would recommend following the same principle, 100 per cent rebate for GST paid by registered charities. That would assist the charities to use those funds for the purposes for which they were donated. The full recommendations are in the report, which you have read. I will end my presentation there.

Senator Massicotte: Mr. Peck, I read your submission and I listened to your presentation. You have to make it simple for me. Maybe it is because I am intellectually not as sharp as my colleagues. You object to the fact that the current rules do not permit charities to make a small profit. Explain that, but explain it in language that I can understand.

Mr. Peck: We are using a tax shelter, and the specific one we used enabled us to purchase barley grass and rice last year. The people who invested in those units of tax shelters got a charitable tax receipt from us for the lowest fair-market value we could assign to it.

The day that Finance Minister Manley amended the rules on that, we had \$12 million more from people who were willing to invest in this, even though their return on investment was lower, because they liked the fact that their money was used to do some social good.

Senator Massicotte: Explain the tax shelter to me. All these words are nice, but tell me what it means to me if you come to me and encourage me to get involved. What does it mean to me and why would I say yes?

Mr. Peck: If you are looking for a tax shelter, your financial adviser will tell you that he wants to move some of your income so that you do not pay tax on it. In other words, the Treasury of Canada does not get any of that. We provide an opportunity for you to invest in our unit, which shelters that income. Instead of it being lost to the treasury completely, we use it to reinvest in good works.

Senator Massicotte: What do have I to do? If I need to shelter \$10, what do I need to do?

Mr. Peck: You would buy one unit for \$10. A colleague of mine takes the money. We use it to buy material, in this case, food, on the open market. You still own that food. You then donate it to Change Canada. I have a valuation on that food that says it is worth \$12. You get a tax receipt for \$12. I then work with people like World Vision, who take the food and also some of the money that I have received to pay for the shipping. They direct that to their projects, in this case, overseas in Africa. Also, I am left with enough grant money that I can then pay for, in this case, school meal programs across the country. You get a tax receipt and Canada gets more food.

Senator Massicotte: I get a tax receipt for how much?

Mr. Peck: Twelve dollars.

Nous recommandons que le même principe s'applique, soit 100 p. 100 de remboursement pour la TPS payée par les organismes de bienfaisance enregistrés. Cela permettrait à ces organismes d'utiliser les fonds aux fins pour lesquelles ils ont été donnés. Toutes les recommandations sont dans le rapport que vous avez lu. J'en ai terminé.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Peck, j'ai lu votre mémoire et j'ai écouté votre allocution. J'aimerais que vous m'expliquiez quelque chose car je ne suis peut-être pas aussi vif d'esprit que mes collègues. Vous contestez le fait que les règles actuelles ne permettent pas aux oeuvres de bienfaisance de réaliser de petits profits. Expliquez-moi cela en des termes que je puisse comprendre.

M. Peck : Nous avons recours à un abri fiscal qui nous a permis, en particulier, d'acheter de l'herbe d'orge et du riz l'année dernière. Ceux qui ont investi dans ces abris fiscaux se sont vu remettre par nous un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance correspondant à la juste valeur marchande la plus basse que nous pouvions accorder.

Le jour où le ministre des Finances, M. Manley, a changé les règles, nous avons 12 millions de dollars de plus provenant de gens désireux d'investir là-dedans, même en sachant que le retour sur investissement serait faible. Ce qu'ils aimaient, c'était l'idée que leur argent soit utilisé pour le bien collectif.

Le sénateur Massicotte : Expliquez-moi en quoi consiste cet abri fiscal ou cette exonération fiscale. Tous ces mots sont bien beaux, mais il faut que vous m'expliquiez de quoi il retourne si vous voulez que j'aie envie de m'engager. Qu'est-ce que cela signifie et pourquoi devrais-je dire oui?

M. Peck : Si vous cherchez un abri fiscal, votre conseiller financier vous dira de déplacer une partie de vos revenus pour ne pas avoir à payer d'impôts là-dessus. Autrement dit, le Trésor du Canada n'en verra pas la couleur. Nous vous offrons l'occasion d'investir dans notre unité, qui servira d'abri fiscal pour ces revenus. Ainsi, ils ne seront pas complètement perdus pour le Trésor dans la mesure où nous les utiliserons en les réinvestissant pour le bien commun.

Le sénateur Massicotte : Que dois-je faire? Si je veux mettre 10 \$ dans un abri fiscal, comment dois-je m'y prendre?

M. Peck : Vous achetez une unité à 10 \$. Un de mes collègues prend l'argent que nous utiliserons pour acheter du matériel, dans ce cas-ci des denrées alimentaires, sur le marché libre. Ces denrées vous appartiennent toujours. Puis vous les donnez à la Fondation de charité canadienne pour le changement. D'après l'évaluation que j'ai, ces denrées valent 12 \$. Vous obtenez un reçu d'impôt pour 12 \$. Je travaille ensuite avec des gens comme ceux de Vision Mondiale, qui prennent les denrées et aussi une partie de l'argent que j'ai reçu pour payer les frais de transport. Ils s'en servent pour leurs projets, en l'occurrence en Afrique. Par ailleurs, il me reste suffisamment de subventions pour pouvoir fournir des repas dans des écoles partout au pays. Vous obtenez un reçu d'impôt et le Canada obtient plus de denrées alimentaires.

Le sénateur Massicotte : Quel est le montant de mon reçu d'impôt?

M. Peck : Douze dollars.

Senator Massicotte: So I gave you \$10 and I get a tax receipt for \$12.

Mr. Peck: Right, you are able to shelter \$12.

Senator Massicotte: I save \$6, effectively, if the marginal tax is 50 per cent. That is your tax shelter. I gather the objection is why did I get a receipt for \$12 when I only gave you \$10?

Mr. Peck: The objection is you are not supposed to make a profit on philanthropy. Our position is that in the 21st century, we need to be creative in how we can encourage more people to get involved in philanthropy. If part of that is allowing a small profit to get it going, then I think it is worth it.

Senator Massicotte: What you call “profit” is the deduction I get off my taxes and it is not equivalent to the amount I paid.

Mr. Peck: Right. It is higher. Basically, it is put against your tax owing.

Senator Massicotte: Could that be \$14, \$16?

Mr. Peck: Actually, it could. In fact, we were using this last year. I am sure all of you are familiar with the infamous comic book deals and art deals that use tax shelters not to enrich the charity, but mostly to enrich some tax advisers and other people. We object to that.

We then looked at the tax shelter model and said it could be used to do some real good, because people do use them. We are providing them with an opportunity to invest in something where part of it remained in Canada and part went overseas to do some very important charitable good. Otherwise, they would move the money offshore to another tax shelter with no social-good outcomes.

Senator Massicotte: Mr. Pellowe, you are also supporting the reduction in capital gains on publicly listed securities. You argue that this will increase the contributions that people will make, because obviously it is more tax effective. The net cost after-tax burden to the contributor is obviously lessened by it.

Let me take that further. Is it not just a deferral, because currently, approximately a third of the contribution is given back through a tax credit? If the government agreed with what you were proposing, it would probably come to 53 per cent. Eventually, that person will pass away and there may be a tax rollover to the spouse, but that spouse will also pass away. The person has to decide, do I give 50 cents to the government or do I give 17 cents to the government, being the 50 cents minus the 33 cents. Would they not give it anyway to save 33 cents, and if they would not, they are not convinced adequately of the cause? I

Le sénateur Massicotte : Je vous ai donné 10 \$, mais j’obtiens un reçu d’impôt de 12 \$.

M. Peck : Oui, parce que vous avez pu mettre à l’abri 12 \$.

Le sénateur Massicotte : J’économise 6 \$, effectivement, si le taux marginal d’imposition est de 50 p. 100. Voilà donc le type d’exonération que vous proposez. Le problème est le suivant : pourquoi devrais-je obtenir un reçu d’impôt de 12 \$, alors que je ne vous ai donné que 10 \$?

M. Peck : C’est parce que vous n’êtes pas censé réaliser de profits sur un don. Notre avis est qu’au XXI^e siècle, il faut trouver des façons créatives d’encourager davantage de gens à s’engager dans la philanthropie. Si pour y parvenir il faut permettre la réalisation de petits profits, je crois que ça en vaut la peine.

Le sénateur Massicotte : Ce que vous appelez « profit » correspond à la déduction fiscale que j’obtiens et qui n’est pas équivalente au montant que j’ai payé.

M. Peck : C’est exact. Elle est plus élevée. En fait, c’est ce que vous auriez dû verser pour payer vos impôts.

Le sénateur Massicotte : Est-ce que cela pourrait être 14 ou 16 \$?

M. Peck : Oui. D’ailleurs, c’est ce que nous avons fait l’année dernière. Je suis sûr que vous êtes tous au courant de ces histoires infamantes, concernant des bandes dessinées et des oeuvres d’art, selon lesquelles on utilisait des abris fiscaux, pas pour enrichir les oeuvres caritatives, mais essentiellement pour remplir les poches des conseillers fiscaux, entre autres. Nous nous opposons à cela.

Nous avons ensuite examiné le modèle d’abris fiscal et avons estimé qu’il pouvait être utilisé pour accomplir d’excellentes choses, parce que les gens les utilisent. Nous leur donnons la possibilité d’investir dans quelque chose où une partie de l’argent reste au Canada et l’autre s’en va à l’étranger pour servir une cause caritative très importante. Autrement, ces gens enverraient leur argent à l’étranger dans d’autres abris fiscaux qui n’auraient pas cette composante du bien collectif.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Pellowe, vous appuyez également la réduction des gains en capitaux sur les titres cotés en bourse. Vous affirmez que cela permettra d’accroître les contributions des gens car, évidemment, c’est plus rentable du point de vue de l’impôt. Le coût net après impôt pour le contribuable est évidemment réduit.

Permettez-moi de pousser mon raisonnement plus loin. Ce n’est pas simplement un report puisque actuellement, environ un tiers de la contribution est rendu sous forme de crédit d’impôt, n’est-ce pas? Si le gouvernement était d’accord avec votre proposition, cela pourrait probablement être ramené à 53 p. 100. Au bout du compte, la personne qui a fait le don pourrait décéder et le rapport d’impôt serait transmis à son conjoint, mais celui-ci pourrait aussi décéder. La personne doit décider si elle doit donner 50 cents ou 17 cents au gouvernement, 17 étant 50 moins 33. Ne donnerait-elle pas cet argent de toute

can appreciate the increased amount of the contribution, but is it simply not a deferral and therefore the government loses because the charities would get the money anyway?

Mr. Pellowe: I do not see it as a deferral at all. I am not sure we are talking about the same thing. I am talking about an outright gift to a charity. I am not talking about putting it into a foundation.

Senator Massicotte: I appreciate that. If you gave it outright today, you would save 33 cents on the dollar. Under your proposal, you save 53 cents on the dollar. Maybe then he would decide to give it today. I presume you have to argue he would not make that contribution if the legislation is not changed, because if he did your argument falls apart. Let us say he defers making a contribution and says the incentive of 33 cents is not adequate because it still costs him 67 cents. When he dies, all assets are taxed at fair market value, unless there is a tax-free transfer to a spouse, but eventually, she will pass away. You have to decide, do I give 50 cents to the government or do I give 13 cents, being the 50 cents minus the subsidy. I suspect if he believes in the cause he will give it then. Therefore, you would get the donation eventually. You may just get it later.

Mr. Pellowe: Yes, so there is a delay in doing good there.

Senator Massicotte: The argument, therefore, is you get the money faster under the tax incentive, but I would presume you would get it anyway. Eventually, over the lifetimes of many people, the annual contribution will be the same.

Mr. Pellowe: I would like to go back to my opening comments, which were, we want people to give because they are committed to a cause, to the good that will be done, not because there is a tax incentive to do it. The committee's mandate, as I understood it, was how can we increase charitable giving? How could we help people to give new-found money?

I am suggesting that, yes, there are lots of people who are quite happy to give the way things are now. The question here is, would this possibly result in some new money that would not otherwise be donated? For those who are driven more by the financial aspects of it, I think it would, but it is not the basis on which, ultimately, we think donations should be made.

Senator Massicotte: I understand that, and I totally agree with you. Let us hope it is not the real reason. However, to incite people to give, the after-tax contribution will go up, if we agree with your recommendation. If you also agree that they will give anyway, one can make the argument, just be patient, because people die every year, and the government will not have to subsidize the contribution.

façon pour épargner 33 cents et, si ce n'était pas le cas, c'est parce qu'elles ne sont pas suffisamment convaincues du bien fondé de la cause? Je peux comprendre l'augmentation du montant de la contribution, mais ce n'est pas un report et, par conséquent, le gouvernement y perdrait parce que les œuvres de bienfaisance obtiendraient l'argent de toute façon, n'est-ce pas?

M. Pellowe : Je ne vois pas ça du tout comme un report. Je ne suis pas sûr que nous parlons de la même chose. Je fais référence à un don pur et simple à un organisme caritatif. Je ne parle pas de mettre cet argent dans une fondation.

Le sénateur Massicotte : Je comprends bien. Si vous faisiez carrément un don, vous épargnez 33 cents par dollar. D'après votre proposition, vous épargnez 53 cents par dollar. C'est la raison pour laquelle les gens pourraient décider de vous donner l'argent immédiatement. J'imagine que vous direz que les personnes ne feraient pas cette contribution si la loi n'était pas changée parce que s'ils le faisaient, votre argument ne tiendrait plus. Admettons qu'ils refusent de faire une contribution et qu'ils disent que l'incitatif de 33 cents n'est pas adéquat, parce que ça lui coûte encore 67 cents. Lorsqu'il décèdera, tous ces biens seront taxés à leur juste valeur marchande, à moins qu'il y ait un transfert non imposable à sa conjointe qui, elle aussi, finira par mourir un jour. Il faut décider si on doit donner 50 cents au gouvernement ou 13 cents, soit 50 cents moins la subvention. J'imagine que s'ils croient dans la cause, ils donneront l'argent à ce moment-là. Par conséquent, vous obtiendrez le don au bout du compte. Vous pourriez le recevoir plus tard.

M. Pellowe : Oui, il y a donc un délai.

Le sénateur Massicotte : Toujours est-il que vous obtenez l'argent plus rapidement qu'au moyen d'un incitatif fiscal, mais j'imagine que vous l'obtiendriez de toute façon. Au bout du compte, sur une vie, la contribution annuelle la même.

M. Pellowe : J'aimerais revenir sur mon allocution d'ouverture dans laquelle je disais que nous voulons que les gens donnent parce qu'ils croient dans une cause et dans le bien fondé de leur geste, et non parce qu'il y a un incitatif fiscal à clé. D'après ce que j'ai compris, le mandat du comité consiste à savoir comment accroître les dons à des œuvres caritatives. Comment inciter les gens à donner de l'argent neuf?

Je dis que oui, beaucoup de gens sont satisfaits de la façon dont ils donnent actuellement. La question qui se pose est de savoir si cela permettrait de collecter de l'argent neuf qui autrement ne serait pas donné? Ceux qui sont davantage motivés par les aspects financiers pourraient être convaincus mais, ce n'est pas sur cette base, au bout du compte, que nous devrions conditionner nos dons.

Le sénateur Massicotte : Je comprends et je suis tout à fait d'accord avec vous. Espérons que ce ne soit pas le véritable motif. Toutefois, pour inciter les gens à donner, la contribution après impôt augmentera, si nous acceptons votre recommandation. Si vous convenez également que les gens vont donner de toute façon, certains pourraient dire qu'il suffit d'être patient, parce qu'il y a des gens qui meurent chaque année, et le gouvernement n'aura pas à subventionner la contribution.

Mr. Pellowe: That is your decision.

Mr. Peck: The research shows that only 7 per cent of Canadians have bequests of any kind in their will, and only one-third of us have a will. Encouraging people to put bequests in their wills would be great, but in this case, I do not think you would see a large uptake, because a lot of people do not have charitable donations written into their wills.

The Chairman: I have two questions: First, to the Canadian Council of Christian Charities, can you give us an idea of the total amount that has been raised by your charities, and some indication of the allocation of the donated monies? We received a model from the government that gave us at least a sense of where the money was being allocated. This raises the question of objectivity, and public objectives and private objectives. Could you give us that in writing, the total amount raised in the last few years and, roughly, how that money has been allocated by the respective charities?

Mr. Pellowe: Yes.

The Chairman: You gave us your definitions, but give us a good insight into that.

Mr. Pellowe: Yes, we have that information.

The Chairman: Have either of you looked at the cost impact on the Canadian government of your recommendations? We should have asked this of the last group of witnesses. We did not. We might send them a letter.

Have you done a cost-impact study?

Mr. Pellowe: Yes, it is in the submission that we made.

The Chairman: Could you highlight that for us?

Mr. Pellowe: At the end of the first suggestion, we said that the current tax expenditure estimate is \$8 million for 2004. I have the source cited for that: the Department of Finance.

On the second suggestion, we really do not know what that is for the low income people. That is very hard to determine from public records.

On the third, we do not believe there would be any cost impact because it is merely shifting the donation from one year to another.

The fourth one, right at the bottom, the Department of Finance has said, for 2004, the annual tax expenditure on the 50 per cent portion of GST not paid by registered charities is \$280 million. We are talking about the part that they still are paying, so presumably that is also \$280 million.

The Chairman: The same question for Mr. Peck. Do you have an idea of the impact on the taxpayer, whether it is 20 per cent more than the cost?

M. Pellowe : C'est votre décision.

M. Peck : La recherche montre que seulement 7 p. 100 des Canadiens ont prévu d'inclure un legs quelconque dans leur testament, et qu'un tiers seulement ont un testament. Ce serait bien d'encourager les gens à inclure un legs dans leur testament, mais, dans ce cas-ci, je ne crois pas que la pratique se répandrait, parce que beaucoup de personnes n'ont pas prévu de dons de bienfaisance dans leur testament.

Le président : J'ai deux questions. La première s'adresse au Conseil canadien des œuvres de charité chrétiennes. Pouvez-vous nous donner une idée du montant total qu'ont recueilli vos organismes caritatifs et nous dire comment cet argent a été utilisé? Nous avons reçu un modèle du gouvernement qui nous donnait au moins une idée de la façon dont l'argent était attribué. On soulève ici la question de l'objectivité, des objectifs publics et privés. Pouvez-vous nous indiquer par écrit la somme totale recueillie au cours des dernières années et, en gros, comment cet argent a été affecté par les divers organismes de bienfaisance?

M. Pellowe : Oui.

Le président : Vous nous avez donné vos définitions, mais donnez-nous un bon aperçu de cela également.

M. Pellowe : Oui, nous avons cette information.

Le président : Est-ce que l'un ou l'autre d'entre vous avez évalué quelle serait l'incidence financière de vos recommandations sur le gouvernement du Canada? Nous aurions dû poser cette question au dernier groupe de témoins. Nous ne l'avons pas fait. Nous pourrions leur envoyer une lettre.

Avez-vous fait une étude sur l'incidence financière?

M. Pellowe : Oui, nous en parlons dans notre mémoire.

Le président : Pouvez-vous nous dire où ça se trouve?

M. Pellowe : À la fin de la première suggestion, nous disons que la dépense fiscale est actuellement évaluée à 8 millions de dollars pour 2004. Ce chiffre vient du ministère des Finances.

Pour la deuxième suggestion, nous ne savons pas vraiment ce que serait l'incidence pour les personnes à faible revenu. Cette estimation est très difficile à faire à partir des documents publics.

Quant à la troisième suggestion, nous ne croyons pas qu'il y aurait une incidence financière parce qu'il s'agit simplement de déplacer le don d'une année à une autre.

Enfin, au tout dernier paragraphe de la quatrième recommandation, on dit que, selon le ministère des Finances, le 50 p. 100 de la TPS que ne paient pas les organismes de bienfaisance enregistrés compte pour une dépense fiscale annuelle de 280 millions de dollars en 2004. Nous parlons de l'autre moitié que ces organismes paient toujours et qui doit, logiquement, correspondre aussi à 280 millions de dollars.

Le président : Je pose la même question à M. Peck. Avez-vous une idée de l'incidence sur le contribuable, à savoir si on parle de 20 p. 100 de plus que les coûts?

Mr. Peck: We have been meeting since April with Finance officials on our model. They do not agree with us, but our figure is based on the wholesale valuation of a unit of 1,763 kilograms of rice and 24.4 kilograms of barley grass, which is \$7,692. The tax refund for someone in our program is \$2,249.

The Chairman: I understand that. I have that number, but I am asking about the universe. What would be the total impact of your program on the taxpayer?

Mr. Peck: It would be, from our figures, zero.

The Chairman: Except the taxpayer would be paying for a portion of the impact.

Mr. Peck: Compared with straight GIK, I cannot give you the answer. If this program is successful, which is why we proposed a pilot, so we can actually, over five years, with Finance and CRA, monitor the program and —

The Chairman: So that is a projection, but can you take us back? You said that the Manley recommendations effectively cut out your previous donations. Could you give us an insight into what the total was, what the impact was on the taxpayer, so we see whether or not we share Mr. Manley's views about your recommendations?

Mr. Peck: I cannot respond to that, but I will get it to you by the end of the week.

The Chairman: We have heard this from a number of witnesses, that the greatest givers in the country are not the wealthy, but the poor. When I say the poor, I mean people in middle or low income segments. You have, in effect, said the same thing. We have heard the argument that the low income or middle income people are the largest net contributors to overall charity — are you shaking your head or are you agreeing with me?

Mr. Pellowe: The low income donors give the highest percentage of their income. They are not the largest contributors.

The Chairman: What percentage of the total giving, to your charity, for instance, would that be?

Mr. Pellowe: We do not raise money.

The Chairman: I am sorry, for the charities that you are representing, your members? What percentage does the lowest segment give of the total?

Mr. Pellowe: The Canadian Centre for Philanthropy has done a study on that, which is where I would go for the answer. I can pull that number out for you. They do not give more than all the other groups, but they give the greatest percentage of their income.

The Chairman: When they give the greatest percentage of their income, are they being treated fairly under the tax system?

Mr. Pellowe: Yes, as it currently is.

M. Peck : Nous tenons des réunions avec des représentants des Finances depuis avril, concernant notre modèle. Ils ne sont pas d'accord avec nous, mais nos chiffres sont fondés sur la valeur en gros d'une unité de 1 763 kilogrammes de riz et de 24,4 kilogrammes d'herbe d'orge, soit 7 692 \$. Le remboursement d'impôt pour quelqu'un qui participe à notre programme est de 2 249 \$.

Le président : Je comprends cela. J'ai ce chiffre, mais je parle de la situation universelle. Quelle serait l'incidence globale de votre programme sur le contribuable?

M. Peck : D'après nos chiffres, elle serait nulle.

Le président : Sauf que le contribuable paierait une partie des retombées.

M. Peck : En comparaison avec les dons en nature, je ne peux pas vous répondre. Si ce programme est concluant, et c'est pourquoi nous proposons un projet pilote, pour que nous puissions surveiller le programme sur une période de cinq ans, avec le ministère des Finances et l'ARC, et...

Le président : Il s'agit donc d'une projection, mais pouvez-vous nous ramener en arrière? Vous avez dit que les recommandations Manley ont mis fin aux dons que vous receviez. Pouvez-vous nous donner une idée de ce qu'était la somme totale, de ce qu'étaient les retombées pour le contribuable, pour que nous puissions décider si nous partageons ou non les vues de M. Manley à l'égard de vos recommandations?

M. Peck : Je ne peux pas vous répondre maintenant, mais j'aurai une réponse pour vous d'ici la fin de la semaine.

Le président : Un certain nombre de témoins nous ont dit que les plus grands donateurs au pays ne sont pas les riches, mais bien les pauvres. Lorsque je dis les pauvres, je parle des personnes à faible ou à moyen revenu. Vous avez dit la même chose. Nous avons entendu l'argument voulant que les personnes à faible ou à moyen revenu sont les plus importants cotisants nets aux œuvres de charité — êtes-vous d'accord avec moi?

M. Pellowe : Les donateurs à faible revenu donnent le plus fort pourcentage de leur revenu. Ce ne sont pas les plus grands cotisants.

Le président : Dans quel pourcentage contribuent-ils à l'ensemble des dons faits à votre organisme, par exemple?

M. Pellowe : Nous ne recueillons pas d'argent.

Le président : Excusez-moi, aux organismes de bienfaisance que vous représentez, à vos membres? Dans quel pourcentage la population à plus faible revenu contribue-t-elle à l'ensemble des dons?

M. Pellowe : Le Centre canadien de philanthropie a mené une étude sur cette question, et c'est là où j'irais pour obtenir la réponse. Je peux obtenir ce chiffre pour vous. Ces personnes ne donnent pas plus que les autres groupes, mais elles donnent le plus fort pourcentage de leur revenu.

Le président : En donnant le plus fort pourcentage de leur revenu, ces personnes sont-elles traitées équitablement par le système fiscal?

M. Pellowe : À l'heure actuelle, oui.

The Chairman: If they get their receipts on time.

Mr. Pellowe: Our point here is a lot of them will not have taxable income. The way it is now, the credit for a donation goes against tax that is owing. In a low income situation, it is not unusual that you could end up with a scenario where someone is giving and is unable to get any credit for it. We are saying that we would like those people, just to honour them as people, ultimately to be able to get a similar benefit. If we could treat it like a capital gain or loss, which can be carried forward or backwards, it would create more flexibility and they could benefit.

Senator Massicotte: While this committee, probably typically for a banking committee, concentrates on monetary sums, I read recently that the greatest contribution to charity is time. I also read a report that said the greatest contribution of time is actually, contrary to what I thought, by the younger adults and not the elderly. In fact, a very large percentage of time is contributed by young families. I think it is the case, from what I read; it is factual.

How do you deal with the fact that in 20 years from now, a very large portion of our population will be older and, therefore, charity giving, in the sense of giving time, will be significantly lower? How will our charities deal with that issue?

Mr. Pellowe: I would have to research that a little because we are talking finances as opposed to time. We are a Christian organization and we do represent the broad spectrum. It is lifelong volunteering. It may be different in the secular charities.

Senator Oliver: Educate those aging baby boomers so they will keep on giving.

Mr. Pellowe: Yes.

Mr. Peck: The Centre for Philanthropy, in cooperation with Robert Barnard, the owner of a company called D-Code, has just published a report on youth involvement, both giving and volunteering. It might be worth the committee's time to get a copy on that question.

One finding of the research was that young people get involved if they are clear about what the objective is. They are not interested in fuzzy logic. They are interested in, if I do this, it will help that and I am prepared to make that commitment of time, but also money. Young people gave \$1 billion last year, but it was specifically targeted giving, with a very clear objective.

The Chairman: I want to thank the witnesses for observing the time restraints that we put on them. We will now go to an in camera session of our hearing.

The committee continued in camera.

Le président : Si elles obtiennent leur reçu à temps.

M. Pellowe : Il faut préciser que bon nombre de ces personnes n'ont pas de revenu imposable. À l'heure actuelle, le crédit pour un don est appliqué sur l'impôt à payer. Une personne à faible revenu pourrait très bien se retrouver dans une situation où elle donne sans être capable de recevoir un crédit pour ce don. Nous aimerions que ces personnes puissent retirer un avantage similaire, simplement parce que ce sont des personnes. Si nous traitons les dons comme un gain ou d'une perte en capital, qui peut être reporté à un exercice ultérieur ou antérieur, on créerait une plus grande souplesse et ces personnes pourraient en profiter.

Le sénateur Massicotte : Bien que notre comité s'intéresse avant tout aux sommes d'argent, ce qui est probablement normal pour un comité qui s'occupe des banques, j'ai lu récemment que la plus grande contribution faite aux organismes de bienfaisance, c'est le temps. J'ai également lu un rapport qui disait, contrairement à ce que je pensais, que ce sont les plus jeunes adultes et non les plus vieux qui donnaient davantage de leur temps. En fait, cette contribution en temps provient en très grande partie des jeunes familles. Je crois que c'est le cas, d'après ce que j'ai lu; c'est un fait.

Comment réagissez-vous au fait que dans 20 ans, une très grande partie de la population aura vieilli et, par conséquent, le temps donné aux œuvres de bienfaisance sera beaucoup moins important? Comment nos organisations caritatives vont-elles composer avec ce problème?

M. Pellowe : Il faudrait que je fasse une petite recherche, parce que nous parlons de finances par rapport au temps. Nous sommes une organisation chrétienne et nous représentons toute la gamme d'organismes. C'est du bénévolat à vie. La situation peut être différente pour les organismes laïcs.

Le sénateur Oliver : Il faut sensibiliser cette génération vieillissante du baby-boom pour qu'elle continue à donner.

M. Pellowe : Oui.

M. Peck : Le Centre de philanthropie, en collaboration avec un chercheur, vient de publier un rapport sur l'engagement des jeunes, tant pour ce qui est des dons que pour ce qui est du bénévolat. Il vaudrait peut-être la peine que le comité obtienne une copie de ce rapport.

On constate notamment, dans le cadre de cette recherche, que les jeunes s'engagent lorsqu'ils savent exactement quel est l'objectif poursuivi. Les idées nébuleuses ne les intéressent pas. Ce qui les intéresse, c'est de savoir que le geste qu'ils vont poser contribuera à une cause en particulier et ils sont prêts à y mettre du temps, mais aussi de l'argent. Les jeunes ont donné un milliard de dollars l'an dernier, mais ces dons étaient particulièrement ciblés et visaient un objectif très clair.

Le président : J'aimerais remercier les témoins d'avoir respecté les limites de temps que nous leur avons imposées. Nous allons maintenant nous réunir à huis clos.

Le comité poursuit sa réunion à huis clos.

Canadian Centre for Philanthropy:

Georgina Steinsky Schwartz, President and Chief Executive Officer.

Council for Business and the Arts in Canada:

Sarah Iley, President and Chief Executive Officer.

Canadian Association of Gift Planners:

Malcolm Burrows, Chair, Government Relations Committee.

Thursday, December 2, 2004

Philanthropic Foundations Canada:

Hilary Pearson, President.

Health Charities Coalition of Canada:

Sally Brown, Chief Executive Officer, Heart and Stroke Foundation of Canada.

National Arts Centre Foundation:

Darrell Louise Gregersen, Chief Executive Officer.

Change Canada Charitable Foundation:

Darryl R. Peck, Chief Executive Officer.

Canadian Council of Christian Charities:

John Pellowe, Chief Executive Officer.

Centre canadien de philanthropie:

Georgina Steinsky Schwartz, présidente et chef de la direction.

Conseil pour le monde des affaires et des arts au Canada:

Sarah Iley, présidente et directrice générale.

Association canadienne des professionnels en dons planifiés:

Malcolm Burrows, président, Comité des relations gouvernementales.

Le jeudi 2 décembre 2004

Fondations philanthropiques Canada:

Hilary Pearson, présidente.

Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé:

Sally Brown, directrice générale, Fondation des maladies du cœur.

Fondation du Centre national des Arts:

Darrell Louise Gregersen, directrice générale.

Fondation de charité canadienne pour le changement:

Darryl R. Peck, directeur général.

Conseil canadien des organismes chrétiens:

John Pellowe, directeur général.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, December 1, 2004

Department of Finance:

Serge Nadeau, Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Carl Juneau, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

Canada Revenue Agency:

Elizabeth Tromp, Director General, Charities Directorate, Policy and Planning Branch;

Terry de March, Director, Policy, Planning and Legislation Division, Charities Directorate, Policy and Planning Branch.

As an individual:

Donald K. Johnson, Consultant, BMO Nesbitt Burns.

Association of Fundraising Professionals:

Tad Brown, Chair, Government Relations Committee.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mercredi 1^{er} décembre 2004

Ministère des Finances:

Serge Nadeau, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Carl Juneau, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Agence du revenu du Canada:

Elizabeth Tromp, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique et de la planification;

Terry de March, directeur, Division de la politique, de la planification et de la législation, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique et de la planification.

À titre individuel:

Donald K. Johnson, conseiller, BMO Nesbitt Burns.

Association des professionnels en philanthropie:

Tad Brown, président, Comité des relations gouvernementales.

(Suite à la page précédente)